

DOCUMENT D'OBJECTIFS du site

« Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de
Monts »

Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 5212009 relative à la
Directive « Oiseaux » 79/409

Opérateur local :
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

Mars 2010

Ce document contient :

- le Document d'Objectifs
- l'Atlas cartographique
- la Charte Natura 2000



Sommaire

Introduction générale	4
Présentation de la démarche	5
I. LE CONTEXTE NATURA 2000	5
A. Les Directives « Oiseaux » et « Habitats »	5
B. Les outils Natura 2000 et les acteurs	5
C. La mise en œuvre des actions planifiées dans le DOCOB.....	6
D. Le contexte local	7
II. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOCOB « OISEAUX »	8
A. Présentation des experts environnementaux	8
B. Méthodologie	9
Diagnostic socio-économique	11
Partie I : Contexte administratif, réglementaire et foncier	12
I. CONTEXTE ADMINISTRATIF	12
A. Collectivités territoriales et groupements	12
II. REGLEMENTATION ET PROGRAMMES CONTRACTUELS.....	17
A. Les principaux classements.....	17
B. Documents de planification et de gestion	17
III. CONTEXTE FONCIER.....	23
A. Le Domaine Public Maritime	23
B. Les sites du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres	23
C. Les collectivités.....	24
D. Les autres propriétaires et gestionnaires.....	24
Partie II : Etats des lieux socio-économique	25
I. LES POPULATIONS LIEES AU SITE	25
A. Caractéristiques et évolution des populations	25
II. LES PRINCIPALES ACTIVITES	28
A. L'aquaculture	28
B. La pêche à pied professionnelle	28
C. La pêche de loisirs et touristique	31
D. L'agriculture	31
E. Saliculture	32
F. Le tourisme balnéaire	33
G. La chasse	35
Diagnostic écologique	37
Le marais doux	39
Le marais salé.....	41
Les plans d'eau artificiels	42
Les roselières.....	44
Les cultures.....	45
La forêt.....	46
Les dunes	47

Les plages	48
Les prés salés.....	49
Les vasières et les récifs.....	51
Le milieu marin.....	52
Tableau récapitulatif des principales activités	53
et leurs interactions avec les milieux et les espèces	53
Les Actions	58
Le marais doux & salé.....	60
Les plans d'eau artificiels	81
Les roselières.....	83
Les cultures.....	86
La forêt.....	92
Les plages et les dunes	99
Les vasières, les récifs et les prés salés	110
Ensemble du site	119
BIBLIOGRAPHIE	126
Atlas cartographique des zones à enjeux environnementaux.....	127
Charte Natura 2000.....	143

Introduction générale

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, l'État français a proposé des sites sur le complexe du marais Breton et de la baie de Bourgneuf au titre des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » sur lesquelles s'appuie ce réseau.

Ces deux sites sont officiellement et respectivement dénommés :

- SIC FR 5200653 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »
- ZPS FR 5212009 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »

Pour chaque site français, un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour préserver les habitats et les espèces d'intérêts communautaires qui justifient la désignation de la zone.

Un document d'objectifs est un outil de planification qui présente un diagnostic écologique et socio-économique, les enjeux et les objectifs de préservation, les actions de gestion et les moyens financiers à prévoir pour permettre sa mise en œuvre. C'est aussi un outil de référence et d'aide à la décision pour les gestionnaires compétents sur la zone désignée.

La rédaction d'un document d'objectifs est réalisée de manière concertée avec tous les acteurs ayant une activité sur le site ou susceptibles d'avoir une influence sur le territoire : habitants, élus, socioprofessionnels et scientifiques.

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf est l'interlocuteur Natura 2000 sur la zone « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (ex-diren PdL).

L'Association est en charge de l'animation du document d'objectifs « Habitats » depuis 2003.

Le 21 juin 2007, en présence du Préfet de la Vendée, l'Association est aussi devenue l'opérateur Natura 2000 en charge de l'élaboration du document d'objectifs « Oiseaux ». Elle coordonne les experts environnementaux mandatés pour la réalisation du diagnostic écologique.

Le 21 juin 2007, M. Jacques OUDIN a été élu président des deux comités de pilotage « Habitats » et « Oiseaux » par les membres de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf.

Présentation de la démarche

I. LE CONTEXTE NATURA 2000

A. Les Directives « Oiseaux » et « Habitats »

En 1979, l'Union européenne adopte la **Directive « Oiseaux »** relative à la protection des oiseaux sauvages et des milieux dont ils dépendent.

En 1992, l'Union européenne vote la **Directive « Habitats »** relative à la conservation et/ou la restauration des habitats naturels européens. La Directive n°2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concerne la conservation des oiseaux sauvages.

Ces Directives établissent une liste des espèces d'oiseaux, des habitats naturels et des espèces animales (autres que les oiseaux) et végétales pour lesquels les Etats membres doivent désigner des sites sur leur territoire afin de les conserver.

Les sites sont appelés « **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** » désignés au titre de la Directive « Oiseaux » et/ou « **Zones Spéciales de Conservation** » (**ZSC**) quand ils sont désignés au titre de la Directive « Habitats ».

L'ensemble des ZSC et des ZPS constitue, au niveau européen, le réseau cohérent baptisé "Natura 2000".

B. Les outils Natura 2000 et les acteurs

Le Document d'Objectifs ou DOCOB

Pour mettre en oeuvre les Directives « Habitats » et « Oiseaux », la démarche française requiert l'élaboration, pour chaque site, d'un plan de gestion dit document d'objectifs (DOCOB).

Ce document d'orientations et de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site est élaboré en concertation avec les usagers locaux. Il a pour but de définir des objectifs et des orientations de gestion, ainsi que des moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels ou d'espèces dans un état de conservation favorable.

L'opérateur local

L'élaboration d'un document d'objectifs est confiée à un opérateur local désigné par le Comité de pilotage. Il est en charge de l'animation générale et de la réalisation du document conformément au cahier des charges établi par le Préfet. Il est responsable de la production du document d'objectifs et nomme ou recrute le personnel scientifique et technique, notamment le chargé de mission coordinateur qui est la personne en charge du suivi du dossier.

Pour le site « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts », c'est l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf qui a été désignée opérateur et animateur du site Natura 2000.

Le comité de pilotage et les comités techniques restreints

Le comité de pilotage est l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet l'opérateur. Réuni en formation plénière, le comité de pilotage valide le DOCOB et le soumet pour approbation au préfet de département.

Ce comité de pilotage comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux, les gestionnaires et les usagers du site. Le comité de pilotage comprend :

- Les services de l'Etat (DREAL, DDTM) ;
- Des administrations et des établissements publics d'État (Affaires maritimes, Délégation Régionale au Tourisme, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, CSP, ONF, ONCFS, CELRL, Agence de l'Eau, IFREMER,...) ;
- Des collectivités territoriales et des structures intercommunales (communes, conseil général, conseil régional, communauté de communes ...) ;
- Des organismes socio-professionnels (fédérations, associations, syndicats, chambres consulaires)
- Des professionnels concernés par la désignation (agriculteurs, pêcheurs, exploitants, etc.)

La loi sur le développement des territoires ruraux (DTR) approuvée en 2005 a modifié la présidence des comités de pilotage qui était assurée auparavant par le Préfet.

Depuis le décret d'application concernant les sites Natura 2000 est paru le 26 juillet 2006, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage.

C. La mise en œuvre des actions planifiées dans le DOCOB

Une fois approuvé par le Préfet, le DOCOB doit aboutir à des propositions de contrats de gestion avec les différents acteurs présents sur le site.

Ainsi, les personnes ou structures détentrices du droit de gestion (qu'elles soient propriétaires et/ou gestionnaires) pourront, si elles le souhaitent, conclure avec l'État des contrats, qui comporteront les engagements conformes aux orientations définies dans le DOCOB.

Sur une zone Natura 2000, il existe plusieurs contrats de gestion :

- Le contrat Natura 2000
- Les Mesures Agri Environnementales (MAE)
- La charte Natura 2000

La signature de ces contrats de gestion ouvre droit à l'exonération de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti. C'est le propriétaire qui en bénéficie.

La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil créé par la loi pour le Développement des Territoires Ruraux. Il s'agit d'un outil contractuel d'adhésion au document d'objectifs, basé sur des engagements non rémunérés, n'entraînant pas de surcoûts de gestion. Ce sont les propriétaires qui engagent les parcelles de leur choix.

La charte est également un document d'information et de sensibilisation qui permet de traduire les objectifs de conservation en recommandations ou en engagements volontaires à intégrer dans les pratiques régulières des usagers des sites Natura 2000.

Dans le cas où la gestion de la parcelle n'est pas assurée par le propriétaire (ex : location de parcelles à des exploitants agricoles,...), la charte devra être co-signée par le propriétaire et le gestionnaire, afin que ce dernier soit informé des engagements pris par son bailleurs pour bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

D. Le contexte local

Le site « Habitats »

Nom : Le Site d'Intérêt Communautaire : « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »

Directive Habitats

Année de désignation : 2003

Superficie : 53 300 ha dont 35 000 ha de marais, 13 500 ha de vasières, le reste : dunes, forêts, plages,

Docob opérationnel depuis 2002

Animateur : Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf anime depuis mai 2003.

23 actions mises en œuvre.

Le site « Oiseaux »

Nom : Zone de Protection Spéciale (ZPS): « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »

Année de désignation : 2006

Superficie : 57 000 ha

Docob en cours d'élaboration depuis 2007

II. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOCOB « OISEAUX »

A. Présentation des experts environnementaux

Pour mener à bien sa mission d'opérateur Natura 2000, l'Association s'est entourée d'experts. Des accords ont été conclus entre la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée.

Les deux prestataires, coordonnés par l'Association, ont réalisé :

- un inventaire du patrimoine d'intérêt communautaire en fonction des connaissances actuelles et une analyse de ses exigences et de son état de conservation tenant compte des interactions avec les activités humaines,
- une définition des enjeux et objectifs pour le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation du patrimoine naturel,
- un catalogue précis de mesures opérationnelles, accompagnées de leur cahier des charges.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée

La Fédération des Chasseurs est une association de droits privés fondée en 1922 et régie par la loi de 1901. Elle est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, investie par le législateur de missions d'intérêt général, en particulier de mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, de protection et de gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs.

La Fédération des Chasseurs est agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle regroupe quelque 18 000 chasseurs et 1500 gestionnaires de territoires et intervient à l'échelle départementale dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique approuvé par le Préfet le 12 juillet 2006.

Depuis plus d'un demi-siècle, la Fédération des Chasseurs est engagée dans une politique de préservation des habitats naturels ; on lui doit la mise en réserve et les mesures conservatoires de sites prestigieux comme la pointe d'Arçay, la Baie de l'Aiguillon, la Baie de Bourgneuf, les marais communaux du Poiré-sur-Velluire et de Montreuil.

En matière d'éducation à l'environnement il faut aussi souligner le programme TICÉCO, comprenant la réalisation d'une série de cédéroms ludo-éducatifs sur les milieux naturels vendéens, et les animations « curieux de nature » qui, depuis quelques années connaissent un réel succès populaire.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vendée

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), association "loi 1901", née en 1912, se compose de délégations, groupes, relais et antennes réunis sur toute la France. La LPO est une association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1986, comptant plus de 45 000 membres. Elle est le représentant officiel de BirdLife International en France depuis 1993. Elle a pour but "la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées", et plus globalement la biodiversité.

Sur le territoire du marais Breton, la LPO possède 2 antennes avec 5 salariés ; elle est plus particulièrement impliquée sur les thèmes suivants:

- Partenariat avec les collectivités locales en collaborant aux expertises et en fournissant des conseils de gestion écologique,
- Participation active aux politiques environnementales (MAE, N2000),
- Gestion de réserve naturelle et de sites à vocation écologiques (terrain LPO de Beauvoir, Réserve Naturelle des Marais de Müllembourg, Lagune de Bouin, station de lagunage et ENS du Daviaud à la Barre de Mont),
- Suivi des indicateurs biologiques,
- Sensibilisation des publics à la préservation de la nature.

B. Méthodologie

Sur la zone Natura 2000, onze types de milieux ont été identifiés : milieu marin, roselières, prairies de marais, marais salé, forêts, plans d'eau douce artificiels, vasières, prés salés, dunes, plages, cultures.

Pour chacun de ces onze milieux, une fiche a été rédigée, comprenant un état de référence de l'espèce, les interactions de l'espèce avec les activités socio-économiques, les enjeux et objectifs de gestion liés à l'habitat d'espèces, et les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Les mesures de gestion proposées sont déclinées en cahiers des charges opérationnels, qui serviront de base aux futurs contrats de gestion Natura 2000.

Le partage des fiches est basé sur le principe d'un « rédacteur en chef » par fiche, qui a donc pour mission d'élaborer la fiche en y faisant apparaître l'état de référence (accompagné de la cartographie), les enjeux et objectifs, et les mesures de gestion.

Trois réunions du Comité de pilotage ont été organisées sur l'ensemble de l'opération : une réunion de lancement, une réunion de validation de l'état des lieux et des enjeux/objectifs, et une réunion de validation du programme d'actions et du document final.

Afin d'assurer la meilleure concertation possible, 4 comités techniques restreints ont été réunis à trois reprises chacun au cours de l'élaboration des fiches.

Des experts ornithologiques (CRSPN, ONCFS et Muséum National d'Histoire Naturelle) ont été également consultés.

1. Répartition du travail

Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
<ul style="list-style-type: none">✓ cultures✓ forêts✓ plans d'eau artificiels✓ prairies de marais✓ roselières	<ul style="list-style-type: none">✓ dunes✓ marais salés✓ milieu marin✓ plages✓ prés salés✓ vasières

2. Consultation des maires des communes

Dans le cadre de la démarche concertée prévue pour la mise en place du réseau Natura 2000, la consultation des élus s'avère être un moyen de relayer l'information et de communiquer sur le projet tout en collectant des données caractérisant le site.

Cette consultation s'inscrit également dans une dynamique d'échanges, déjà engagée avec les 4 comités techniques regroupant les différents acteurs par entités naturelles (Marais breton, Baie de Bourgneuf/Domaine Public Maritime, Marais salés, Dunes et forêts).

A l'été 2007, 18 des 28 maires du site Natura 2000 ont été rencontrés en mairie, à la fois pour établir un bilan de l'action passée, mais également pour envisager les actions à venir sur chaque commune.

Diagnostic socio- économique

Partie I : Contexte administratif, réglementaire et foncier

I. CONTEXTE ADMINISTRATIF

A. Collectivités territoriales et groupements

1. Les Communes et les intercommunalités

La délimitation de la zone Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » est établie par l'Arrêté ministériel DEVN0650197A du 6 avril 2006.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) s'étend sur 57 091,66 ha. Elle est située sur 6 communes de Loire Atlantique et 22 communes de Vendée (carte n°1).

Loire-Atlantique :

Bourgneuf-en-Retz, Fresnay-en-Retz, Machecoul, La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, Pornic ;

Vendée :

Barbâtre, La Barre-de-Monts, Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Céné, Bouin, Challans, Châteauneuf, Commequiers, Le Fenouiller, La Guérinière, Noirmoutier-en-l'Île, Notre-Dame-de-Monts, Notre-Dame-de-Riez, Le Perrier, Saint-Gervais, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Urbain, Sallertaine, Soullans, L'Épine.

La ZPS intersecte 7 communautés de communes (carte n°2) :

Communauté de communes de Noirmoutier, Communauté de communes de Pornic, Communauté de communes Océans-Marais de Monts, Communauté de communes Cotes de lumière, Communauté de communes Marais/Bocage, Communauté de communes Région de Machecoul, Communauté de communes Atlantica.

Carte n°1 : Les différentes communes du territoire concernées par la ZPS



Carte n°2 : Les différentes communautés de communes du territoire



2. Les associations syndicales et les syndicats de marais

Les marais sont gérés par les associations syndicales de propriétaires. Il en est dénombré 14 (tableau ci-dessous et carte n°3).

Les rôles de ces associations sont en général d'assurer :

- l'entretien du réseau principal (canaux et ouvrages) et des digues,
- le fonctionnement des principaux ouvrages,
- la création ou la modification du réseau structurant et des ouvrages, des digues,
- la surveillance du réseau et le respect des règlements.

Association de propriétaires de terrains de marais	nombre de propriétaires adhérents	Surface du marais (km ²)
Syndicat des marais de Millac	250	4.61
Syndicat des marais de Bourgneuf et St.-Cyr-en-Retz	1 480	19.14
Syndicat des marais de Fresnay	135	4.96
Syndicat des marais de Machecoul	431	24.50
Syndicat des marais de Bois-de-Céné et Châteauneuf	710	24.95
Syndicat des marais de Bouin	1 540	37.00
Syndicat des marais du Dain	800	22.50
Syndicat des marais de Beauvoir-sur-Mer	2 120	65.39
Syndicat des marais de St-Jean-de-Monts	6 800	102.81
Syndicat du marais des Trois Etiers	280	12.60
Syndicat des marais de Soullans	?	25.03
Syndicat des marais de Notre de Riez et St Hilaire de Riez	700	15.30
Syndicat des marais de la basse vallée de la Vie	?	3.14
Syndicat des marais du Barrage des Vallées	?	?
Total	>14 546	>361.93

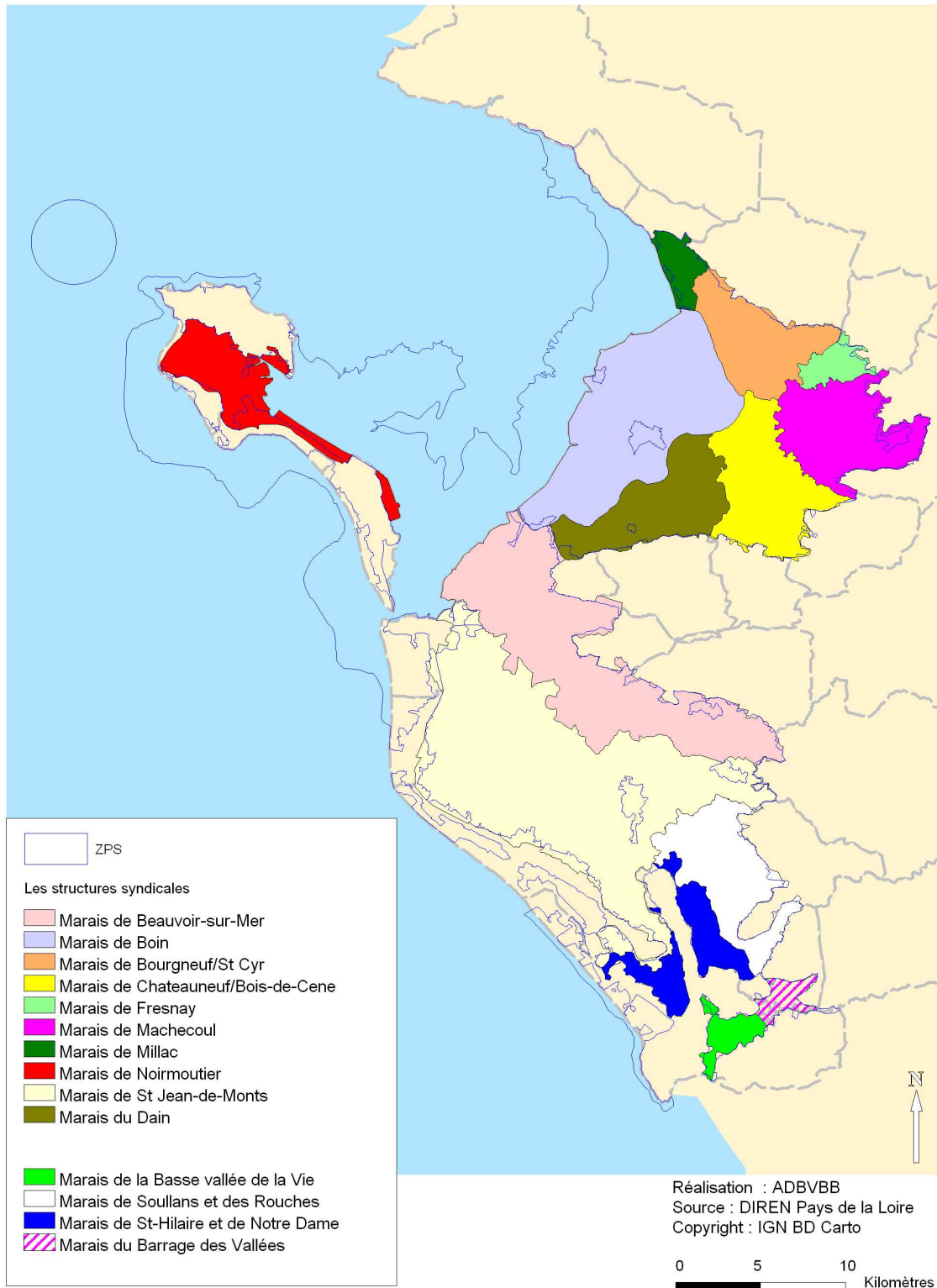
(Source : forum des marais atlantiques, chiffres mis à jour le 02/01/2009)

Des syndicats mixtes ont été mis en place pour le financement des gros travaux de création ou de réparation d'ouvrages et d'entretien du réseau principal :

- Le syndicat mixte des marais de Beauvoir-sur-Mer et de Saint Jean de Monts comprend l'ensemble du territoire des marais de Beauvoir et de Saint Jean,
- Le S.A.H. (Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire) couvre l'ensemble des marais de Bourgneuf – Saint-Cyr, Fresnay, Châteauneuf – Bois-de-Céné, Bouin et Dain,
- Le SMAM (Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais) couvre le marais des Trois Etiers sur l'île de Noirmoutier.

Le S.A.H. assure depuis 1984 l'investissement des travaux importants. En 1996, ses compétences ont été étendues au fonctionnement (exondation et alimentation en eau des marais) et à l'entretien du réseau principal.

Carte n°3 : Les différentes structures syndicales de marais



II. REGLEMENTATION ET PROGRAMMES CONTRACTUELS

A. Les principaux classements

Statut	Nom du site	Gestionnaire
Réserve Naturelle Nationale	RNN Marais de Müllembourg	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO Nationale)
Réserve Naturelle Régionale	Le Polder Sébastopol	La communauté de communes de Noirmoutier
Espace Naturel Sensible	L'écomusée du Daviaud	La communauté de communes « Océan et Monts »
Espace Naturel Sensible	Les Dunes de la Tresson	
	La lagune du Dain	Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
Réserve de chasse Maritime	La Réserve de Chasse Maritime de la Baie de Bourgneuf	Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée
Site classé	Le Bois de la Chaize	Office National des Forêts
Site inscrit	Le Passage du Gois	
Site inscrit	Le Quartier de Banzeau et les marais salants qui l'entourent	
Site inscrit	Le Bois des Eloux et de la Mougendrie	
Site inscrit	La plage de Luzéronde et les Dunes	
Site classé	Le Site de l'Ancienne abbaye de la Blanche	
Site inscrit	Le Port du Bec	
Site classé	La corniche vendéenne	

B. Documents de planification et de gestion

1. L'urbanisme

a. Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Les collectivités porteuses des SCOT sur la zone Natura 2000 sont :

- Le Syndicat du SCOT Pays de Retz : document en cours d'élaboration
- La Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier : SCOT approuvé le 28 mai 2008
- Les 3 Communautés de communes du Nord Ouest Vendéen (Océan marais de monts, Marais Breton Nord et Marais et Bocage).

La Charte de Développement Durable du Territoire

En 2008, les élus du bassin versant de la Baie de Bourgneuf ont décidé de bâtir une charte de développement durable du territoire, base d'une gestion collective, équilibrée et à long terme du bassin de la baie de Bourgneuf.

Cette charte sera un acte d'engagement collectif pour élaborer et mettre en œuvre un projet commun. Il s'agit d'un document sans valeur réglementaire qui fixera les orientations, voire les objectifs et les mesures, mais également des principes permettant de gérer durablement le territoire.

Cette charte constituera un document de référence pour les trois schémas de cohérence du territoire (Scot) du Pays de Retz, de l'Île de Noirmoutier et du nord-ouest vendéen. Par voie de conséquence, elle orientera les plans locaux d'urbanisme (Plu).

Carte n°8 : Localisation des principales réserves de chasses maritimes
dans la Zone de Protection Spéciale



2. La gestion de l'eau

a. Le SAGE et les contrats de bassin versant (CRBV, CAELB, CREZH)

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 organise la gestion des eaux intérieures de surface, souterraines, de transition et côtières, afin de prévenir et de réduire leur pollution, de promouvoir leur utilisation durable, de protéger leur environnement, d'améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et d'atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Le bassin versant de la baie de Bourgneuf est découpé en 5 entités hydrographiques liées aux principaux cours d'eau suivants. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) concerne 4 d'entre eux :

- Le Falleron et le Dain
- L'étier de Sallertaine
- L'étier de la Taillée
- Les étiers de Noirmoutier

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a ainsi été arrêté le 19 juillet 2004 par le Préfet de la Vendée. Il est actuellement en phase de mise en œuvre par les maîtres d'ouvrages locaux.

Des outils contractuels permettent ensuite la mise en œuvre du SAGE.

L'animation de cette mise en œuvre est assurée par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau.

Le Contrat Régional de Bassin Versant

Un Contrat Régional de Bassin Versant soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire est engagé depuis 2008 et pour une durée de 3 ans.

Ce contrat prévoit des actions liées à la restauration des milieux aquatiques de la Zone de Protection Spéciale.

Objet	Maître d'ouvrage	Type d'opération
Restauration des cours d'eau de l'amont du bassin de l'étier de Sallertaine	Syndicat du Taizan, communes de Challans et de La Garnache	Travaux en rivière
Restauration - aménagement d'ouvrages hydrauliques et curage des secteurs prioritaires sur les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir-sur-Mer	Travaux en marais
Restauration des marais de l'Ile de Noirmoutier	Syndicat Mixte des marais de l'Ile de Noirmoutier, syndicat des 3 étiers	Travaux en marais
Etude préalable au Contrat Restauration Entretien du Falleron et du Canal de Haute Perche	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	Etude
Expérimentation de techniques de restauration de berges dans les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir-sur-Mer	Travaux en marais
Mise en place de stations de mesures et équipements de suivi des marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir-sur-Mer	Equipements de gestion
Aménagement des ouvrages pour le franchissement piscicole dans les marais des étiers de Sallertaine et de la Taillée	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir-sur-Mer	Travaux en marais

Contrat Restauration Entretien Zones Humides des marais de l'île de Noirmoutier

Le Contrat Restauration Entretien Zones Humides des marais de l'île de Noirmoutier prend en compte la totalité des marais de l'île : de Noirmoutier en l'île au Nord au polder de Sébastopol au Sud pour une surface de 2000 ha.

L'état des lieux a permis de mettre en évidence des actions prioritaires concernant :

- L'envasement des étiers,
- L'effondrement de berges,
- La présence des ragondins,
- L'envahissement par le *Baccharis halimifolia*,
- Le mauvais état d'ouvrages et du réseau hydraulique.

Contrat Restauration Entretien Zones Humides et Rivières sur les étiers de Sallertaine et de la Taillée

L'amont de l'étier de Sallertaine et de l'étier de la Taillée se caractérisent par une partie en bocage et une partie en marais constituée d'un réseau d'étiers et fossés.

L'étude réalisée dans le cadre du CRE distingue :

- Sur la partie bocage :
 - Une qualité de l'eau médiocre et des apports sédimentaires,
 - Un piétinement des berges par les bovins,

- Une altération du lit suite aux travaux de remaniement d'origine agricole, urbaine et routière,
- Un vieillissement de la végétation à la suite d'un défaut d'entretien,
- Une circulation piscicole gênée (migration de l'anguille),
- Sur la partie marais :
 - De faibles altérations de la fonction hydraulique,
 - Des altérations moyennes de la qualité du milieu suite à la mise en culture et aux submersions de courte durée,
 - Une altération sensible de la fonction biologique sur les marais de St Jean par la mise en culture et la présence de jussie

Bien que le diagnostic ne prenne pas en compte les fossés tertiaires, l'étude rapporte qu'une partie importante des dégradations des diverses fonctions (principalement biologique et hydraulique) sont liées au mauvais état d'entretien de ce réseau.

b. L'observatoire de l'eau

L'Observatoire a pour mission :

- le suivi de la qualité des eaux,
- le suivi et l'évaluation du SAGE,
- le suivi et l'évaluation du Contrat Territorial, avec l'Agence de l'eau
- le suivi et l'évaluation du Contrat Régional de Bassin Versant, avec la Région des Pays de la Loire

Plus de 200 points sont ainsi suivis sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf. Ils concernent les réseaux de mesures suivants :

- Eaux douces superficielles,
- Eaux douces superficielles vis-à-vis des produits phytosanitaires,
- Eaux saumâtres à marée haute, alimentant les établissements conchylicoles,
- Coquillages implantés dans les étiers,

L'ensemble des résultats et productions de l'observatoire de l'eau sont aujourd'hui consultables sur le site internet de l'association, volet observatoire.

www.marais-breton-baie-bourgneuf.com/observatoire

c. La gestion hydraulique et les gestionnaires du réseau

Le principe de gestion des marais repose sur la présence de deux vannes principales sur les étiers du réseau primaire : une vanne à la mer et une vanne amont (SCE, 2000, caractéristiques générales).

La gestion en période hivernale

Pendant la saison pluvieuse (gestion hivernale) l'eau douce provenant du bassin versant est évacuée à la mer. Pour cela, la vanne amont reste ouverte en permanence et l'eau s'accumule en arrière de la vanne aval. Aux marées descendantes l'éclusier évacue l'eau douce vers la mer. Il referme la vanne à marée montante.

En période de gestion hivernale le marais doux est en vidange ; tous les fossés participent à l'évacuation vers l'étier.

Pour réduire la fréquence de ces inondations, en période de crues, les gestionnaires des marais les plus exposés peuvent être amenés à maintenir des niveaux assez bas dans le réseau de façon à accroître les capacités de stockage et pouvoir stocker davantage d'eau avant le débordement généralisé.

Des travaux sur le Collet ont également été réalisés pour améliorer la capacité de ces ouvrages (nouveaux vannages) ou les possibilités de gestion (motorisation des vannes et commande à distance). Ces travaux se sont accompagnés d'une augmentation de la capacité hydraulique du réseau (transformation d'ouvrage, curage et recalibrage) pour permettre un écoulement plus rapide pendant les heures de marées où cela s'avère possible.

En général, à la fin décembre le marais salé est également en vidange. Les fossés évacuent les eaux pluviales suivant les possibilités des marées. A la différence du marais doux, le marais salé dont les terrains sont, en règle générale plus élevés, n'est pas soumis aux inondations généralisées. Si les fossés du marais salé sont plutôt en eau douce à cette saison, certains bassins (les anciennes salines) demeurent en eaux saumâtres. Certains bassins reconvertis pour les usages aquacoles doivent être réalimentés en eau salée pour éviter une trop forte dilution par les eaux pluviales. En période d'évacuation des eaux douces, notamment pendant les marées de vives eaux (pleine lune et nouvelle lune) une concertation est nécessaire avec les usagers prélevant de l'eau salée (les conchyliculteurs en particulier) de façon à leur permettre de renouveler l'eau de leurs bassins.

La gestion en période estivale

Cette période s'étend des premières grandes marées de printemps aux premières pluies importantes d'automne ; soit d'avril à fin novembre. La vanne amont de l'étier principal est fermée pour maintenir une réserve d'eau douce à l'intérieur du marais.

L'ensemble du réseau hydraulique compris entre la vanne aval et la vanne amont est vidé à marée basse et réalimenté en eau de mer lors des marées de vives eaux.

Des "chasses" sont également réalisées pour désenvaser l'exutoire de l'étier situé après la vanne à la mer. Pour cela le réseau entre le vannage à la mer et le vannage amont est rempli en quelques marées d'eau de mer qui est ensuite libérée à marée basse.

Durant la période estivale les prises d'eau de mer peuvent être réalisées à volonté à l'aval du vannage à la mer. Elles sont effectuées en général deux fois par mois aux grandes marées.

d. Les gestionnaires du réseau

La gestion des ouvrages à la mer du réseau principal a été confiée :

- à la Direction Départementale de l'Équipement pour les marais de Bouin, le Dain et le marais de Saint Jean de Monts,
- au Syndicat d'Aménagement Hydraulique pour les vannages du Collet et de Millac,
- aux Associations Syndicales pour l'étier de Sallertaine et le marais de Noirmoutier.

Les autres ouvrages du réseau principal et du réseau secondaire sont gérés et entretenus par les associations syndicales. L'entretien du réseau tertiaire est à la charge des propriétaires. A noter que le réseau tertiaire représente entre 80 à 90 % du linéaire du réseau des marais.

	Investissement Ouvrages et réseaux (Création et Restauration)	Entretien ouvrages et réseaux	Gestion des niveaux d'eau
Marais Breton Sud	Syndicat Mixte des Marais de St Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer	Syndicat des marais de Beauvoir-sur-Mer, Challans, Sallertaine, Saint-Gervais, Saint-Urbain Syndicat des marais de St-Jean-de-Monts, Le Perrier, Notre-Dame-de-Monts, La Barre-de-Monts	Syndicat des marais de Beauvoir-sur-Mer, Challans, Sallertaine, Saint-Gervais, Saint-Urbain Syndicat de St-Jean-de-Monts, Le Perrier, Notre-Dame-de-Monts, La Barre-de-Monts
Marais Breton Nord	SAH (Syndicat d'Aménagement Hydraulique)	Syndicat des marais de Machecoul Syndicat des marais de Bourgneuf et de St-Cyr-en-Retz Syndicat des marais de Fresnay-en-Retz Syndicat des marais de Bois-de-Céné et de Châteauneuf Association syndicale du Dain Syndicat des propriétaires de Bouin Syndicat des marais de Millac Le SAH possède une compétence optionnelle pour les CRE ZH.	SAH : Gestion des ouvrages d'intérêt général (= non privés) Syndicats de marais cités ci-dessus pour la gestion des ouvrages privés (cela correspond en général au réseau tertiaire) Les ouvrages du réseau secondaire dont la gestion est de la compétence du SAH sont clairement listés.
Ile de Noirmoutier	SMAM de l'île de Noirmoutier	Association syndicale des Trois Etiers Association des propriétaires de la Nouvelle Brille Association des propriétaires du Bouclard	Association syndicale des Trois Etiers Association des propriétaires de la Nouvelle Brille Association des propriétaires du Bouclard

III. CONTEXTE FONCIER

A. Le Domaine Public Maritime

Sur la zone Natura 2000, près de **15 520 hectares sont propriétés de l'Etat**, principalement les vasières et les récifs. Cette superficie comprend aussi 2000 hectares de forêts domaniales et de forêts de Pays de Monts.

Les exutoires du réseau hydraulique, allant de la mer au premier ouvrage (écluse, pont si celui-ci est un obstacle à la navigation) appartiennent aussi au Domaine Public Maritime.

B. Les sites du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) est un Etablissement Public de l'Etat à Caractère Administratif créé en 1975. Il a pour vocation de mener une politique foncière de « sauvegarde de l'espace littoral et de respect de sites naturels et de l'équilibre écologique », tant en métropole que dans les DOM/TOM.

La mission du Conservatoire du Littoral est de garantir une gestion du site qui concilie les deux objectifs suivants :

- la protection et la restauration de la richesse et de la diversité biologique,
- l'ouverture au public dans les limites compatibles avec la sensibilité du site, justifiée par la mobilisation des fonds publics.

Sur la zone Natura 2000, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est propriétaire de **118,3 ha** de terrains répartis en 102 ha de marais, 12,5 ha de dunes. Les 3,8 ha restants correspondent à la surface acquise sur l'île du Pilier.

C. Les collectivités

Des collectivités sont propriétaires de parcelles incluses dans la zone Natura 2000.

Le département de la Vendée a acquis des parcelles au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Il est propriétaire des dunes de la Tresson sur Barbâtre et la Guérinière. Le site de l'Ecomusée du Daviaud est propriété du département et de la communauté de communes « Océan-Marais de Monts ».

Le Polder Sébastopol de 113 ha appartient à la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. Il est devenu une Réserve Naturelle Régionale en février 2008.

La commune de Bouin est propriétaire de la lagune du Dain (90 ha) dont la gestion est confiée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée.

D. Les autres propriétaires et gestionnaires

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée est propriétaire de parcelles de marais sur la commune de Beauvoir-sur-Mer.

L'Office National des Forêts

Sur le site « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts », l'Office National des Forêts est gestionnaire d'environ 2 700 ha de dunes et forêt domaniale des Pays de Monts (domaine privé de l'Etat).

Partie II : Etats des lieux socio-économique

I. LES POPULATIONS LIEES AU SITE

A. Caractéristiques et évolution des populations

1. Population permanente

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'habitants par commune concernée par le périmètre d'étude Natura 2000. Au total, la ZPS « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » est occupée par plus de 106 000 habitants permanents.

Commune	Population 1999	Population 2006	taux d'évolution annuel en %
BARBATRE	1421	1747	3,28
BARRE-DE-MONTS (LA)	1809	2055	1,94
BEAUVOIR-SUR-MER	3399	3714	1,32
BERNERIE-EN-RETZ (LA)	2141	2499	2,39
BOIS-DE-CENE	1264	1410	1,65
BOUIN	2242	2240	0
BOURGNEUF-EN-RETZ	2400	3087	4,09
CHALLANS	16132	18349	1,96
CHATEAUNEUF	531	769	6,40
COMMEQUIERS	2296	2701	2,52
EPINE (L')	1685	1753	0,58
FENOULLER (LE)	3214	4003	3,51
FRESNAY-EN-RETZ	859	1068	3,48
GUERINIERE (LA)	1486	1587	0,97
MACHECOUL	5420	6004	1,54
MOUTIERS-EN-RETZ (LES)	908	1170	4,12
NOIRMOUTIER-EN-L'ILE	5002	5000	0
NOTRE-DAME-DE-MONTS	1528	1795	2,50
NOTRE-DAME-DE-RIEZ	1210	1775	6,67
PERRIER (LE)	1502	1796	2,80
PORNIC	11 903	14028	2,55
SAINT-GERVAIS	1650	2096	3,86
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	8761	10289	2,49
SAINT-JEAN-DE-MONTS	6886	7837	1,97
SAINT-URBAIN	770	1237	8,66
SALLERTAIN	2235	2679	2,84
SOULLANS	3424	3942	2,16
total	92078	106 630	

Données INSEE recensement 1999 et 2006 (Les populations légales entrant en vigueur le 1er janvier 2009)

Total 106 630 habitants

De manière générale, la frange littorale de la Région des Pays de la Loire connaît une croissance démographique élevée depuis 1999 (Muller *et al.*, 2007).

Selon l'Observatoire Économique Social et Territorial de la Vendée (OESTV), la population de la Vendée est estimée à 610 000 habitants.

Le département connaît une attractivité croissante ce qui le place au 1er rang régional et au 4e rang national. (*site internet du CG 85*).
En plus d'une natalité dynamique, la Vendée profite d'une arrivée massive de nouveaux habitants.

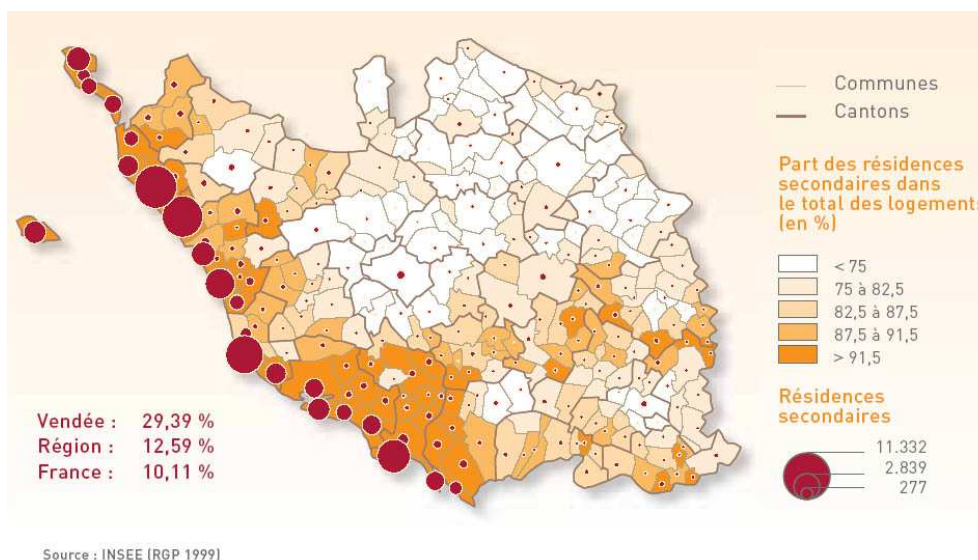
Ce dynamisme démographique important se retrouve sur la zone Natura 2000 étudiée. La proximité de la mer est une des raisons de l'arrivée massive de nouveaux vendéens.
De même, le rétro littoral est de plus en plus recherché ce qui explique le taux moyen annuel de croissance des petites communes comme Notre-Dame-de-Riez ou Saint-Urbain qui connaissent une forte hausse démographique : près de 7.5% sur la période 1999 et 2004 (Besse & Charbonnier, 2006).

Cet accroissement de la population s'accompagne parallèlement d'une urbanisation du littoral (carte n°4).

2. Population occasionnelle

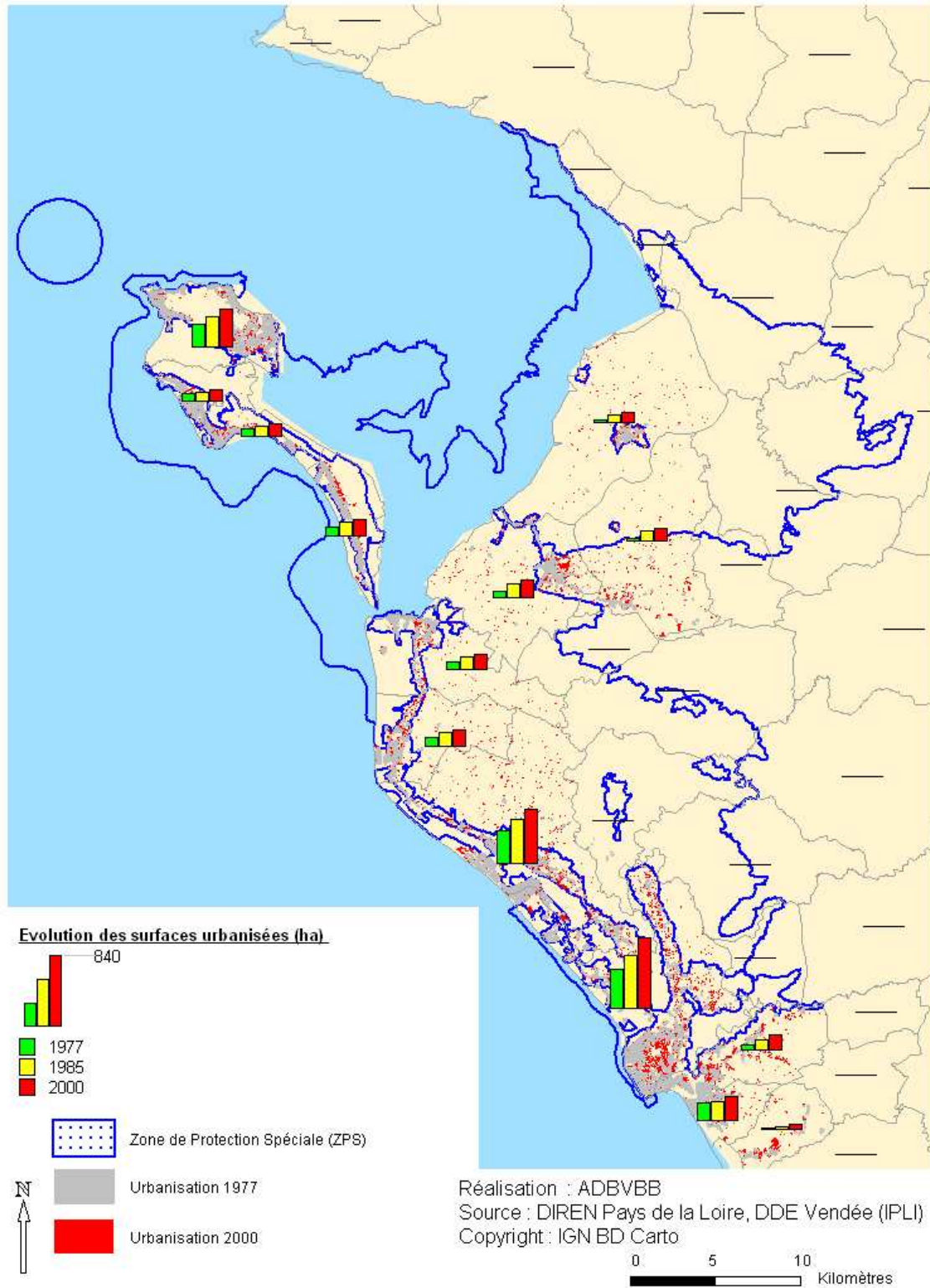
Dans la Région Pays de la Loire, la quantité de logements occasionnels de plein air représente 9 % de la capacité nationale. (*Tregouet et al., 2002*).
En Vendée, l'hôtellerie de plein air compte environ 55 000 emplacements, dont un cinquième concentré essentiellement sur les communes de Saint Jean de Monts et Saint-Hilaire-de-Riez, toutes deux concernées par la zone Natura 2000.

D'autre part, près de 94 872 résidences secondaires sont recensées sur le littoral vendéen. Selon l'INSEE certaines communes telles que Saint Jean de Monts et Notre Dame de Monts présentent une proportion importante de résidences secondaires : plus de 87 % du total de logement. (*cf. carte ci-dessous*).



(Vendéoscope édition 2007-2008, La Vendée en cartes et en Chiffres, 2007, Vendée Expansion, 52p.)

carte n° 4 : Evolution de l'urbanisation sur le littoral vendéen en zone Natura 2000



La population occasionnelle se caractérise par une forte augmentation en été, essentiellement sur le littoral. Ainsi, la population de l'Île de Noirmoutier et du Pays de Monts est multipliée par 7 en été. (Schéma d'aménagement Touristique 2004/2006).

II. LES PRINCIPALES ACTIVITES

A. L'aquaculture

1. La conchyliculture

La conchyliculture est une branche de l'aquaculture marine. Elle désigne l'ensemble des activités d'élevage de mollusques notamment les huîtres et les moules.

Environ 340 entreprises conchylicoles sont implantées en Région Pays de la Loire, entre le sud de l'estuaire de la Loire et l'Aiguillon-sur-mer. 76 % de ces entreprises siègent au sein de la Baie de Bourgneuf (source : JO 2008, liste des établissements de purification et d'expédition de coquillages vivants).

La baie de Bourgneuf constitue donc un des plus importants bassins conchylicoles du littoral français.

La conchyliculture en Pays de la Loire représente (MAP - DPMA Enquete aqua 2006) se caractérise par une production annuelle d'environ 8 200 t d'huîtres soit 7 % de la production nationale et environ 4 000t de moules soit 5 % de la production nationale:

En 2004, 2 429 concessions conchylicoles sont recensées sur environ 1 100 hectares (DREAL Pays de la Loire, COREPEM) (carte n°5).

2. La pisciculture

Depuis 1987, l'île de Noirmoutier possède une entreprise piscicole (France turbot). L'activité de cette entreprise est l'éclosion et le grossissement du turbot. En 2004, 4,5 millions d'alevins ont été produits ainsi que 450 tonnes d'adultes, soit 8,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

B. La pêche à pied professionnelle

En Vendée, la pêche à pied se déroule essentiellement sur les vasières et les bancs de sable de la Baie de Bourgneuf. Les coquillages recherchés sont principalement les palourdes, les coques, les huîtres et les bigorneaux. La réglementation mise en place par le Comité Régional des Pêches, en concertation avec les professionnels et l'administration, a limité le quota des professionnels à 50 kg par jour pour les palourdes, 60 kg par jour pour les coques. Les zones, les périodes et les engins (en particulier le tellinier) sont strictement encadrés.

L'exercice de cette activité est limité à 250 professionnels depuis le 23/11/2005. En 2008, ce contingent maximal est atteint. Il existe aussi une licence payante depuis 2006 ainsi que des timbres pour exploiter les deux coquillages principaux.

Le gisement de palourdes le plus productif fait l'objet d'une fermeture annuelle pendant les 6 mois d'hiver (carte n°6).

Deux gardes jurés employés par le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) grâce à la recette des licences payées par les professionnels en partenariat avec les Affaires Maritimes de Noirmoutier ont pour objectif de faire respecter la réglementation.

Carte n°6 : Localisation de la réserve où la pêche à pied est interdite pendant les 6 mois l'hiver dans la Zone de Protection Spéciale



Le braconnage reste néanmoins une préoccupation majeure du fait de l'étendue des zones de pêches. (Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de la Loire, 2008.)

C. La pêche de loisirs et touristique

1. En marais

Aucune Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) n'est recensée dans le marais. Certains syndicats louent le droit de pêche. Ils existent aussi des plans d'eau communaux et des étangs privés qui font l'objet de pêche de loisirs.

Les espèces recherchées par la pêche de loisir sont :

- l'anguille et la civelle
- le sandre
- le brochet

La pêche à la grenouille (verte et rousse) est également pratiquée l'été (du 1 juillet au 31 août) selon arrêté préfectoral.

2. En baie (à pied)

La pêche à pied de loisir sur l'estran est régie par deux arrêtés préfectoraux fixant des conditions de pratique différentes en particulier au sujet du matériel utilisé (ex : en Loire-atlantique (arrêté préfectoral n°51/2002), seul l'usage de la « Gratte à main » et du « couteau pêche-palourdes » est autorisé alors qu'en Vendée il est également possible d'utiliser une gratte avec un manche n'excédant pas 80 cm (limité à 3 dents) (arrêté préfectoral n°99/2010).

Il est estimé à plusieurs milliers de pêcheurs de loisirs quotidiens avec des « pics » de fréquentation lors des grandes marées et des saisons touristiques.

La tendance de la pêche à pied de loisir est à l'augmentation depuis les années 1990.

D. L'agriculture

Contexte agricole

En 2008, 482 exploitants agricoles sont recensés sur les communes du marais breton (source : DDTM PAC 2008). Ces chiffres englobent les exploitants hors marais des communes en limites de bocage.

Entre 2000 et 2008, ce nombre d'exploitants est passé de 557 à 482 soit une perte de 14% en 8 années.

Types de productions

L'élevage extensif est la production typique du marais breton. Les sols du marais sont pour la plupart non labourables et de ce fait exploités en prairies humides naturelles.

Les secteurs de cultures sont situés à proximité du littoral. Il est totalisé 6 000 ha de cultures dont 1 500 en polder. Historiquement, le marais breton sud était aussi cultivé sur les parties hautes des parcelles (banches, bossis).

En outre, l'envolée des prix des céréales des années 2007-2008 est un facteur qui a sans doute contribué au retournement des prairies sur le marais breton sud, mais ce processus avait été engagé auparavant. Bien que les parcelles de cultures soient historiquement présentes sur le

secteur Saint Jean/Notre Dame (notamment sur les bossis, dans le cadre de petites cultures traditionnelles liées à l'élevage), il est constaté une évolution des pratiques (surfaces, matériels, couverts, intrants, ...) de plus en plus éloignée des systèmes de productions typiques du marais et en accord avec les particularités biologiques de ce dernier.

Sur l'île de Noirmoutier, l'agriculture est essentiellement basée sur la production de pomme de terre. Depuis 1945, une coopérative a été créée regroupant près de 80 producteurs sur près de 550 ha. Il est produit environ 13 000 tonnes (chiffres de 2004).

L'élevage

La prairie naturelle est valorisée principalement par des troupeaux de vaches allaitantes. L'élevage laitier, autrefois prédominant, a considérablement régressé depuis la mise en place des quotas et les encouragements à la cessation des activités laitières.

Les élevages de volailles hors sols sont assez bien développés sur la partie vendéenne du marais. Ils constituent une activité complémentaire pour les éleveurs de bovins.

Les 30 000 ha de prairies naturelles sont exploités actuellement sous des proportions d'un tiers pâturés pour deux tiers fauchés.

Programmes agri-environnementaux

L'usage agricole du marais s'est toutefois maintenu grâce au soutien financier apporté par les différents outils agri-environnementaux (OGAF, OLAE, CTE, CAD, MAE).

Suite au dernier programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013), il est apparu des nouveaux outils d'aide agri-environnementale : les Mesures Agri Environnementales. Ces dernières ne permettent pas totalement de faire suite aux Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

Il est constaté une évolution de plus en plus territorialisée des aides. Depuis 2007, les Mesures Agri Environnementales ne concernent que des territoires à enjeux déterminés (bassin versant pollué, zone Natura 2000, zone à enjeu biologique élevé, ...).

Plus spécifiquement à la zone Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts », depuis le nouveau programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007/2013), il n'existe pas de mesure prioritaire liée à la gestion de l'eau en marais (absence de MAE « curage de fossés », « entretien de mares », « gestion des roselières » et surtout « prairie inondable »).

E. Saliculture

La saliculture est l'activité patrimoniale de l'île de Noirmoutier. Le sel est aussi récolté sur le continent, dans la zone salée du marais (Beauvoir-sur-Mer, Bouin, Bourgneuf-en-Retz, Saint-Hilaire-de-Riez).

La Saliculture est en progression forte et constante depuis la fin des années 90. Ainsi, le nombre d'adhérents de la coopérative de sel de Noirmoutier (qui regroupe la majeure partie des producteurs) est passé de 34 en 1990 à 90 en 1999 (SCE, 2000).

En 2005, il est recensé 120 sauniers (producteurs de sel) sur l'île de Noirmoutier. Ils se répartissent en 100 coopérateurs et 20 indépendants. Ils exploitent 3 000 œillets sur les 14 000 utilisés auparavant (5 000 œillets en réhabilitation possible et 6 000 déstructurés).

Les sauniers de l'île produisent annuellement 5 000 tonnes de sel dont 3 500 tonnes destinés à la coopérative.

Selon les années et les aléas climatiques (mauvaises conditions météorologiques ne permettant pas l'évaporation comme les années 2007 et 2008), la seule activité de récolte du sel est insuffisante pour subvenir aux besoins de la vie actuelle. Ainsi, un grand nombre de sauniers sont doubles actifs et exercent généralement une activité en hiver. (*Données SMAM*)

F. Le tourisme balnéaire

Le tourisme est une activité très développée dans les deux départements concerné par la zone Natura 2000.

1. Contexte et offre en hébergements touristiques

A l'échelle de la façade atlantique, la Vendée est le premier département pour le nombre de personnes accueillies chaque année pendant l'été, avec 5 millions de touristes soit plus de 36 millions de nuitées (*12/07/2006 site du conseil général de la Vendée*).

De même, la quantité de logements occasionnels de plein air représente 9 % de la capacité nationale. La Région Pays de la Loire se place en 5^{ème} position des régions françaises derrière le Languedoc-Roussillon, premier avec 13% (*Tregouet et al., 2002*).

2. L'offre en hébergements touristiques sur la zone Natura 2000

Sur la partie vendéenne de la zone Natura 2000, il est recensé 170 campings autorisés (carte n°7) (*Données Direction Départementale de l'Équipement de la Vendée, avril 2008*). Ils occupent près de 590 ha, principalement sur le littoral et offrent 27587 emplacements.

Communes	Nombre de campings déclarés
Barbâtre	2
Bois-de-Céné	1
Bouin	1
Challans	2
Commequiers	3
L'épine	1
La Barre-de-Monts	7
La Guérinière	2
Le fenouiller	5
Le Perrier	6
Moutiers en Retz	7
Noirmoutier en l'île	6
Notre Dame de Monts	16
Notre Dame de Riez	3
Saint Gervais	3
Saint-Hilaire-de-Riez	49
Saint Jean de Monts	53
Saint urbain	1
Sallertaine	1
Soullans	1
TOTAL	170

Un cinquième de la capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein air ligérienne concentrée sur Saint-Jean-de-Monts et Saint-Hilaire-de-Riez (*Tregouet et al., 2002*.)

Carte n°7 : Localisation des campings autorisés sur Zone de Protection Spéciale



A titre d'exemple, la commune de Saint Jean de Monts offre 115 000 lits répartis en :

- 71 300 en résidences secondaires
- 36 800 en hôtellerie plein air
- 3 450 en résidences touristiques
- 2 300 en centres vacances
- 1 150 en hôtels

Le tourisme est aussi important en Loire atlantique. Ainsi, la commune des Moutiers en Retz qui compte environ 1200 habitants offre 7 campings. En période touristique, cette capacité d'hébergement se traduit par une augmentation de la population de près de 10 fois supérieure à la population permanente.

3. Les activités sur le littoral

Les usages exercés sur le littoral sont en contact direct avec les habitats et les espèces qui justifient la définition de la zone Natura 2000.

Les activités principales recensées sur le bord de mer, les plages, les dunes et forêts dunaires, les vasières, les digues et les marais sont :

- La baignade,
- L'utilisation de véhicules motorisés dans les espaces naturels (quad, moto, 4 x 4)
- La pratique des sports dits "de nature" (kitesurf, planche à voile, jet ski)
- La promenade (piétons, chiens)
- Les randonnées pédestres, équestres et cyclistes
- La cueillette de salicorne
- La navigation de plaisance
- L'aviation de loisir

Il est constaté une augmentation de la fréquentation touristique sur le littoral, de plus en plus tôt dans l'année, notamment au printemps, pendant les ponts d'avril et de mai, en période sensible pour la biodiversité locale (période de reproduction).

Cette fréquentation du littoral s'accompagne d'un nettoyage mécanique systématique des plages. Cette pratique engendre un déséquilibre du système plage/dune et une perte des fonctions biologiques assurées par les plages (lutte contre l'érosion, lieu d'alimentation et de reproduction pour une faune et une flore patrimoniale).

La qualité environnementale du littoral qui est recherchée par les touristes est soumise à de fortes pressions anthropiques.

G. La chasse

La chasse est un usage particulièrement développé dans le marais et sur les vasières de la baie (chasse au gibier d'eau). Elle se pratique aussi en forêt domaniale après acquisition d'une licence.

La Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée estime à 1740 chasseurs résidents dans les communes concernées par le site Natura 2000.

Sur les 22 communes de Vendée, il est recensé 33 structures (structures associatives et associations de chasse maritime). L'Association de Chasse Maritime Vendéenne dispose par

amodiation de l'Etat du droit de chasse sur l'ensemble du domaine public maritime. Il existe une réserve de chasse maritime sur la Baie de Bourgneuf (carte n°8).

Dans la Zone de Protection Spéciale, plusieurs centaines de parcelles sont gérées en chasses privées dont un nombre important de plans d'eau dans le marais breton nord. Ces plans d'eau sont alimentés de mi juin à fin août pour être pleins à l'ouverture de la chasse. Ce remplissage estival est généralement possible grâce à l'apport d'eau de la Loire. Néanmoins, une gestion calquée sur un rythme saisonnier naturel voudrait que les niveaux soient bas en été.

Ces chasses privées sont en augmentation sur le territoire, notamment sur le marais breton nord (Loire atlantique et Vendée).

Diagnostic écologique

Enjeux et objectifs de gestion

Introduction

Milieu de transition entre domaine maritime et continental, le complexe « baie de Bourgneuf/Marais breton » offre des étendues sableuses et vaseuses, des massifs forestiers et dunaires ainsi qu'une grande superficie de marais arrière littoraux.

Cet espace de transition se caractérise par des conditions écologiques spécifiques (salinité, altitude, hygrométrie, pédologie, ...). Ces paramètres naturels vont orchestrer la répartition des habitats naturels et des espèces inféodées à ces habitats.

Par ses pratiques (agriculture, exploitation de ressources, gestion de l'eau,...) l'Homme ajoute de nouveaux facteurs qui conditionnent eux aussi l'expression des habitats naturels et la présence des espèces.

C'est l'ensemble de ces conditions écologiques qui justifie la reconnaissance européenne « Natura 2000 » sur le territoire de la Baie de Bourgneuf et du Marais breton.

Vous trouverez ci-dessous les conclusions du diagnostic écologique par entité naturelle, les enjeux et les objectifs de conservation des espèces et des activités humaines.

Le marais doux

Conclusions du diagnostic écologique :

Zone privilégiée pour les haltes durant la migration, l'hivernage et la reproduction des oiseaux, le marais doux est un milieu de grande importance pour la préservation de nombreuses espèces du Marais Breton, qui joue un rôle primordial en France pour la nidification des limicoles nicheurs et du Canard souchet. La conservation de certaines populations d'espèces sur le site est donc liée au maintien des prairies naturelles de marais, de leur caractère inondable et de la diversité des modes de gestion (équilibre pâturage/fauche). L'assèchement des zones humides et la disparition de ces prairies a un impact direct sur toutes les espèces qui sont inféodées à ce milieu telles que :

- le Hibou des marais,
- le Héron garde bœufs,
- la Barge à queue noire,
- la Bécassine des marais,
- le Pipit farlouse,
- la Chevêche d'athéna,
- le Canard souchet,
- la Sarcelle d'été,
- le Tadorne de Belon,
- le Chevalier gambette,
- l'Echasse blanche,
- le Vanneau huppé

Certaines espèces telles que le Vanneau huppé sont extrêmement dépendantes de la prairie humide de marais, cependant, un faible pourcentage a su s'adapter à la disparition de ce milieu en colonisant également les zones cultivées. Le meilleur exemple d'adaptation reste toutefois le busard cendré, espèce de steppe et de friche. En zone de marais, le milieu de prédilection du Busard cendré reste les grandes parcelles non fauchées et non pâturées, mais il a également réussi à s'adapter dans les zones de cultures où la réussite de reproduction reste toutefois très peu élevée.

La gestion des niveaux d'eau est également déterminante pour l'avifaune nicheuse. De cette gestion vont dépendre l'installation et l'élevage des jeunes de la plupart des espèces.

Les prairies de marais sont des sites privilégiés pour l'alimentation d'espèces hivernantes comme le Pluvier doré, le Vanneau huppé, le Courlis cendré, le Hibou des marais, le Bruant des roseaux...

La richesse du marais breton est donc liée au **maintien de ses prairies naturelles humides** mais aussi à la mosaïque de milieux offerts par le territoire de la ZPS. La proximité de deux milieux est souvent prépondérante pour la présence d'une espèce. Par exemple, la combinaison prairies naturelles humides / zones boisées de la Forêt de Monts est essentielle à la Bécasse des bois.

Les mares temporaires ou les îlots combinés aux prairies de marais constituent également des biotopes très attrayants pour l'avifaune.

ENJEU

- **Maintien et amélioration des potentialités d'accueil et des fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune.**

Objectif 1 :

- Encourager les pratiques de gestion favorable à la biodiversité et à l'accueil de l'avifaune d'intérêt communautaire ou à forte valeur patrimoniale.
- Concilier les enjeux des usagers du marais et la capacité d'accueil du marais doux.

Objectif 2 :

- Adopter une gestion de l'eau propice à la conservation des prairies inondables et des espèces associées.

Objectif 3 :

- Améliorer la connaissance sur les populations d'oiseaux
- Sensibiliser l'ensemble des usagers (grand public et acteurs)

Le marais salé

Conclusions du diagnostic écologique :

Les différents faciès de l'habitat "lagunes côtières" jouent un rôle primordial comme site de nidification pour la majorité des laro-limicoles.

La richesse trophique liée en partie aux gradients de salinité ainsi qu'à la disponibilité offerte par l'important réseau hydraulique salé est un élément très important pour le stationnement et l'alimentation hivernale des oiseaux ainsi que pour le nourrissage des jeunes limicoles.

Les grandes lagunes côtières (lagune de Bouin, polder de Sébastopol, Réserve Naturelle des Marais de Müllembourg) sont les principaux sites de reposoirs de marée haute pour les limicoles. Elles jouent un rôle primordial dans le maintien des populations hivernantes et en stationnement en assurant la quiétude (grâce à la mise en réserve de chasse) et l'accueil des reposoirs de marée haute.

ENJEU

- **Maintenir et améliorer la capacité d'accueil du marais salé pour les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants**

Objectifs :

- Maintenir et garantir un réseau de sites fonctionnels à l'échelle de la Baie de Bourgneuf pour assurer la possibilité de rotation des colonies de reproduction de laro-limicoles.
- Assurer une diversité et une disponibilité de l'ensemble des faciès de l'habitat lagune (rouchères, herbiers de Ruppie...).
- Maintenir la fonctionnalité des réseaux hydrauliques principaux et secondaires (aspect trophique notamment).
- Maintenir une gestion agro-environnementale optimum (gestion écologique, pastorale extensive...), garante du maintien de la richesse de l'ensemble des expressions des habitats du marais salé.
- Améliorer les connaissances

Les plans d'eau artificiels

Conclusions du diagnostic écologique :

Les plans d'eau douce comprennent les plans d'eau qui ont été aménagés pour la pratique de la chasse mais aussi les stations de lagunage. Les plans d'eau à vocation cynégétique possèdent des profils différents selon les propriétaires et usagers : certains sont d'anciens marais ou loires qui ont été recrusés, les berges peuvent avoir des contours sinueux, des plantations de rouchères, de roseaux et parfois de ligneux ou des semis de graminées ont parfois été effectués. Ce sont des milieux importants pour de nombreuses espèces présentes dans le Marais Breton, en particulier pour la quasi totalité des anatidés. Lorsque les berges sont peu pentues, les plans d'eau peuvent également être accueillants pour les limicoles et les échassiers.

Enfin, les stations de lagunage, la plupart du temps en réserve de chasse, et isolées de la fréquentation du public, sont des zones de tranquillité pour les reposoirs d'anatidés et même de limicoles.

Cependant, la potentialité d'accueil de ces milieux n'est optimale que si la gestion est adaptée aux exigences écologiques des oiseaux. Ainsi, la profondeur de l'eau ne doit pas excéder 40 cm (majorité des anatidés de surface). De plus, il est indispensable que les berges soient en pentes douces, et ceci pour deux raisons principales : cette faible pente favorisera l'implantation naturelle d'une ceinture de végétation (rouchère, jonçaille, phragmitaie), zone potentielle de nidification ou de caches par exemple, mais permettra également d'avoir un faible niveau d'eau en périphérie (inférieur à 10 cm), favorable aux limicoles. Bien gérés, ces plans d'eau peuvent donc répondre aux différents besoins des oiseaux d'eau.

ENJEU 1 :

- **Maintien ou adaptation des aménagements cynégétiques favorables aux limicoles et aux anatidés**

Objectif 1 :

- Mettre en oeuvre des modalités de gestion hydraulique correspondant aux exigences des limicoles et anatidés sans compromettre l'équilibre des écosystèmes (gestion locale différenciée des niveaux d'eau)

Objectif 2 :

- Aménager et entretenir les plans d'eau artificiels existants dans le but d'améliorer leurs capacités d'accueil pour les oiseaux hivernants et nicheurs (pas de creusement de nouveaux bassins sur des prairies ou des loires existantes, pas de plantation d'espèces exotiques, pentes douces...)

Objectif 3 :

- Améliorer les connaissances sur les modes de gestion des plans d'eau à vocation cynégétique existants

ENJEU 2 :

- **Améliorer la capacité d'accueil des stations de lagunage existantes pour l'avifaune nicheuse**

Objectif :

- Favoriser une gestion différenciée des abords des lagunes existantes (ceinture naturelle de végétation, broyage tardif des abords...)

Les roselières

Conclusions du diagnostic écologique :

La disparition des roselières a une incidence directe sur les espèces dont ce milieu constitue le principal biotope. En Marais Breton cela concerne notamment :

- les ardéidés et plus particulièrement le Butor étoilé, le Blongios nain, le Héron pourpré
- Les passereaux paludicoles nicheurs, migrateurs ou hivernants tels que la Rousserole turdoïde, la Locustelle lusciniôïde, le Phragmite des joncs, la Rousserolle effarvate, le Phragmite aquatique, la Rémiz penduline, la Panure à moustache, le Bruant des roseaux, la Gorgebleue à miroir
- Les rapaces diurnes tels que le busard des roseaux
- Les rallidés tels que le râle d'eau et la marouette ponctuée

Une des causes du déclin de toutes ces espèces en France est la destruction de leur habitat.

ENJEU :

- **Maintien et amélioration de l'état des roselières existantes et création de nouvelles roselières favorisant la nidification et les haltes migratoires de l'avifaune d'intérêt patrimoniale et communautaire**

Objectif 1 :

- Conserver et restaurer les fonctionnalités des roselières linéaires pour l'accueil de l'avifaune (niveaux d'eau, gestion pastorale, zones de tranquillité...).

Objectif 2 :

- Maintenir et restaurer de grandes surfaces de roselières tout en maintenant une mosaïque de milieux (favoriser le développement des massifs importants de la zone d'Orouet et du Port la Roche)

Objectif 3 :

- Améliorer les connaissances de certaines populations d'avifaune

Objectif 4:

- Sensibiliser le grand public et les différents acteurs sur la valeur et le rôle des roselières

Les cultures

Conclusions du diagnostic écologique:

Les milieux cultivés sont des zones d'alimentation pour de nombreuses espèces. Elles se nourrissent de la petite faune qui s'y développe, c'est le cas notamment de certains rapaces. D'autres se nourrissent essentiellement de graines, tel est le cas de l'Alouette des champs. Enfin un certain nombre d'espèces profitent de la mise à nu des terres lors des labours pour se nourrir des vers comme le font notamment le Vanneau huppé ou le Pluvier doré.

Les zones cultivées servent également de site de nidification pour un certain nombre d'espèces qui y ont trouvé un milieu de substitution à leurs habitats originels (steppes, landes, friches herbacées, prairies). C'est par exemple le cas des Busards cendré et des roseaux, des passereaux tels que la Bergeronnette printanière, la Gorgebleue à miroir, le Bruant proyer et l'Alouette des champs.

La présence de zones cultivées dans le Marais Breton contribue à la diversité et à la mosaïque des milieux, notamment s'il s'agit de cultures biologiques.

Toutefois il est nécessaire d'être vigilant afin d'éviter le développement des cultures au détriment d'autres milieux et en particulier des prairies subhalophiles humides qui constituent tout l'intérêt du marais breton.

Les pratiques agricoles respectueuses de la diversité écologique sont à encourager.

ENJEU

- **Maintien et amélioration de la capacité d'accueil des zones de cultures pour l'avifaune nicheuse, hivernante et migratrice. Améliorer la diversité biologique existante.**

Objectif 1 :

- Maintenir et conforter la population de Busards cendré nicheurs

Objectif 2 :

- Favoriser la mise en oeuvre de corridors écologiques dans les zones cultivées du Marais Breton

Objectif 3 :

- Préserver et améliorer la ressource alimentaire et la qualité de la ressource en eau des zones cultivées (favoriser les agricultures biologique et durable, couverts végétaux en hiver).

Objectif 4 :

- Concilier les enjeux de l'agriculture et les besoins alimentaires de la Bernache cravant

Objectif 5 :

- Accompagner le retour à la prairie naturelle dans les secteurs traditionnellement voués à l'élevage, notamment dans les zones basses du marais sud.

La forêt

Conclusions du diagnostic écologique:

La présence des milieux forestiers dans la ZPS contribue à la richesse du site en terme d'avifaune. Ce milieu est le principal biotope d'un certain nombre d'espèces nicheuses, notamment :

- de l'Engoulevent d'Europe,
- du Milan noir,
- de la Bondrée apivore,
- du Faucon hobereau,
- du Hibou petit-duc.

La richesse du Marais breton est également liée à la mosaïque de milieux. Ainsi, l'importante colonie d'ardéidés (Héron cendré, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs) de la forêt de Monts bénéficie de la proximité des zones humides sur lesquelles ils peuvent s'alimenter. De même, la combinaison prairies naturelles humides / zones boisées est essentielle à la Bécasse des bois.

ENJEU 1 :

- **Maintien et/ou restauration des populations nicheuses présentes dans les forêts de la ZPS**

Objectif 1 :

- Concilier la fréquentation touristique et le maintien des conditions favorables à la présence et à la nidification de l'avifaune forestière (zones de tranquillité...)

Objectif 2 :

- Assurer une gestion forestière en cohérence avec le maintien des habitats d'espèces, en particulier de l'Engoulevent d'Europe, des ardéidés et des rapaces forestiers (clairières, îlots de vieillissement, ...)

Objectif 3 :

- Favoriser les habitats des espèces nicheuses d'oiseaux cavernicoles (conservation d'arbres morts, îlots de vieillissement...)

Objectif 4 :

- Améliorer la connaissance sur les effectifs et la répartition des espèces forestières de la ZPS

ENJEU 2:

- **Maintien des populations d'oiseaux hivernants dans les forêts de la ZPS**

Objectif 1:

- Maintien des populations de Bécasse des bois hivernantes dans les forêts de la ZPS

Objectif 2 :

- Améliorer les connaissances sur les effectifs et la répartition des espèces forestières hivernantes de la ZPS

Les dunes

Conclusions du diagnostic écologique:

Les dunes constituent un habitat capital pour la nidification du Tadorne de Belon, du Gravelot à collier interrompu, du Pipit rousseline, du Cochevis huppé, et du Traquet motteux. Potentiellement, le retour de deux espèces peut être envisageable : l'Alouette calandrelle et le Pipit farlouse.

Les dunes sont des zones d'étape pour de nombreuses espèces au cours de leurs migrations.

ENJEU :

- **Maintenir ou restaurer le potentiel d'accueil des dunes pour l'avifaune, y compris en période de nidification.**

Objectif 1 :

- Assurer la pérennité des populations d'oiseaux nicheurs :
- Adapter la gestion des dunes aux exigences biologiques des espèces (information et canalisation des publics, réglementation des activités sportives, rationalisation du nettoyage...).
- Réaliser un suivi performant des populations et du succès de la reproduction

Objectif 2 :

- Restaurer les zones dunaires dégradées (réflexion sur les possibilités de faire reculer les boisements, élimination des espèces végétales invasives...)

Les plages

Conclusions du diagnostic écologique:

Les plages constituent un habitat capital pour la nidification du Gravelot à collier interrompu et potentiellement pour celle du Grand Gravelot et de la Sterne naine.

Elles sont utilisées par une partie importante des limicoles de la ZPS, soit en reposoir de marée haute, soit comme zone d'alimentation. Elles jouent à cet égard un rôle essentiel pour la migration et l'hivernage du Tournepierre à collier, du Grand Gravelot, du Bécasseau sanderling et du Bécasseau variable.

Les Goéland cendré et Mouette mélanocéphale exploitent également de façon importante les ressources trophiques des plages, tandis que les sternes s'y rassemblent en reposoir.

Un cortège de passereaux d'intérêt patrimonial trouve sur les plages une source d'alimentation importante. Celle-ci est constituée aussi bien d'invertébrés (pour le Pipit maritime, Pipit rousseline, Cochevis huppé...) que des graines abondantes issues de la fructification de la végétation annuelle des laisses de mer (pour la Linotte mélodieuse, le Bruant des neiges...).

Les plages font partie des territoires de chasse des rapaces ornithophages.

ENJEU

- **Maintenir ou restaurer un réseau de plages permettant le maintien des capacités d'accueil pour l'avifaune, y compris en période de nidification.**

Objectif 1 :

- Assurer la pérennité des populations d'oiseaux nicheurs
- Adapter la gestion des plages aux exigences biologiques des espèces (rationaliser le nettoyage, informer et canaliser le public, réglementer les activités sportives...)
- Réaliser un suivi performant des populations et du succès de la reproduction
- Se doter d'un outil d'étude de la dynamique des populations de gravelots, permettant également de mieux comprendre les échanges avec les autres milieux de la ZPS (programme de baguage coloré des adultes).

Objectif 2 :

- Conforter les plages dans leur rôle de zone de reposoir et d'alimentation pour les oiseaux en période de migration et d'hivernage (Sécuriser les principaux reposoirs de marée haute, rationaliser le nettoyage, informer et canaliser le public, réglementer les activités sportives...)

Les prés salés

Conclusions du diagnostic écologique :

Les grandes surfaces de prés salés jouent un rôle très important pour les limicoles migrateurs et hivernants (Huîtrier pie, Pluvier argenté, Bécasseau variable, Bécasseau maubèche, Barge rousse, Courlis cendré, Courlis corlieu...) qui les utilisent en reposoir de marée haute. Du côté continent, la plupart de ces prés salés est en réserve nationale de chasse, et la tranquillité y est essentielle pour les espèces et donc la conservation des populations à long terme.

Malgré leur faible surface dans la baie, les prés salés jouent aussi un rôle trophique important : ils sont le siège d'une forte productivité primaire et abritent de nombreux insectes et crustacés, dont certaines espèces sont inféodées à ce type de milieu. Plusieurs études ont montré que les prés salés abritent notamment des nurseries de poissons. Ainsi, les oiseaux d'eau de la baie dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui viennent se nourrir dans ou à proximité des prés salés, profitent de cet apport de nourriture.

Les prés salés accueillent par ailleurs tout un cortège de passereaux nicheurs (Gorgebleue, Cisticole, Linotte, Bruant des roseaux...), et quelques couples d'Avocette élégante et de Chevalier gambette.

ENJEU 1 :

- **Maintenir et améliorer la capacité d'accueil des prés salés pour les oiseaux.**

Objectif 1 :

- Conserver des zones de tranquillité sur les prés salés les plus importants pour les reposoirs d'oiseaux hivernants et migrateurs (adapter les sports nautiques aux enjeux de tranquillité des reposoirs et zones d'alimentation, informer/sensibiliser, réfléchir aux périmètres des réserves de chasse,...)

Objectif 2 :

- Créer des zones de tranquillité ou améliorer cette tranquillité sur les prés salés de grande surface pour les oiseaux nicheurs (informer / sensibiliser, favoriser un entretien doux des bordures de bassins ostréicoles en concertation avec les professionnels...)

Objectif 3 :

- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des prés salés pour les oiseaux nicheurs et hivernants (passereaux et limicoles nicheurs, sternes...)
- informer / sensibiliser les usagers des prés salés au printemps sur la présence des sternes et limicoles nicheurs (signalétique)

ENJEU 2

- **Favoriser les habitats de prés salés**

Objectif :

- Augmenter les surfaces de prés salés et améliorer l'état de conservation des habitats (étudier le rôle du pâturage sur l'évolution des prés salés, démarrer un processus d'acquisitions foncières à vocation conservatoire, établir une cartographie plus précise des prés salés).

Les vasières et les récifs

Conclusions du diagnostic écologique :

La vasière qui découvre à marée basse joue un rôle essentiel pour le maintien des populations hivernantes et migratrices de Bernache cravant, de Tadorne de Belon, de Canard siffleur, de limicoles (zone d'alimentation, zone de reposoir).

Elle joue un rôle important en terme de ressources alimentaires pour la Spatule blanche, les Sternes, les Laridés et certains oiseaux nicheurs comme l'Avocette élégante, le Gravelot à collier interrompu et le Chevalier gambette.

Les récifs, milieu particulier de la vasière (rochers du médio et de l'infra littoral, récifs d'Hermelles), jouent probablement un rôle important pour les jeunes sternes avant la migration.

ENJEU

- **Maintenir et améliorer la capacité d'accueil des vasières et récifs pour les oiseaux d'eau hivernants et migrants.**

Objectif 1 :

- Conserver des zones de tranquillité pour les oiseaux et préserver des secteurs de ressources trophiques, par le partage de l'espace entre les oiseaux et les usagers de la baie

Objectif 2 :

- Mieux comprendre le fonctionnement de la baie et de ses ressources trophiques (fréquentation par les pêcheurs à pied, répartition des ressources et utilisation par les oiseaux à marée basse...)

Le milieu marin

Conclusions du diagnostic écologique :

Le milieu marin joue un rôle très important comme ressource trophique pour tout un cortège d'oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants (Eider à duvet, Bernache cravant, Fuligule milouinan, canards de surface, sternes, laridés).

L'îlot du Pilier est un milieu d'une richesse très importante, notamment pour les espèces qu'il accueille en période de reproduction et qui ne nichent pas ailleurs dans la ZPS (Eider à duvet, Huîtrier pie, Cormoran huppé, laridés).

Néanmoins, suite à la désignation de zone Natura 2000 en mer, l'îlot du Pilier sera désormais rattaché à la ZPS « Estuaire de la Loire ». *Les éléments qui apparaissent en italique ci-après ne donneront pas lieu à des fiches action dans ce document d'objectifs, mais pourront être repris dans le docob de la zone marine.*

ENJEUX

- **Maintenir et améliorer la capacité d'accueil de la partie marine pour les oiseaux d'eau hivernants et migrateurs.**
- **Garantir la pérennité et la tranquillité sur l'îlot du Pilier.**

Objectif 1 :

- Partager l'espace entre les oiseaux et les usagers de la baie (conserver des zones de tranquillité pour les oiseaux à marée haute et sur l'ensemble de la partie marine, préserver des secteurs de ressources trophiques *et les sites de nidification de l'île du Pilier*)
- Réglementer certaines zones pour les activités nautiques et informer les usagers de la baie de la sensibilité de certaines espèces à marée haute et sur les secteurs de pleine mer
- *Réglementer le débarquement sur l'îlot du Pilier en période de nidification (mars à août)*
- Chasse au gibier d'eau : adapter les zones de réserve de chasse aux enjeux de tranquillité des oiseaux hivernants

Objectif 2 :

- Mieux comprendre le fonctionnement de la baie et l'ensemble de la partie marine de la ZPS et leurs utilisations par les oiseaux à marée haute (remises, zones d'alimentation, rythme nyctéméral)
- *Etudier l'évolution des populations d'espèces patrimoniales qui nichent sur l'îlot du Pilier.*

Objectif 3 :

- Proposer des mesures de maintien des populations hivernantes où en transit (réglementation sur la pêche...).

Tableau récapitulatif des principales activités et leurs interactions avec les milieux et les espèces

BV : bassin Versant

ZPS : Zone de Protection Spéciale (ZPS) Natura 2000

Activité humaine		Caractéristiques actuelles, évolution...	Principaux milieux et espèces concernés dans la ZPS	Constats	Impacts sur l'avifaune
Agriculture et élevage (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais doux, marais salés, cultures »)	BV	- Population agricole largement minoritaire et en forte décroissance, - Nombre d'exploitants éleveurs et petites exploitations en baisse, - Quelques grandes fermes exploitent de grandes surfaces	Marais doux, marais salé, roselières, Limicoles nicheurs (Vanneau huppé, Chevalier gambette, Bécassine des marais, Barge à queue noire...), Passereaux nicheurs (Pipit farlouse...)	- Apports d'éléments dans les cours d'eau puis dans la baie : fertilisants et produits phytosanitaires	- Pollution des eaux et des chaînes trophiques
	ZPS	- Mécanisation des pratiques, Aides agri-environnementales et politique agricole perçues comme contraignantes et décourageantes malgré l'augmentation des aides à l'ha et des faibles prescriptions environnementales,		- Perte des pratiques traditionnelles d'élevage en marais, - Augmentation de la fauche au détriment du pâturage, - Assèchement précoce des prairies par drainage superficiel, - Utilisation de vermicides, - Retournement de prairies, - Apports d'éléments dans les étiers puis dans la baie : fertilisants et produits phytosanitaires	Effet potentiellement négatifs : - Dégradation de la diversité floristique et faunistique des prairies naturelles, - Perte du caractère humide des prairies, - Mauvais état de santé de certaines espèces,
Tourisme et activités de loisir (pour plus de précisions se référer aux fiches « dunes, plages, forêts, vasières et récifs, prés salés, marais doux »)	ZPS	Tendance à une augmentation de la fréquentation touristique sur le littoral, de plus en plus tôt dans l'année : - Nettoyage des plages - Augmentation du nombre de pêcheurs à pied amateurs dans la baie - Utilisation de véhicules motorisés dans les espaces naturels - Généralisation des sports "de nature" - Promeneurs / chiens - Cueillette de salicorne - Navigation de plaisance - Aviation de loisir	Dunes, plages, forêt, vasières, prés salés, dans une moindre mesure marais Toutes espèces, plus particulièrement limicoles et canards hivernants et migrateurs, limicoles nicheurs sur la côte (Gravelot à collier interrompu)	- Maintien d'une diversité fauche/pâturage, - Maintien d'eau dans les prairies au printemps,	Effets potentiellement positifs : - Conservation du caractère humide des prairies favorable aux limicoles nicheurs,
				- Stationnements anarchiques - Fréquentation non-maîtrisée - Population occasionnelle importante en période estivale - Nuisances sonores - Rejets importants d'eaux usées notamment dans les étiers et en période d'étiage (contraire au fonctionnement naturel de la zone humide)	- Destruction des nids, - Dégradation des habitats dunaires et plages, - Dérangement de la faune nicheuse et hivernante, - Impact sur les ressources alimentaires des limicoles se nourrissant de mollusques (déangement et prélèvement sur la ressource)

Activité humaine		Caractéristiques actuelles, évolution...	Principaux milieux et espèces concernés dans la ZPS	Constats	Impacts sur l'avifaune
Infrastructures de transport (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, marais doux, roselières, plans d'eau »)	BV	- Nouveaux projets routiers (doublements, créations, déviations)			
	ZPS	- Routes existantes, en construction ou en projet, transformation des charrauds en routes, ports, héliport,	Marais doux et marais salé, roselières, vasières (passage du Gois), plans d'eau Toutes espèces, particulièrement dans le marais : canards et limicoles nicheurs (Vanneau, Chevalier gambette, Echasse...), rapaces nicheurs (Hibou des marais), passereaux	- Risques de pollutions diffuses, chroniques et/ou accidentelles - Forte pression sur les espaces naturels, - Pollution visuelle, nuisances sonores,	- Altérations des chaînes trophiques, - Perte directe et indirecte d'habitats (destruction de milieu, fragmentation des habitats, disparition des corridors, isolement génétique des populations), - Dérangement des nicheurs, hivernants et migrateurs,
Gestion de l'eau à des fins agricoles ou cynégétiques (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, marais doux, roselières, plans d'eau »)	ZPS	- Curages de fossés, - Gestion des niveaux d'eau au niveau local (sur les prairies) et global (manipulation des ouvrages à la mer, gestion de l'eau de la Loire dans la partie nord du marais),	Marais doux, marais salé, roselières, plans d'eau	- Assèchement précoce des prairies au printemps, - Absence de curages, - Curages plus ou moins respectueux des milieux naturels (régalage des vases dans les loires, destruction de la végétation rivulaire, surcreusement ou entretien de surcreusement antérieur...), - Alimentation artificielle en eau douce de certains marais en fin d'été (eau de la Loire),	Effets positifs ou négatifs selon type de curages et de gestion : - Conservation de la végétation des bords de fossé, conservation de l'eau sur les prairies en fin d'hiver, absence d'alimentation artificielle en eau douce des marais à l'automne sont les points favorables à l'avifaune,
SDAGE/SAGE/CREZH DOCOB « Habitats »	ZPS	- Documents de planifications appliqués sur le territoire,	Tous les milieux et toutes les espèces	- Possibilité d'amélioration de la qualité de l'eau, des zones humides et plus globalement des milieux naturels si cahier des charges ambitieux	Potentiellement positif

Activité humaine		Caractéristiques actuelles, évolution...	Principaux milieux et espèces concernés dans la ZPS	Constats	Impacts sur l'avifaune
Urbanisation (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, marais doux, roselières, plans d'eau, cultures, dunes »)	BV	- Développement élevé		- Augmentation des volumes d'eaux usées et de ruissellement (quantité, qualité, vitesse), - Forte pression sur les milieux littoraux, - Déprise agricole et installation difficile de nouveaux agriculteurs (développement des résidences secondaires, perte de surfaces agricoles), - Développement non maîtrisé de constructions illicites (cabanisation), - Développement des stations d'épuration,	- Perte directe ou indirecte d'habitats (destruction milieux, fragmentation des habitats, isolement des populations), - Altérations des eaux et des chaînes trophiques, - Dégradation du paysage,
	ZPS	- Développement élevé sur les communes littorales et rétro littorales	Marais doux, marais salé, roselières, cultures, dune, plans d'eau Toutes espèces		
Démoustication (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, roselières »)	ZPS	Gestion différenciée dans l'espace et dans le temps visant une régulation et non une éradication (2 espèces ciblées sur 24 recensées) - Utilisation exclusive du biocide biologique Bti depuis septembre 2007 et traitements exclusivement manuels	Marais salés (île de Noirmoutier et secteur de Bourgneuf en Retz et Les Moutiers en Retz) et roselières, sur les secteurs d'intervention fixés par arrêté préfectoral. Toutes espèces.	- Faible dérangement - Impact possible sur invertébrés non cibles	- Faible dérangement - Impact possible sur les invertébrés non cibles - Impact potentiel sur l'avifaune non quantifié
Conchyliculture (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, prés salés, milieu marin, vasières et récifs »)	ZPS	- Diminution du nombre de concessions	Marais salé, prés salés, vasières	- Modification potentielle des habitats lagunaires et de prés salés dans les zones ostréicoles	- Destruction partielle d'habitat - Dérangement localisé des oiseaux nicheurs - Modification potentielle de la ressource alimentaire des oiseaux piscivores et limicoles - Effet potentiellement positif si gestion des bordures de claires adaptée au besoin des oiseaux (notamment nicheurs)
Pêches professionnelles (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, prés salés, milieu marin, vasières et récifs »)	ZPS	- Pêche à pied professionnelle en augmentation, - Quota des 250 licences atteint, - Pêche en mer,	Vasières, prés salés, marais salés, milieu marin Limicoles nicheurs, limicoles migrants, oiseaux marins		- Dérangement localisé des oiseaux en reposoir de marée haute, - Modification potentielle de la ressource alimentaire des oiseaux piscivores et limicoles,

Activité humaine		Caractéristiques actuelles, évolution...	Principaux milieux et espèces concernés dans la ZPS	Constats	Impacts sur l'avifaune
Saliculture (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, prés salés »)	ZPS	- Remise en état récente de marais salants,	Marais salé, prés salés Limicoles nicheurs, passereaux (Gorgebleue)	- Activité pouvant générer une diversité de milieux intéressante,	-Positifs si conservation d'une diversité de milieux (gradient de salinité et niveau d'eau peu élevés),
Espèces exotiques, envahissantes (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, marais doux, roselières, cultures, dunes, plans d'eau »)	ZPS	- Augmentation du nombre d'espèces concernées et de leur répartition,	Marais doux, marais salé, roselières, cultures, dune, plans d'eau Toutes espèces	- Banalisation du milieu favorable à la dynamique des espèces exotiques,	Perte d'habitats, concurrence avec les espèces à forte valeur patrimoniale
Installations classées et aménagements divers	ZPS	- Ports et extension de zones portuaires, prélèvements d'algues, extraction de sable, éoliennes, exploitation des fonds marins, lignes électriques	Potentiellement tous les milieux Toutes espèces	- Contaminations par le ruissellement, - Destruction de milieux naturels	- Altération des eaux et des chaînes trophiques, - Perte directe ou indirecte d'habitat, - Fractionnement des milieux, isolement des populations,
Gestion conservatoire et réserves (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, marais doux, prés salés, dunes, plages »)	ZPS	- Maîtrise foncière et gestion à vocation écologique : Réserves régionales et nationales, Espaces Naturels Sensibles, terrains du Conservatoire du Littoral, Réserves de Chasse	Marais salé, marais doux, roselières, prés salés, vasière (continent), dunes, plages Toutes espèces	- Prise en compte nécessaire des activités locales (élevage, conchyliculture, production de sel...),	- Préservation de la biodiversité et donc des populations d'oiseaux, - Intégration des activités locales permettant de les valoriser

Activité humaine		Caractéristiques actuelles, évolution...	Principaux milieux et espèces concernés dans la ZPS	Constats	Impacts sur l'avifaune
Chasse (pour plus de précisions se référer aux fiches « marais salés, marais doux, plans d'eau, cultures, forêt, plages, prés salés, vasières et récifs »)	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> - Sociétés et associations de chasse communales sur toutes les communes du site - Chasse privée en augmentation - Chasse aux oiseaux d'eau est la pratique principale. 	Marais salé, Marais doux, plans d'eau, cultures, forêt, certaines plages, une partie de la vasière Oiseaux d'eau, passereaux	<ul style="list-style-type: none"> - Spéculation foncière pour l'acquisition de parcelles de chasse privée (perte de marais consacré à l'agriculture, difficulté pour l'installation ou la reprise d'exploitation) - Gestion de l'eau (voir aussi rubrique "gestion de l'eau"), des milieux, des espèces invasives. - Création de plans d'eau, plantation d'espèces exotiques, alimentation artificielle des marais en fin d'été - Régulation des espèces de mammifères invasives 	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts positifs sur certaines espèces et dans certains cas (inondation printanière des prairies, conservation des héliophytes naturels lors des travaux de curages, marais peu profonds), - Impacts négatifs dans certains cas (creusement de marais aux dépens de la prairie, alimentation de certains marais en eau de la Loire en fin d'été),
Traitements contre la processionnaire du pin (pour plus de précisions se référer à la fiche « forêt »)	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du BTI (comme pour la démoustication) 	Forêt Toutes espèces, en particulier les insectivores		<ul style="list-style-type: none"> - Impact mal connu sur les chaînes trophiques (destruction d'une partie de la ressource alimentaire des espèces d'oiseaux insectivores),
Exploitation sylvicole (pour plus de précisions se référer aux fiches « forêt, dunes »)	ZPS	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des zones de chêne vert, - Gestion différenciée, - Gestion des bordures dunaires , 	Forêt, dune Passereaux de la dune, engoulevent d'Europe, rapaces nicheurs, hérons nicheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des peuplements, - Plantations dans la dune, 	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction des espèces, perte ou gain d'habitat,
Travaux de réfection des digues et de défenses contre la mer (pour plus de précisions se référer aux fiches « plages, dunes, vasières et récifs, prés salés milieu marin »)	ZPS		Plages, dunes, vasière, prés salés, milieu marin	<ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du littoral, - Modification des phénomènes d'envasement et d'ensablement - - Facilitation de l'accès aux digues, 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets Mal connus sur le long terme (envasement et modification des habitats), - Dérangement important mais localisé sur le court terme,

Les Actions

N°	Priorité	Secteur	intitulé
1	★★★	Marais	Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité (élevage extensif)
2	★★★		Entretien du réseau de fossés tertiaires
3	★★★		Gestion concertée et différenciée des niveaux d'eau permettant la conservation des prairies humides
4	★★		Maintenir une mosaïque de milieux dans le marais salé
5	★★		Aménager et maintenir les mares d'eau douce
6	★★		Création de jachères tournantes pour le Hibou des marais et le Busard cendré
7	★		Fauche des prairies de bossis des marais salants
8	★		Garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification
9	★	Plans d'eau	Améliorer la capacité de reproduction des anatidés sur les stations de lagunage
10	★★	Roselières	Restauration et entretien des roselières
11	★★	cultures	Préservation des populations de Busard cendré
12	★★		Retour à la prairie naturelle (reconversion terres arables)
13	★		Concilier l'activité agricole et la présence de la Bernache cravant
14	★★★	Forêts	Favoriser le maintien des zones de clairières favorables à l'Engoulevent d'Europe
15	★★		Maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements forestiers
16	★		Préservation de zones de quiétude favorables à la nidification de l'avifaune forestière
17	★★★	Plages et dunes	Organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux forts
18	★★★		Rationalisation des accès aux plages à enjeux forts
19	★★		Aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu
20	★		Expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage extensif
21	★★★	Vasières de la baie de Bourgneuf	Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière
22	★★		Améliorer la fonctionnalité biologique des prés salés et favoriser leur développement
23	★★		Favoriser la nidification des oiseaux dans les zones ostréicoles
24	★	Ensemble du site	Améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux
25	★★★	Ensemble du site	Assurer le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
26	★★	Ensemble du site	Communiquer sur les enjeux environnementaux et les actions réalisées ou à mettre en œuvre

Le marais doux & salé

1

★★★

Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité (élevage extensif)

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de favoriser la gestion extensive du pâturage et le maintien d'une part de prairies pâturées. Dans le marais Breton, la mosaïque équilibrée « fauche / pâture » est garante d'une mosaïque et d'une biodiversité plus importante que les seules prairies de fauche. Le maintien de ces paysages ouverts correspond en effet aux milieux les plus favorables à la nidification ou à l'alimentation des espèces d'oiseaux emblématiques du Marais Breton (Canard souchet, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Barge à queue noire, ...).

Cette action permet également de concilier les enjeux socio-économiques des acteurs du marais (maintien des sièges d'exploitation, production locale et traditionnelle, entretien du patrimoine, ...) avec les habitats d'espèces.

A travers cette action il y a aussi une volonté de valoriser le travail de ces agriculteurs en aidant à la communication auprès du grand public.

Types de mesures :

- Limitation du chargement moyen annuel
- Limitation des apports azotés organiques et minéraux
- Fauche tardive
- Maintien des baisses et dépressions en eau au printemps
- Définition de nouvelles actions unitaires à intégrer dans les MAE 2010 et suivantes
- Valorisation des actions

Correspondance fiches milieux : Fiches milieu Marais doux et salés, enjeu 1 objectif 1. Action en lien avec l'action 3 : « Gestion concertée et différenciée des niveaux d'eau permettant la conservation des prairies humides »

Correspondance DOCOB Habitats : Fiche action 1 (action 14 : mise en place d'un « Ecosigle »)

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Busard des roseaux, Spatule blanche, Marouette ponctuée, Echasse blanche, Pluvier doré, Combattant varié, Hibou des marais, Gorgebleue à miroir.

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Héron gardeboeufs, Tadorne de Belon, Canard siffleur, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Canard souchet, Canard pilet, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Barge à queue noire, Courlis cendré, Courlis corlieu, Chevalier gambette, Chevêche d'Athéna, Alouette des champs, Pipit farlouse, Bergeronnette printanière, Bruant des roseaux, Cisticole des joncs...

Habitats d'intérêt communautaire : Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), Lagunes côtières (1150), Prairies maigres de fauche de basses altitudes (6510), Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : maintien du pâturage et de la fauche dans des proportions équilibrées et en petites mosaïques, maintien de l'eau dans les zones basses au printemps,
Facteurs négatifs : chargement spécifique, généralisation de la fauche aux dépends du pâturage, drainages de surface, comblements des dépressions et réseau, fertilisation minérale, gestion des niveaux d'eau (générale et locale)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Agriculteurs, Particuliers, Collectivités

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Prairies de marais situées dans le périmètre Natura 2000

Surface concernée estimée : 35 000 ha

Principaux statuts réglementaires :

Principaux statuts fonciers Propriété privée, Propriété des collectivités et du CELRL

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Evolution des populations de limicoles et anatidés nicheurs
- Evolution de la proportion fauche/pâturage
- Evolution des chargements moyens annuels de pâturage
- Evolution de l'état de conservation de l'habitat 1410-3, notamment dans ses expressions hygrophiles, et des espèces indicatrices (plantes hygrophiles notamment)
- Surface de prairies inondées en hiver et au printemps
- Nombre de plaquettes d'information réalisées
- Nombre de visiteurs (fête marais breton, visite exploitations)

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Pas de nivellement des prairies, pas de nouveau drainage (y compris rigoles de surface).
- Pas de destruction des prairies permanentes engagées.
- Conservation des zones basses et inondation de ces zones au printemps (voir aussi action 3).

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 :

- Période d'autorisation de pâturage à définir lors du diagnostic.
- Pas de fertilisation, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, pas de drainage (y compris rigoles en surface), pas de plantations de ligneux sur la prairie

Rémunérés

Pour tous les types de contrats : communication (plaquettes d'information, réalisation d'évènementiels, par exemple une fête « Marais Breton », réflexion sur la création de groupements de producteurs du territoire), accueil du public

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Maintien de la quantité de surfaces engagées pendant 5 ans
- Respecter les conditions de fertilisation
- Enregistrement des interventions mécaniques et/ou des pratiques de pâturage : dates de fauche, matériel utilisé, dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre,... (mesure Herbe 01 du PDRH)
- Limitation de la fertilisation pour les mesures PL BRET HE1 et HE2. Absence totale de fertilisation minérale et organique pour les mesures PL BRET HE3 et HE4 (mesure Herbe 03 du PDRH)
- Ajustement de la pression de pâturage : limitation du chargement moyen annuel à la parcelle à 1,4 UGB/ha (mesure Herbe 04 du PDRH)

- Pâturage hivernal : pas de pâturage du 1^{er} janvier au 1^{er} mars inclus pour les mesures PL BRET HE3 et HE4 (mesure Herbe 11 du PDRH)
- Respecter les dates de fauches : à partir du
 - > 1^{er} juin pour la mesure PL BRET HE1
 - > 25 mai pour la mesure PL BRET HE2
 - > 10 juin pour la mesure PL BRET HE3
 - > 5 juin pour la mesure PL BRET HE4

Mise en place nécessaire d'une MAE de niveau 3

Définition de sous zonages dans le projet de territoire MAE en fonction de enjeux environnementaux (sous zonages « maintien en eau des baisses », ...) Définition d'un niveau environnemental plus ambitieux pour le projet de MAET 2010 : niveau 3.

Diagnostic préalable pour la contractualisation d'un niveau 3

Niveau 3 : - Au moins 20% de la prairie inondable

- Date d'exondation : début mai, avec ressuyage
- Hauteur d'eau exigée dans la surface inondée (critère variable selon les parcelles)
- Temps passé par l'exploitant à l'entretien et au fonctionnement des ouvrages
- Temps passé à la gestion du troupeau suite à un décalage d'exploitation
- Date de mise en pâturage

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- diagnostic écologique et pastoral
- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, location bâtiment si nécessaire ...)
- Suivi vétérinaire
- Fauche des refus
- Maintien de l'eau douce dans les baisses et dépressions en hiver et au printemps, par l'entretien et /ou la création de petits ouvrages hydrauliques (batardeaux).

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

<i>MAE</i>	coûts
<i>contrat Natura 2000</i>	15 000 000 €
<i>communication</i>	3 000 000 €
Total sur 5 ans	15 030 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration du projet de territoire MAE annuel en fonction des enjeux définis sur la zone						
Signature de MAE et de contrat Natura 2000						
Suivi de la réalisation et des résultats						
Communication et valorisation des actions						

2

★★★

Entretien du réseau de fossés tertiaires

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les fossés constituent un élément indispensable au bon fonctionnement écologique du marais. Ils permettent le maintien d'habitats et d'espèces remarquables spécifiques des milieux humides. Ils sont également un élément essentiel au maintien du pâturage dans le marais.

Cependant, cette fonction ne peut être assurée si les fossés sont dans un mauvais état, diminuant la capacité de stockage d'eau dans le marais. L'objectif de cette action est donc de permettre et encourager un entretien régulier et adapté des fossés.

Types de mesures :

- Réalisation des travaux en respectant un cahier des charges strict (cahier des charges pour le curage des fossés tertiaires dans le Marais Breton)
- Suivi des travaux par la mise en place d'une cartographie des fossés entretenus

Correspondance fiches milieux : Fiches milieu "Marais doux" (objectif 2), "Marais salé" et "Roselières" (objectif 1). Action en lien avec l'action 3 : « Gestion concertée et différenciée des niveaux d'eau permettant la conservation des prairies humides »

Correspondance DOCOB Habitats : Fiche action 3

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Echasse blanche, Chevalier sylvain, Hibou des marais, Gorgebleue à miroir, Martin-pêcheur d'Europe, Phragmite aquatique

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Héron gardeboeufs, Canard siffleur, Sarcelle d'été, Canard souchet, Râle d'eau, Vanneau huppé, Bécassine des marais, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier culblanc, Bécassine sourde, Pipit farlouse, Bergeronnette printanière, Tarier des prés, Bruant des roseaux, Cisticole des joncs, Locustelles...

Habitats d'intérêt communautaire : Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), Lagunes côtières (1150), Prairies maigres de fauche de basses altitudes (6510), Rivières, canaux et fossés eutrophiés des marais naturels (3150-4), Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420), Prés salés atlantiques (1330)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : conservation des pentes douces, présence de végétations hélophytes ou halophiles de bordure, variations saisonnières des niveaux d'eau,

Facteurs négatifs : Non entretien du réseau, envasement, développement d'espèces envahissantes (ragondin, rat musqué, Jussie, Baccharis...), comblements, apport de l'eau par la Loire (pas de minéralisation estivale), curages sans respect du principe « vieux fond - vieux bord » (destruction des végétations de bordures et accroissement des pentes)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Syndicat de marais, Agriculteurs, particuliers

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble du réseau hydraulique situé dans le périmètre Natura 2000, en priorité le réseau tertiaire

Linéaire concerné estimé

Principaux statuts réglementaires (et autres outils) : CREZH, SAGE, Cahier des charges du curage des fossés tertiaires dans le Marais Breton
Principaux statuts fonciers Propriétés privées, propriétés des collectivités et du CELRL

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Qualité de l'entretien des fossés
- Linéaire de pente douce restaurée
- Nombre de zones basses reconnectées et en eau au printemps
- Evolution des populations d'oiseaux nicheurs dans la végétation concernée

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales ou un contrat Natura 2000:

- pas de comblement de dépressions humides dans la prairie avec les boues de curages
- travaux à réaliser après la fauche et jusqu'en novembre pour les secteurs de marais doux ; jusqu'en mars pour les secteurs salés (à adapter en fonction des conditions météorologiques)
- pente des berges de moins de 60%

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Diagnostics et suivi des travaux (cartographie des fossés entretenus)
- Définition de sous zonages « réseau tertiaires » dans le projet de territoire MAE
- Actions de curage, selon le cahier des charges construit sur le territoire avec l'ensemble des partenaires, avec trois types d'interventions :
 - Pour les fossés à berges végétalisées : curage uniquement du vieux fond sans toucher aux berges
 - Pour les fossés larges à berges dégradées : curage du vieux fond en laissant une marche ou une banquette permettant le développement d'hélophytes (ou végétation halophile)
 - Pour les fossés étroits dont les berges sont dégradées : curage avec reformation de la berge suivant une pente de 50%
- formation du pelleteur

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

Engagement unitaire permettant d'avoir une MAE fossé : engagement LINEA06

Un plan de gestion précisera les modalités d'entretien et le cas échéant de réhabilitation des fossés.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Cartographie	coûts
Mise en œuvre du plan de gestion	Sur devis
Curage manuel ou mécanique	Sur devis
Evacuation ou régalage des matériaux	0,568 €/ml/an
	Sur devis
Total sur 5 ans	5 300 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X	X	X	X		

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Réalisation des travaux						
Suivi des travaux avec cartographie						

ANNEXES

Financements PDRH :

Mesures PDRH A32312P et R ("Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides") :

- Période d'autorisation des travaux
- Pente des berges à respecter
- Curage manuel ou mécanique
- Evacuation ou régalage des boues de curage
- Diagnostics et suivis

Autres financements :

- Formation des pelleteurs



3	★★★	Gestion concertée et différenciée des niveaux d'eau permettant la conservation des prairies humides
----------	------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Cette action a pour but de favoriser la continuité des habitats et garantir un fonctionnement global de l'écosystème « marais Breton » et non l'isolement de micro-secteurs gérés de manière conservatoire.

En zone de marais, l'eau est un élément capital à la préservation de l'intérêt biologique de la zone humide. Elle est aussi indispensable à bon nombre d'utilisateurs du marais.

Actuellement, en période hivernale, l'eau peut être évacuée pour répondre aux demandes de certains acteurs du marais. En période estivale, la demande d'approvisionnement en eau est forte. Ce fonctionnement ne permet pas de répondre conjointement et de manière satisfaisante, aux attentes des acteurs et à la gestion durable du marais.

Outre la définition de mesure incitative au maintien de l'eau au printemps sur les prairies, une gestion concertée des niveaux d'eau est indispensable pour concilier les différentes activités humaines avec les objectifs de préservation des espèces d'intérêt communautaire.

Types de mesures

Réalisation d'une cartographie des zones inondables (en fonction des cotes altimétriques)

Définition des sous-secteurs hydrographique pour permettre une gestion idéale (secteurs à intégrer aux PLU et aux PPRI)

Mise en place de la gestion

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Marais doux", enjeu 1 objectif 2, fiche milieu marais salé. Action en lien avec l'action 1 (Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité) et l'action 2 (Entretien du réseau de fossés tertiaires)

Correspondance DOCOB Habitats : Fiche action 4

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : toutes les espèces d'oiseaux d'eau des fiches milieu "marais doux" et "marais salé" (ardéidés, limicoles, anatidés), rapaces inféodés aux zones de marais (Busard des roseaux, Hibou des marais)

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : toutes les espèces d'oiseaux d'eau (anatidés, limicoles) et passereaux prairiaux (Pipit farlouse, Bergeronnette printanière, passereaux paludicoles).

Habitats d'intérêt communautaire : Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), en particulier dans leur caractère hygrophile, Complexes des lagunes côtières (×1150, les rouchères par exemple), Prairies maigres de fauche de basses altitudes (6510), Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : préservation des zones basses (basses, loires) et maintien de l'eau au printemps, conservation du rythme saisonnier des variations de niveaux d'eau,

Facteurs négatifs : Drainages (y compris rigoles de surface), comblements, évacuation de l'eau au printemps et assèchement des prairies, fertilisation minérale, apport artificiel d'eau de la Loire, pompages en fin d'été,

Maîtres d'ouvrages potentiels

Syndicat de marais, bureaux d'études, propriétaires, agriculteurs, chasseurs

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : D'une manière générale, cette action concerne les prairies de marais présentes dans le périmètre de Natura 2000.

Cependant, les contrats seront ouverts aux ensembles hydrographiques définis en première partie de cette action.

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires SAGE, CREZH, loi littoral

Principaux statuts fonciers Propriété privée, propriétés des collectivités et du CELRL

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Suivi des niveaux d'eau
- Evaluation de la gestion hydraulique
- Nombre de baisses et surface en eau au printemps (vers le 15 mai)
- Evolution de l'état de conservation de l'habitat 1410-3, notamment dans ses expressions hygrophiles, et des espèces indicatrices (plantes hygrophiles notamment)
- Evolution du nombre de couple d'oiseaux nicheurs sur les surfaces différenciées par rapport aux surfaces non différenciées

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales ou un contrat Natura 2000:

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Absence de destruction des prairies permanentes, conservation des zones basses

Désherbage chimique interdit

Rémunérés

- Cartographie des zones naturellement inondables (en fonction des cotes altimétriques)
- Réunion de concertation pour déterminer les sous-secteurs hydrographiques et leurs gestions avec les différents acteurs du marais

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Sensibilisation des agriculteurs

- Définition de sous zonages selon les enjeux environnementaux à intégrer dans le projet de territoire MAE

Mise en place d'une MAE de niveau 3 :

- Au moins 20% de la prairie inondable
- Date d'exondation : début mai avec ressuyage
- Hauteur d'eau exigée dans la surface inondée (critère variable selon les parcelles)
- Temps passé par l'exploitant à l'entretien et au fonctionnement des ouvrages
- Temps passé par l'exploitant en phase d'élaboration du plan de gestion
- Temps passé à la gestion du troupeau suite à un décalage d'exploitation
- date de mise en pâturage

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 :

Mesures PDRH A32314P et R ("Restauration des ouvrages de petite hydraulique/Gestion des ouvrages de petites hydrauliques")

- Fourniture, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique
- Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne
- Recréation de batardeaux et enlèvement de tuyaux de drainage de surface
- Diagnostics et suivis
- Temps de travail pour la manipulation et la surveillance des ouvrages

Mesure PDRH A32315P ("Restauration et aménagement des annexes hydrauliques")

- Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau)
- Création d'aménagements pour le maintien des niveaux d'eau : barrages seuil, création de passages busé sous chaussée pour l'alimentation
- Désenvasement, curage à vieux fonds, vieux bords et gestion des produits de curage (création de batardeaux et pas de comblement de dépressions)
- Modelage des berges en pentes douces (moins de 50%) sur une partie du pourtour avec conservation de la végétation héliophyte des bords de fossés
- Diagnostics et suivis

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Cartographie	coûts 1200 €
Réunions de concertation	
Fourniture, construction, terrassement, installation	
Equipement de type éolien	sur devis
Création de batardeaux	
Enlèvement des tuyaux de drainage de surface	
Diagnostics et suivis	
Temps de travail pour manipulation et surveillance	
Total sur 5 ans	2 500 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X	X	X			

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cartographie						
Réunion de concertation						
Travaux						



4	★★	Maintenir une mosaïque de milieux dans le marais salé
---	----	--------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de maintenir une proportion adéquate de marais exploités (saliculture, conchyliculture...), de marais à l'abandon et de lagunes avec diverses expressions de l'habitat prioritaire "lagunes" (lagune à scirpe maritime notamment), tout en conservant des zones de transition entre eau douce et eau salée.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu marais salé

Correspondance DOCOB Habitats : action 5 et 11

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Aigrette garzette, Marouette ponctuée, Spatule blanche, Busard des roseaux, Echasse blanche, Avocette élégante, Chevalier sylvain, Combattant varié, Gorgebleue à miroir

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Canards de surface, Râle d'eau, tous les limicoles et passereaux figurant dans la fiche marais salé

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes côtières (1150), Végétations pionnières à Salicornes (1310), Prés salés atlantiques (1330), Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420)

Facteur(s) influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : existence de quelques bassins inexploités, mares entretenues par les sauniers en eau douce à saumâtre

Facteurs négatifs : remise en eau salée de l'ensemble du marais, comblements de mares ou remplissage de mares en eau salée, remplissage de bassin à scirpe en été, drainages, plantation d'espèces exotiques

Maîtres d'ouvrages potentiels

Propriétaires privés, collectivités, exploitants agricoles (sauniers, éleveurs), associations de protection de la nature ...

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble du marais salé situé dans le périmètre Natura 2000

Les contrats seront prioritairement réalisés dans les zones à enjeu fort préalablement définies dans le DOCOB.

Surface concernée estimée : 9 500 ha

Principaux statuts réglementaires : réserve de chasse, Domaine Public Maritime, Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale, Espaces Naturels Sensibles,

Principaux statuts fonciers : propriétés privées, propriétés de collectivités, propriétés CELRL, Espace Naturel Sensible

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Absence de plantes exotiques

Diversité d'oiseaux nicheurs présents,

Nombre de couples et réussite de reproduction

Nombre et superficie de lagunes à scirpe maritime

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales ou d'un contrat Natura 2000

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Conservation des végétations halophiles de bordures de marais lors des interventions

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

Faire établir avec une structure plan de localisation de la zone à mettre en défens (lagune, bassins saumâtre, rouchères, ...)

Respect de surface à mettre en défens pendant la période déterminée

Engagement unitaire mobilisable : Milieu 01

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Mise en place d'exclos autour des lagunes à Scirpe maritime (rouchères), minimum de 50 m²

Lutte contre les espèces envahissantes

Mesure PDRH

A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Cette mesure pourrait prendre en charge les engagements suivants :

- Fourniture de poteaux, grillage, clôture
- Entretien des équipements
- Diagnostic et suivi
- Piquets en châtaigner, 4 rangs de fil lisse gros diamètre

Mesure A32331 : Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires

Cette mesure du PDRH (spécifique aux milieux côtiers) peut prendre en charge les engagements suivants :

- Diagnostic
- Travaux de reprofilage des berges et des bassins
- Encadrement des travaux
- Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau
- Gestion des niveaux d'eau

Mesure A32320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Cette mesure du PDRH (spécifique aux milieux côtiers) peut prendre en charge les engagements suivants :

- Lutte contre les espèces végétales invasives, en particulier le Baccharis

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Pose de clôture de défense autour des lagunes à Scirpe maritime	coûts 10€/mètre linéaire
Entretien de la clôture	3€/mètre linéaire
Pose d'ouvrages hydrauliques	devis
Lutte contre les espèces invasives	devis
Suivis biologiques	1 400 €/an
Total sur 5 ans	40 000€

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	CELRL, LPO

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- mise en place de la clôture						
Mise en place d'ouvrages de gestion hydraulique						
Lutte contre les espèces invasives						
- entretien de la clôture						
- suivi						
- Bilan						

Annexes

Autres financements

- Acquisition de parcelles à vocation conservatoire : LPO, Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français et de la Faune Sauvage, CERLR...
- Mise en gestion de ces terrains

5

★★

Aménager et maintenir les mares d'eau douce

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est d'optimiser la capacité d'accueil des mares d'eau douce en maintenant ou améliorant les qualités physiques des différentes pièces d'eau. Cette action permettra la restauration et la création de mares à vocation agricole et écologique.

Pour rester sur une taille de mare cohérente et typique du territoire, la superficie de la mare recréée ou restaurée devra être comprise entre 10 et 1 000 m² (selon recommandations du diagnostic de terrain).

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu Plans d'eau artificiels, enjeu 1, objectif 2

Correspondance DOCOB Habitats : Fiche action 5

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Aigrette garzette, Mouette pygmée, Guifette noire, Guifette moustac, Echasse blanche, Chevalier sylvain, Combattant varié, Bergeronnette printanière

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Tadorne de Belon, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Vanneau huppé, Barge à queue noire, Bécassine des marais, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier guignette,...

Habitats d'intérêt communautaire : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4), en particulier herbiers de characées.

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : entretien en pente douce, curage permettant de conserver la végétation de bordure,
Facteurs négatifs : assèchement par drainage, comblements, recreusement de marais peu profonds, pentes abruptes, disparition d'hélophytes, plantation d'espèces exotiques et de ligneux

Maîtres d'ouvrages potentiels

Agriculteurs, Privés particuliers, Associations, Collectivités, CELRL,

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : L'ensemble des mares de la ZPS

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers : Propriétés privées, propriétés des collectivités et du Conservatoire du Littoral

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Nombre d'espèces présentes, d'individus, de jeunes

Nombre de couples et réussite de reproduction des canards dans les végétations hélophytes des bords

Effectif d'oiseaux en halte migratoire

Absence de plantes exotiques

Nombre de mares et linéaire de pentes douces créés ou restaurés

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

Définition de sous zonages « mares agricoles » dans le projet de territoire MAE

Restauration et/ou entretien de mares

- Respect des dates d'intervention définies
- Absence d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les espèces invasives

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 :

Mesures PDRH A32309P et A32309R : Création ou rétablissement de mares/Entretien de mares

- Période d'autorisation des travaux (en fonction du diagnostic MAE, mais généralement hors période de reproduction des amphibiens)
- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les invasives
- Ne pas réaliser de plantations en bord de mare, en particulier d'espèces exogènes, invasives (en particulier Herbe de la pampa, Eleagnus, Baccharis... voir aussi charte Natura 2000 pour la liste des espèces invasives)

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

Restauration et/ou entretien de mares

- Faire établir un diagnostic de l'état initial et des préconisations de gestion
- Le cas échéant, si les travaux sont réalisés par l'agriculteur, cahier d'enregistrement de l'ensemble des interventions sur la mare (type d'intervention, localisation, date d'intervention, outils)
- Mise en œuvre des préconisations (type d'intervention, périodicité, outils)

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 :

Mesures PDRH A32309P et A32309R : Création ou rétablissement de mares/Entretien de mares

- Profilage des berges en pentes douces
- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage (pas de comblement de dépressions dans les prairies avec les boues de curage)
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux
- Diagnostic et préconisations de travaux
- Enlèvement des macro-déchets

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Diagnostic : élaboration de préconisations par structure agréée	coûts
Mise en œuvre des préconisations	sur devis
Total sur 5 ans	150 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration des préconisations						
Mise en œuvre (travaux)						

Annexes

Cahier des charges :

Maintien et/ou reprofilage des berges en pentes douces

- Cette action s'applique aux mares présentant des berges abruptes et/ou une profondeur trop importante. (Action ponctuelle).
- Travaux de juillet à octobre.
- Pente inférieure à 10°

Favoriser les bords sinueux

Disposer les déblais obtenus par le reprofilage des berges pour créer des bords sinueux, plus favorable à l'accueil de l'avifaune que des berges rectilignes.

Maîtrise de la végétation aquatique

- Si les végétaux provoquent un atterrissement de la mare, la coupe des végétaux doit se faire sous le niveau de l'eau. Ne pas couper la totalité des végétaux, laisser une ceinture de végétation. Travaux estivaux.
- Si l'action a pour but de dynamiser les végétaux, la coupe doit être faite au dessus du niveau d'eau. Travaux en automne.
- Exportation des produits de fauche

6	★★	Création de jachères tournantes pour le Hibou des marais et le Busard cendré
----------	-----------	-------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de conserver des îlots de parcelles en jachères, milieu favorable au Hibou des marais, au Busard cendré et au cortège de passereaux associés (Cisticole des joncs, Bruant des roseaux, Gorgebleue).

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu Marais doux, enjeu 1 objectif 1

Correspondance DOCOB Habitats :

Espèces visées et milieux concernés

Directive Oiseaux, annexe 1

Hibou des marais (*Asio flammeus*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica nanmetum*)

Espèces patrimoniales associées

Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)

Facteur(s) influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : pâturage très extensif, parcelles non exploitées, zones de refus,

Facteurs négatifs : la disparition des zones de prairies à l'abandon est l'un des facteurs défavorables au maintien de ces espèces. En effet, le couvert végétal et les différentes strates présentes sont importants pour la nidification.

Maîtres d'ouvrages potentiels

Propriétaires privés, collectivités, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, ...

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble des prairies de marais situées dans le périmètre Natura 2000

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers : Propriétés privées, propriétés associatives, terrains du CELRL, du Conseils Généraux...

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Suivi des populations nicheuses de Hiboux des marais, de Busards cendrés et de passereaux associés : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

- Respect de la période d'autorisation de fauche et des travaux

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Définition de sous zonages « Hiboux et Busards » à intégrer au projet de territoire MAE

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000:

- Sensibilisation des acteurs sur les espèces concernées par cette action
- Fauche tardive (début août) avec exportation des résidus de fauche (selon un pas de temps prévu dans un diagnostic avant contrat Natura 2000) ou pâturage très extensif.
- Fauche ou broyage différencié sur 4 ans : 1/4 de la surface par an.
- Fauche ou broyage autorisé du 31 août au 1^{er} février.

Sur des îlots de parcelles, environ une dizaine d'hectares (surface idéale, possibilité de contractualiser des surfaces plus petites), réussir à conserver une proportion (1/4) en permanence dans un état de friche avec les exigences biologiques des espèces concernées (maintien d'un couvert végétal). Une rotation d'entretien des parcelles sur un pas de temps de plusieurs années permettrait de garantir des zones de reports proches (espèces phylopatriques) lors du broyage d'une partie du secteur. L'intervention consisterait uniquement en un broyage avec exportation des débris de broyage sur un pas de temps d'un minimum de 4 ans par 1/4 de la zone totale.

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- rémunération du manque à gagner avec l'engagement unitaire « retard de fauche sur des prairies et habitats remarquables » avec fauche possible à partir du 31 août mais pas obligatoire. Le mieux serait de maintenir un îlot en « friche » pendant 3 années consécutives.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

- Broyage et/ou fauche et exportation du résidu de broyage ou fauche	Coûts 500 € /ha
- Pâturage très extensif	
- rémunération du manque à gagner (foin)	150 € /ha/an
Total sur 5 ans	56 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération du manque à gagner suivi						
Broyage ou fauche du quart de la surface totale						
Pâturage très extensif						

7	★	Fauche des prairies de bossis des marais salants
----------	----------	---------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est d'organiser la fauche des bossis de marais salants dans l'espace et le temps, en fonction des intérêts de production et en adéquation avec le maintien de la biodiversité. Cette action vise à :

- Adopter une fauche favorable aux espèces concernées (date de fauche)
- Conserver la végétation des berges (Soude, obione, salicornes...) favorable à la nidification
- Lutter contre les espèces invasives

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu marais salé

Correspondance DOCOB Habitats : actions 7 & 11

Lien à faire avec le CREZH des marais de Noirmoutier

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Hibou des marais, Busard cendré, Gorgebleue à miroir, Busard des roseaux

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Cisticole des joncs, Bruant des roseaux, Canard souchet, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Bergeronnette printanière

Habitats d'intérêt communautaire : Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), Lagunes côtières (1150), Prairies maigres de fauche de basses altitudes (6510)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : entretien de bossis à vitesse réduite, faible largeur de matériel, date de fauche adaptée au potentiel de présence d'oiseaux, mise en défens des nids de busards et hiboux

Facteurs négatifs : les opérations de fauche des bossis de marais peuvent être préjudiciables pour les espèces qui nichent au sol, notamment les fauches précoces, sur de larges surfaces et à grande vitesse. Destruction des bordures halophiles de marais

Maîtres d'ouvrages potentiels

Propriétaires privés, collectivités, exploitants agricoles (sauniers, éleveurs)

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble des bossis de marais salants situés dans le périmètre Natura 2000

Surface concernée estimée : 700 ha

Principaux statuts réglementaires :

Principaux statuts fonciers : propriétés privées, propriétés de collectivités, propriétés CELRL,

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Suivi des opérations (calendrier et type de fauche)
- Evolution des populations d'oiseaux nicheurs dans les secteurs concernés (nombre d'espèces, nombre de couples, réussite de reproduction)

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation de fauche

- Pas de destruction de la végétation des berges
- Pas de plantations sur les bossis

Rémunérés

- Fauche avec exportation du foin
- Indemnisation du manque à gagner induit par le retard de fauche
- Lutte contre les espèces invasives
- Diagnostics et suivis

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

MAE « sel »

Engagement unitaire mobilisable « milieu 09 » et « milieu 10 »

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

- Diagnostics et suivis	coûts 300€/ha/an
- Fauche des bossis selon diagnostic	36 €/ha/an
- maintien de la végétation des berges	300€/ha/an
Total sur 5 ans	500 000€

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	CELRL

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- fauche des bossis						
- suivi						
- rémunération manque à gagner						
Bilan						

Annexes :

Financements PDRH

Mesure PDRH A32304R

Cahier des charges de la fauche

- Fauche possible à partir du 5 juin
- Fauche centrifuge (du centre vers la périphérie) lorsque la géométrie de la parcelle le permet
- Utilisation de matériel « traditionnel » moins large
- vitesse de fauche inférieure à 8km/h

8	★	Garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification
----------	----------	---------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification du marais salé en mettant en réserve des sites et en posant des panneaux signalétiques et informatifs à destination du public.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu marais salé,

Correspondance DOCOB Habitats : action 11

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : toutes les espèces de la fiche milieu "marais salé", en particulier Spatule blanche, Echasse blanche, Avocette élégante, Mouette mélanocéphale, Sternes, Combattant varié, Hibou des marais

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : toutes les espèces de la fiche milieu, en particulier les limicoles

Habitats d'intérêts communautaire : Lagunes côtières (1150), Végétations pionnières à Salicornes (1310), Prés salés atlantiques (1330), Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : réserves de chasse déjà en place, réserves naturelles nationale et régionale, fermetures de sentier, accès limités à certains usagers, gestion déléguée à des experts

Facteurs négatifs : dérangement anthropique ponctuel ou continu par les utilisateurs du marais (promeneurs, sauniers, exploitants agricoles, chasseurs, chiens, sports de nature, ...)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, Clubs de sports nautiques, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Sociétés de chasse, Sauniers, Ostréiculteurs, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Etat, Agriculteurs, Universités, Conservatoire Botanique National, IFREMER

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble des lagunes salées utilisées en reposoir de haute mer, en particulier Réserve Naturelle de Müllembourg, certains marais salants de Noirmoutier, Polder de Sébastopol, Lagune de Bouin...

Surface concernée estimée :

Principaux statuts réglementaires : réserve de chasse, Domaine Public Maritime, Réserves Naturelles Nationale & Régionale,

Principaux statuts fonciers : propriétés privées, propriétés de collectivités, propriétés CELRL,

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Evolution des reposoirs d'oiseaux à marée haute

Evolution de la nidification sur les sites (nombre d'espèces, nombre de couples, réussite de reproduction)

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Réunions de concertations (définition de secteurs, création d'outil, recherche de moyens supplémentaires)

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Conception, fabrication et pose de panneaux d'information à destination du public
- Conception et diffusion d'autres documents d'information

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Conception, fabrication et pose de la signalétique Entretien des panneaux Conception d'autres supports de communication Suivi des reposoirs et de la nidification	Coûts 2000 € par signalétique 1000 €/an 5000 €/an
Total sur 5 ans	150 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- conception, fabrication, pose des panneaux						
- entretien des panneaux						
- conception, diffusion d'autres supports de communication						
- suivis						
- Bilan						

Annexe : financements possibles

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception et fabrication de panneaux
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / CELRL/ Fondation de France :

- Inventaire et suivis
- Documents d'information hors panneaux (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)

Les plans d'eau artificiels

9

★

Améliorer la capacité de reproduction des anatidés sur les stations de lagunage

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Cette action consiste à améliorer la capacité d'accueil des stations de lagunages existantes pour les canards. Le but n'est pas d'augmenter la densité des populations d'anatidés sur les stations de lagunage (risques potentiels de botulisme) mais d'améliorer la diversité biologique existante.

Types de mesures

- Entretien des ceintures de végétation (dates de fauche)
- Définition de zones de tranquillité

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Plans d'eau artificiels", enjeu 2

Correspondance DOCOB Habitats :

Espèces visées et milieux concernés

Espèces à forte valeur patrimoniale

Tadorne de Belon, Canard chipeau Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'été Fuligule milouin, Fuligule morillon

Habitats : Eaux douces stagnantes (Corine 22), Roselières (Corine 53.1) : Phragmitaies, Scirpaies et Typhaies, Bassins de décantation et stations d'épuration (Corine 89.24)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : fauche tardive, végétation autochtone, enclos

Facteurs négatifs : développement d'espèces envahissantes, fauche ou broyage précoce, dérangement, abords abrupts

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, gestionnaires des stations de lagunage, associations de protection de la nature

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : stations de lagunage de l'ensemble de la ZPS

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Nombre d'espèces présentes, nombre d'individus, nombre de couples, nombre de jeunes, réussite de reproduction
- Dates de fauche

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Clôture des stations de lagunage

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Fauche-tardive (au plus tôt le 15 juillet)
- exportation des produits de fauche
- Lutte contre les espèces invasives, en particulier le Baccharis et les Renouées asiatiques (mesures PDRH A32320P et R)
- Diagnostics et suivis
- Formation d'agents aux enjeux biologiques

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Lutte contre les espèces invasives	coûts
Fauche tardive (15 juillet au plus tôt)	150 €/ha
Diagnostic et suivis	300 €/an
Formation	1000 €/an
Total sur 5 ans	180 000 €

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X				X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fauche						
Lutte contre les invasives						
Diagnostic et suivis						

Les roselières

10

★★

Restauration et entretien des roselières

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les roselières occupent une faible surface en Marais Breton, il est donc indispensable de les conserver. En effet, certaines espèces présentes dans ce milieu, telles que le Butor étoilé, le Blongios nain et certains passereaux paludicoles, sont strictement inféodées à ce biotope. Leur maintien dépend donc directement de la conservation des roselières. Ainsi, les objectifs de cette action sont les suivants :

- Maintenir et favoriser les grandes étendues de roselières et les roselières linéaires,
- Adopter une gestion respectueuse de ce milieu,
- Lutter contre les espèces invasives.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Roselières", enjeu 1, objectifs 1 et 2

Correspondance DOCOB Habitats : actions 10 et 2

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Phragmite aquatique, Marouette ponctuée, Gorgebleue à miroir blanc de Nantes, Busard des roseaux

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Phragmite des joncs, Rousserole turdoïde, Bruant des roseaux et autres passereaux paludicoles

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes côtières (1150) × roselières à Scirpe

Autres habitats : Phragmitaies, typhaies

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : Entretien par faucardage (hors période nidification), gestion hydraulique différenciée (assec estival), entretien des fossés conservant la végétation héliophyte.

Facteurs négatifs : Atterrissement des roselières, gestion des niveaux d'eau inadaptés (pas d'assec estival), pâturage, espèces animales envahissantes, curages de mauvaise qualité

Maîtres d'ouvrages potentiels

Propriétaires privés, agriculteurs, syndicats de marais, associations de protection de la nature

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : grandes surfaces de roselières d'Orouet (Saint-Jean-de-Monts / Le Perrier) et du Port-la-Roche (Machecoul, Bois-de-Céné, Bourgneuf-en-Retz).

- Roselières linéaires de l'ensemble de la ZPS

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers : Domaine privé, collectivités locales, Etat, Conservatoire du Littoral...

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Cartographie des roselières
- Evolution de la surface des roselières en plein et du linéaire de roselières de bordures, et de leur état de conservation
- Nombre de linéaire restauré / conservé

- Evolution des populations d'oiseaux nicheurs (en particulier le Butor étoilé) : Nombre d'espèces présentes, de couples, réussite de reproduction
- Espèces invasives : nombre de captures (espèces animales), nombre d'interventions (espèces végétales), efficacité des intervention

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Définition de sous zonages « roselières » dans le projet de territoire MAE
- Réalisation de l'entretien pendant la période définie
- Absence de traitement phytosanitaire.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Mesures PDRH A32310R et A32324P ("Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles" et "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès"). Travaux à faire en dehors des périodes de nidification des oiseaux

Mesures PDRH A32320 P et R ("Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable")

- Pour espèces animales : lutte chimique interdite
- Pour espèces végétales : ne pas réaliser d'opération propre à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : broyage du baccharis sans envisager un traitement des rejets les années suivantes, stabilisation des niveaux d'eau et absence de minéralisation facilitant la propagation de certaines espèces végétales envahissantes, ..). Traitements chimiques interdits.

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

Mise en défens temporaire de milieux remarquables (« milieu 01 »)

- Faire établir, avec une structure agréée (Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf par exemple), un plan de localisation des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées dans la mesure.
- Respect de surface à mettre en défens sur les 5 ans d'engagement de la MAE
- Entretien de la végétation rivulaire

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Mesure PDRH A32310R ("Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles"). Les travaux suivants peuvent être financés par cette mesure : diagnostic et suivi (état des lieux et nécessité d'entretien), coupe des roseaux si nécessaire, évacuation des produits de coupe.

Mesure PDRH A32324P ("Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès"). Cette mesure peut financer les travaux suivants : diagnostic, Fourniture et pose de poteaux, grillage, clôture, Entretien des équipements

Mesure PDRH A32320P et R ("Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable")

Cette mesure peut financer les actions suivantes :

Diagnostic et suivi

Pour espèces animales : Acquisition, suivi et collecte de cages pièges

Pour espèces végétales : Broyage mécanique des régénérations de faible diamètre

Arrachage manuel

Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petits et moyen diamètre

Enlèvement et transferts des produits de coupe

Dévitalisation par annellation

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Mise en défens - Entretien	coûts 50€/ha/an
Lutte contre les espèces indésirables	42€ par cage
Total sur 5 ans	800 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mise en défens (pose de clôtures)						
Entretien						
Lutte contre espèces indésirables						

Les cultures

11

★★

Préservation des populations de Busard cendré

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Des actions de protection de la population nicheuse de busards cendrés dans les zones cultivées existent déjà. Ces actions devront s'intégrer dans la démarche Natura 2000.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Cultures", enjeu 1, objectif 1

Correspondance DOCOB Habitats :

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Busard cendré, Busard des roseaux

Habitats : Champs d'un seul tenant (Corine 82.1), roselières (Corine 53.1) :

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : maintien de quelques refus et jachères

Facteurs négatifs : broyage des nichées lors des récoltes (moissons et coupe de luzerne) par les machines agricoles, disparition des habitats de chasse (prairies, digues enherbées, bandes herbacées diverses), dégradation de la ressource alimentaire,

Maîtres d'ouvrages potentiels

Agriculteurs, association de protection de la nature,

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Polders et zones cultivées du marais, quelques zones de prairies peuvent également être concernées

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers Domaine privé

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Nombre de couples observés, nombre de nids trouvés, nombre de nids détruits lors des récoltes, nombre d'interventions, nombre de jeunes au nid, envol avant moisson, envol après moisson, total envols.

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales ou d'un contrat Natura 2000

- Permettre l'accès aux terrains concernés par les experts et les partenaires techniques pour les besoins des diagnostics, des animations et des suivis (les experts prennent contact avec les propriétaires des parcelles concernées).
- Définition de sous zonages « Busards » dans le projet de territoire MAE
- Respect de la période d'autorisation de fauche et des travaux

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Diagnostics, suivis (suivi des nichées et programme de baguage), sensibilisation (exemple : participation des agriculteurs aux opérations de bagages, ...)
- Achat d'équipement

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Diagnostics (repérage des nids)
- Suivi de la moisson ou de la fauche
- Déplacement ou protection des nids en fonction de la configuration du site et du nid
- rémunération du manque à gagner si secteur non moissonné ou si retard de fauche (luzerne et prairies)
- en secteur de prairie et de luzerne : équipement avec barres d'envol

Engagement unitaire à créer afin de construire une MAE qui rémunère le service rendu par l'agriculteur qui s'engagerait dans cette action.

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	coûts
Diagnostics, suivis	≈350 € / jours
Achat barre d'envol	sur devis
Compensation du manque à gagner	sur devis
Total sur 5 ans	600 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Achat équipement						
Localisation des nids et protection (animation, suivi des moissons, mise en place des protections)						

Annexes

Les mesures suivantes sont actuellement en place :

- **Surveillance, intervention et protection des nids de Busards cendrés** coordonnées par le réseau Busard France et menées par un réseau d'associations de préservation de l'environnement.

Trois phases d'intervention (repérage, localisation des nids et rencontre des exploitants agricoles concernés pour définir une stratégie pour chaque nid en mai, fauche des prairies en juin, intervention lors de la moisson pour sauver les jeunes non envolés en juillet)

12	★★	Retour à la prairie naturelle (reconversion terres arables)
-----------	-----------	------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de permettre le retour à l'herbe de certaines parcelles cultivées qui étaient traditionnellement vouées à l'élevage. Ces nouvelles prairies seront gérées de façon extensive (pâturage en priorité).

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Cultures", enjeu 1 objectif 5

Correspondance DOCOB Habitats :

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : toutes les espèces inféodées aux prairies humides de marais, notamment Echasse blanche, Pluvier doré, Combattant varié, Hibou des marais...

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : toutes les espèces prairiales, en particulier Sarcelle d'été, Canard souchet, Vanneau huppé, Barge à queue noire, Courlis corlieu, Chevalier gambette, Chevêche d'Athéna, Pipit farlouse, Bergeronnette printanière...

Habitats d'intérêt communautaire visés : Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs :

Facteurs négatifs : mise en culture récente de prairies, drainages de surface, utilisation de pesticides

Maîtres d'ouvrages potentiels

Agriculteurs

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Les zones de cultures de la ZPS

Surface concernée estimée

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers : Domaine privé

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Nombre d'hectares reconvertis en prairie

Superficie de la zone de marais restaurée

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Mise à disposition de la cartographie de l'utilisation du sol (Chambre d'Agriculture, ADASEA, DDTM ...)
Définition de sous zonages « reconversion prairies naturelles » à intégrer au projet de territoire MAE

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

Aides financières pour la reconversion de parcelles

Création et entretien d'un couvert herbacé

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000
Etude de l'évolution des cultures dans le marais

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Cartographie / Etude	coûts 1500 €
MAE reconversion	352 €/ha/an
Total sur 5 ans	850 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cartographie						
Mise en place MAE						

Cahier des charges de la nouvelle MAE : Cf. le cahier des charges pour MAE Marais Poitevin

Gestion des prairies de façon extensive : Cf. Action « Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité (élevage extensif) »



13	★	Concilier l'activité agricole et la présence de la Bernache cravant
-----------	----------	----------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les bernaches cravants hivernantes en baie de Bourgneuf (l'un des principaux sites d'accueil de l'espèce en France) s'alimentent principalement sur les herbiers de zostères de la baie. Cependant, la qualité et le volume de ces herbiers varient fortement au cours de la saison et selon les années. Les années où cette quantité est moindre, une partie plus ou moins importante de la population de Bernaches s'alimente dans les zones cultivées des polders (quelques centaines d'individus). Les dégâts peuvent alors être localement importants selon la densité de Bernaches présentes sur les parcelles de blé. Actuellement (et depuis plus de 20 ans), la Ligue pour la Protection des Oiseaux intervient pour des actions d'effarouchement des bernaches dans les zones cultivées. L'objectif de cette fiche action est de trouver des solutions alternatives à cet effarouchement, qui n'est pas satisfaisant pour les populations de bernaches et qui n'est pas totalement satisfaisant pour les agriculteurs concernés.

Type de mesures

- Mise en place de zones de tranquillité dans la baie, permettant de préserver les herbiers de zostères par rapport aux enjeux de pêche à pied de loisir
- Effarouchement sur les parcelles pâturées par les bernaches, pour diriger les bernaches cravant vers les herbiers de zostères ou les zones de réserve (lagune de Bouin) sur lesquels la tranquillité devra être respectée
- Dans un second temps, tester la mise en place de couverts végétaux permettant le report des Bernaches cravant et ainsi limiter les dégâts sur les cultures

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu Cultures, enjeu 1 objectif 4. Action en lien avec l'action 21 (Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière)

Correspondance DOCOB Habitats : fiche action 17

Espèces visées et milieux concernés

Espèces à forte valeur patrimoniale : Bernache cravant

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes côtières (1150), Prairies sub-halophiles thermo-atlantiques (1410-3), replats exondés à marée basse (1140), Estuaires (1130), bancs de sable à faible couverture marine (1110)

Autres habitats : Champs d'un seul tenant (Corine 82.1)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : tranquillité de la baie et des polders, préservation des herbiers de zostères

Facteurs négatifs : pâturage des jeunes cultures de céréales par les bernaches cravant, dérangement des bernaches en baie (fréquentation massive surtout au moment des grandes marées), fréquentation massive de la baie en été (impact négatif sur la conservation des herbiers de zostères)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Associations de protection de la nature, pêcheurs professionnels, agriculteurs, pêcheurs amateurs,

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : polders de Bouin et de Beauvoir sur mer, baie de Bourgneuf

Surface concernée estimée : 1500 ha

Principaux statuts réglementaires

Principaux statuts fonciers : Propriétés privées, domaine public maritime, propriété des collectivités locales

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Evolution de la fréquentation des polders cultivés par les bernaches
- Suivis des dégâts sur les parcelles de culture de blé
- Suivis de l'état de conservation des herbiers de zostères
- Evolution des actions d'effarouchement
- Nombre de couverts végétaux "à bernaches" mis en place

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat de type Mesures Agri Environnementales:

- Veille et suivis des bernaches cravant au niveau des cultures
- Effarouchement si nécessaire (matériel et fonctionnement)
- Détermination de la perte économique potentielle induite sur les parcelles de cultures par le pâturage des Bernaches
- Mise en place de couverts végétaux « tests » pour le report des Bernaches (couplés avec une réserve de chasse ponctuelle de la parcelle)

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Veille et suivi de la fréquentation des polders	coûts
Effarouchement	1 000 €/an
Détermination de la perte économique potentielle	Coût variable selon années
Implantation d'un couvert spécifique (ou indemnisation si dégât)	devis
	250€/ha/an
Total sur 5 ans	200 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Détermination de la perte économique induite par les bernaches						
Implantation de couverts « tests » et suivi de l'efficacité						
Veille et effarouchement sur les zones de cultures						

La forêt

14

★★★

Favoriser le maintien des zones de clairières favorables à l'Engoulevent d'Europe

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de développer une gestion sylvicole favorable au maintien, voire au développement de la reproduction de l'Engoulevent d'Europe. La présence de cette espèce est directement liée à l'ouverture du milieu et à la présence d'insectes. Les zones de clairières et les zones de boisement peu denses sont des biotopes indispensables à l'Engoulevent.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Forêt", enjeu 1, objectif 2

Correspondance DOCOB Habitats :

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Engoulevent d'Europe

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes boisées du littoral thermo-atlantique (2180-2)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : mosaïque de peuplements peu denses, zones de tranquillité, clairières existantes
Facteurs négatifs : dérangement (travaux de sylviculture, engins motorisés, promeneurs, chiens, ...), nuisances liées au développement des équipements urbains (éclairage, routes, mobiliers), développement du chêne vert entraînant la fermeture du milieu, traitement de la chenille processionnaire du pin, trafic routier (collision)

Maîtres d'ouvrages potentiels

ONF, propriétaires privés, associations de protection de la nature

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble des forêts de la ZPS où la présence de l'Engoulevent d'Europe est confirmée ou possible (y compris île de Noirmoutier)

Surface concernée estimée : La surface des forêts de la ZPS où l'Engoulevent est potentiellement présent est d'environ 1 833 ha

Principaux statuts réglementaires : Plan simple de gestion (ONF), Réserve de chasse,

Principaux statuts fonciers : Forêt domaniales, Forêt privée

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Cartographie des zones de clairières et des zones favorables actuelles
- Actions mises en œuvre pour la création ou l'entretien de clairières et boisements peu denses
- Evolution de la répartition et de l'importance de la population d'Engoulevent d'Europe

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Ne pas mettre en place de dispositif attractif du public dans les secteurs sensibles ; ne pas disposer dans et en lisière de clairières d'agrainages et de pierre à sel ; ne pas installer de nouveaux miradors dans une clairière faisant l'objet du contrat.
- Utilisation de matériel forestier adapté respectant le milieu
- Travaux réalisés durant la période définie par l'expertise environnementale
- Maintien des milieux ouverts pendant 5 ans (hors régénération naturelle)

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Cartographie de l'état des lieux et préconisations (modalités des travaux, étude sur la chenille processionnaire et l'impact des traitements...)
- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour le milieu.
- Débroussaillage, fauche, broyage
- Elimination de la végétation envahissante
- Suivi de la population d'engoulevents (au début de l'action et à la fin de l'action)

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	coûts
- Diagnostic initial et préconisations	1500 €
- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux	4000 €/ha
- Broyage des rémanents (enlèvement produits de coupe, élimination végétation envahissante)	3000 à 4000 €/ha
- Entretien (tous les 2 ou 3 ans)	600 à 800 €/ha
- Suivi de la population d'engoulevent	10 000 €
Total sur 5 ans	500 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Expertise environnementale (diagnostic, préconisation, suivi de la population)						
Travaux de sylviculture						
Travaux d'entretien						

Annexes

Financements possibles

Mesure PDRH F 22705 ("travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production")

Mesure PDRH F 22701 ("création ou rétablissement de clairières ou de landes")

MEEDDAT/ FEDER: Diagnostic permettant de définir la localisation et les modalités de travaux, Suivi des populations d'engoulevent

15

★★

Maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements forestiers

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de favoriser la structuration du peuplement en différentes classes d'âge au sein de la forêt de Monts pour permettre une hétérogénéité des habitats et ainsi améliorer la biodiversité du milieu. Ceci sera réalisé grâce à la mise en place d'îlots de vieillissement (où la récolte des arbres s'effectue au-delà de l'âge normal d'exploitabilité) et d'îlots de sénescence (où la récolte n'est pas réalisée).

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu Forêt, enjeu 1, objectif 3

Correspondance DOCOB Habitats :

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Aigrette garzette, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Bondrée apivore, Pic noir

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Bécasse des bois, Faucon hobereau, Héron gardeboeuf, Petit-duc scops

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes boisées du littoral thermo-atlantique (2180-2), Mares dunaires (2190-1)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : conservation d'arbres morts, mosaïque de peuplements

Facteurs négatifs : destruction des arbres morts, grandes unités homogènes

Maîtres d'ouvrages potentiels

ONF, propriétaires privés

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs Ensemble des forêts de la ZPS, y compris le bois de la Chaise sur l'île de Noirmoutier

Surface concernée estimée La surface totale des forêts de la ZPS est d'environ 1875 ha

Principaux statuts réglementaires Plan simple de gestion (ONF), Réserve de chasse,

Principaux statuts fonciers Forêts domaniales, Forêts privées

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Evolution de la surface des îlots de vieillissement et de sénescence
- Evolution du nombre ou de la densité d'arbres morts et/ou creux
- Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Marquer les arbres sélectionnés et délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).
- Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés.
- En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées.
- Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique (héronnières, nids de Milan, de Bondrée, de Faucon hobereau, voire de Circaète), le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.
- Poursuite des objectifs de préservation inscrits dans le plan de gestion.
- Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut
- Respect de la chartre graphique ou des normes existantes

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans (L'engagement contractuel du propriétaire porte sur **une durée de 30 ans**. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement).
- Etudes et frais d'expert (cartographie de la localisation des îlots de vieillissement et de sénescence à intégrer au plan de gestion, nombre d'arbres morts/ha, ...)
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement :
 - > Dégagement de taches de semis acquis
 - > Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes
 - > Protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés
- Allongement du cycle de sylviculture
- Conception des panneaux liés à la sécurité des usagers de la forêt
- Fabrication
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu
- Entretien des équipements d'information

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	coûts
- Etudes et frais d'expert	Cartographie : 1200 €
- Maintien sur pied d'arbres pendant 30 ans	Sur devis
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement	
- Allongement du cycle de sylviculture	
- Aménagements spécifiques type nichoirs	15€ / unité
- Création et pose de panneaux d'information	1500 €/panneau sur devis
- autres opérations	
Total sur 5 ans	46 000 €

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Expertise environnementale						
Travaux de sylviculture						
Pose de panneaux d'information						

Annexes

Financements possibles par le PDRH

Mesure A 32323 P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Mesure F 22712 : Dispositif favorisant le développement des bois sénescents

Mesure F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

Mesure F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt



16



Préservation de zones de quiétude favorables à la nidification de l'avifaune forestière

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de limiter les dérangements liés aux différentes activités anthropiques, que subit l'avifaune nicheuse forestière, en particulier les rapaces diurnes, particulièrement sensibles aux dérangements. Cette action se divise en trois axes principaux :

- Repérage des zones de nidification
- Différer les travaux sylvicoles
- Gestion de la fréquentation

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "Forêt", enjeu 1, objectif 1

Correspondance DOCOB Habitats : Fiche action 23

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Aigrette garzette, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Bondrée apivore

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Bécasse des bois, Faucon hobereau, Héron gardeboeuf, Petit-duc scops

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes boisées du littoral thermo-atlantique à chêne vert (2180-2)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : zones de tranquillité, mise en défens, secteurs difficiles d'accès

Facteurs négatifs : dérangement liés aux activités anthropiques (sylviculture, tourisme, ...), piétinement, nuisances liées au développement de l'équipement urbain (éclairage)

Maîtres d'ouvrages potentiels

ONF, propriétaires privés, communes concernées par la forêt, ...

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Ensemble de la forêt présente sur la ZPS

Surface concernée estimée : L'ensemble de la forêt de la ZPS représente environ 1875 ha.

Principaux statuts réglementaires : Plan simple de gestion (ONF), Réserve de chasse,

Principaux statuts fonciers : Forêts domaniales, Forêts privées

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Création de nouvelles zones de quiétude
- Evolution de la surface de zone de quiétude
- Evolution des populations d'oiseaux forestiers, en particulier rapaces diurnes

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Adaptation du plan de gestion de la forêt domaniale
- Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- cartographie des zones de nidification des espèces visées, en particulier Engoulevent (lien à faire avec l'action 14), les héronnières et les rapaces, en amont et en aval de l'action
- Délimitation des zones de quiétude
- cartographie des zones où l'éclairage public entraîne un dérangement
- Allongement de parcours normaux d'une voirie existante
- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux autochtones...)
- Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant
- Etudes et frais d'expert
- Travail des collectivités sur l'éclairage urbain

- Fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu
- Remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation
- Création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé)
- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones

- Conception des panneaux
- Fabrication
- Entretien des équipements d'information

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie (zone nidification, éclairage)= étude et frais d'expert - Allongement d'une voirie existante - Pose de barrière - Création et pose de panneaux d'information 	<p>coûts</p> <p>1200 €/cartographie sur devis</p> <p>10 à 13 €/mètre</p> <p>1500 €/panneau</p>
Total sur 5 ans	240 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					X

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Expertise environnementale, cartographies						
Réalisation des travaux déterminés par l'expertise						
Pose de barrières, panneaux d'information						
Action sur l'éclairage urbain						

Annexes

Financements possibles par le PDRH

Mesure F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

Mesure F22710 : Mise en défens d'habitat de type communautaire

Mesure F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Autres financements nécessaires (MEDDAT etc) :

Cartographies, préconisations, suivis, concertation autour de l'éclairage urbain

Les plages et les dunes

17

★★★

Organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux fort

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les dunes sont bien souvent considérées par le public comme des espaces totalement récréatifs, sans aucune contrainte.

Il en résulte la création d'un chevelu de cheminements favorisant une dissémination importante du public et donc une pression de dérangement importante en période de nidification.

Sur les sites à plus forts enjeux, une réflexion sur l'organisation, la canalisation et l'information du public est nécessaire. Elle ne doit pas seulement être basée sur la recherche du cheminement le plus direct entre le point de stationnement ou d'hébergement et le littoral, mais elle doit prendre en compte les impératifs biologiques des massifs dunaires.

Il convient notamment de mettre en place des systèmes permettant de détourner le public des secteurs les plus fréquentés par l'avifaune (zones de nidification). Il pourra s'agir selon les cas de ganivelles ou de fils lisses, associés à une signalétique adaptée (panneau sur les oiseaux nicheurs, sur les migrateurs et hivernants...).

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "dunes", objectif 1

Correspondance DOCOB Habitats : actions 23, 24, 25

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Toutes les espèces fréquentant les dunes du site Natura 2000 et plus particulièrement : Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Alouette calandrelle

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Toutes les espèces fréquentant les dunes du site Natura 2000 et plus particulièrement : Tadorne de Belon, Cochevis huppé, Traquet motteux, Pipit farlouse.

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes mobiles embryonnaires (2110), Dunes blanches (2120), Dunes grises* (2132), Dunes à Salix arenaria (2170), Dépressions humides intradunales (2190)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : dunes non accessibles, espace dunaire mis en défens

Facteurs négatifs : dérangement ponctuel ou fréquentation humaine (promeneurs, sports de nature, plagistes, ...)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, Conseils Généraux, ONF, Associations de Protection de la Nature...

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Toutes les dunes identifiées « à enjeux fort » du site Natura 2000, en priorité : dunes de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, dunes de Barbâtre, dunes de la Tresson à La Guérinière, dunes de la Pointe des Sableaux à Noirmoutier-en-l'Île.

Surface concernée estimée : au moins 250 ha

Principaux statuts réglementaires :

Principaux statuts fonciers : Propriétés de l'ONF, du Conseil Général de la Vendée, DPM

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Reproduction des espèces concernées (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Cochevis huppé, Traquet motteux, Alouette calandrelle, Pipit farlouse...) : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Pas de manifestation sportive dans les secteurs dunaires concernés
- Pas d'opération de nettoyage des dunes en périodes de nidification (mars à août)

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Diagnostic initial
- Pose de rangées de fil lisse ou de ganivelles
- Réalisation d'une signalétique adaptée
- Suivis biologiques

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

- Dépose d'anciennes clôtures et pose de clôture en fil lisse ou ganivelles	coûts 50 000 €
- Réalisation de panneaux d'information	25 000 €
- Maintenance des clôtures	10 000 €
- Diagnostics et suivis biologiques	1 500 €/an
Total sur 5 ans	92 500 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Diagnostic et présentation aux communes volontaires						
Mise en place des canalisations, suivi de la fréquentation et suivis biologiques						
Maintenance des clôtures, suivi de la fréquentation et suivis biologiques						
Maintenance et bilan.						

ANNEXE : financements possibles

Financement PDRH :

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception et fabrication de panneaux
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

Mesure F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture ;
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;

- Remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation ;

Mesure 32329 - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage.



18	★★★	Rationalisation des accès aux plages à enjeux forts
-----------	------------	------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les accès aux plages sont bien souvent issus de pratiques non réfléchies, basées sur un cheminement le plus direct possible entre le point de stationnement ou d'hébergement et le littoral.

Il en résulte une multiplication des sentiers et des accès, une dégradation des milieux naturels et un dérangement de la faune. Il est nécessaire de rationaliser les accès afin d'inciter le public à fréquenter les secteurs du littoral les moins sensibles.

Il conviendra notamment de mettre en place des systèmes permettant de détourner le public des secteurs de plage les plus fréquentés par l'avifaune (en priorité les zones de nidification, mais aussi les secteurs de reposoirs de marée haute).

Il pourra s'agir selon les cas de ganivelles ou de rangées de fil lisse, associés à une signalétique adaptée (panneau sur les oiseaux nicheurs, sur les migrateurs et hivernants...).

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "plages", objectif n°1.

Correspondance DOCOB Habitats : fiche action 26 (3 contrats en place)

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Toutes les espèces fréquentant les plages du site Natura 2000 et plus particulièrement : Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Toutes les espèces fréquentant les plages du site Natura 2000 et plus particulièrement : Grand Gravelot, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Tournepierré à collier

Habitats d'intérêt communautaire : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110), Végétation annuelle des laisses de mer (1210), Végétation vivace des rivages de galets (1220)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : mise en défens de certains secteurs, canalisation vers des plages moins sensibles, limitation du nombre d'accès

Facteurs négatifs : dérangement ponctuel ou fréquentation humaine (promeneurs, sports de nature, plagistes, ...),

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, Associations de protection de la nature, ONF...

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Toutes les plages identifiées « à enjeux fort » du site Natura 2000, en priorité : plage de la Grande Côte à La Barre-de-Monts, plage de la Fosse au Coin de Baisse à Barbâtre, plage du Morin à L'Epine, plage de la Pointe des Sableaux à Noirmoutier-en-l'Île.

Surface concernée estimée : Un linéaire d'environ 4 km est jugé prioritaire, sur un linéaire de plage total du site Natura 2000 de 56 kilomètres.

Principaux statuts réglementaires : DPM

Principaux statuts fonciers : DPM, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Nidification des colonies de Gravelot à collier interrompu (nombre de couples et réussite de reproduction),
- Evolution des repositoires de marée haute de limicoles (diversité et effectifs)

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Pas de gestion mécanique des plages (pas de nettoyage mécanique, pas de « retroussage »)
- Sensibilisation des riverains au respect des clôtures de canalisation et de mise en défends
- Pas de stationnement d'annexe de bateau ou autre matériel sur les plages concernées

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Diagnostic et suivi biologique
- Pose de fil lisse ou de ganivelles
- Réalisation d'une signalétique adaptée

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

- Dépose d'anciennes clôtures et pose de clôture en fil lisse ou en ganivelle	coûts 50 000 €
- Réalisation de panneaux d'information	25 000 €
- Maintenance des clôtures	10 000 €
- Diagnostics et suivis biologiques	1 500 €/an
Total sur 5 ans	92 500 €

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Diagnostic et présentation aux communes volontaires						
Mise en place des canalisations, suivi de la fréquentation et suivis biologiques						
Maintenance des clôtures, suivi de la fréquentation et suivis biologiques						
Maintenance et bilan.						

Annexes : financements possibles

Financement PDRH :

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception et fabrication de panneaux, entretien des équipements
- Etudes et frais d'expert

Mesure A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

- Fourniture de poteaux, grillage, clôture
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;

- Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé), entretien des équipements

Mesure 32329 - Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage.

19

★★★

Aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les dernières colonies de Gravelot à collier interrompu du site Natura 2000 se maintiennent difficilement et surtout ne produisent que très peu de jeunes à l'envol. L'avenir de cette espèce en déclin partout en Europe, pour laquelle la Région Pays de la Loire et la Vendée en particulier portent une forte responsabilité, passe donc par l'amélioration de la productivité des couples nicheurs.

La pose d'enclos de très grande taille en début de saison permettra de solutionner le problème du piétinement des nids par les promeneurs. Ces enclos seront en matériaux légers, faciles à installer en début de saison lors des prémices du cantonnement des gravelots et faciles à démonter une fois la nidification terminée (présence des enclos de mars-avril à juillet-août). Ce type d'enclos permet d'être réactif au choix des gravelots, contrairement aux enclos fixes qui ne sont pas toujours sélectionnés par les oiseaux.

La surveillance des colonies par des équipes motivées (bénévoles, stagiaires, personnel...), permettra :

- d'informer le public sur l'objectif de ces enclos,
- d'intervenir auprès du public lors de la période d'élevage des poussins (ceux-ci sont nidifuges et ne restent donc pas dans l'enclos, les surveillants devront aller au contact du public en cas de risques d'écrasement),
- d'assurer la maintenance des enclos.

Le piégeage des corvidés prédateurs abondants est également une condition importante à la réussite de la reproduction.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu "plages", objectif 1.

Correspondance DOCOB Habitats : fiche action 26

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Gravelot à collier interrompu

Habitats d'intérêt communautaire : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110), Végétation annuelle des laisses de mer (1210), Végétation vivace des rivages de galets (1220)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : apports et dégradation naturels de goémons, non intervention humaines sur quelques secteurs de plage, canalisation des usagers estivants sur des plages moins sensibles

Facteurs négatifs : dérangement, piétinement, nettoyage intensif, ...

Maîtres d'ouvrages potentiels

Ligue pour la Protection des Oiseaux, collectivités,

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : Plage de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, Plage de la Fosse au Coin de Baisse à Barbâtre

Surface concernée estimée : Un linéaire d'environ 3 km, sur un linéaire de plage total du site Natura 2000 de 56 kilomètres.

Principaux statuts réglementaires : DPM

Principaux statuts fonciers : DPM

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Reproduction du Gravelot à collier interrompu : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- pas de promotion touristique de l'opération
- Pas de gestion mécanique des plages (pas de nettoyage mécanique, pas de « retroussage »)

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Acquisition de matériel pour les enclos
- Frais de fonctionnement
- Conception et édition d'une plaquette d'information sur les colonies de Gravelot et l'avifaune des plages

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

- Matériel de clôture léger	coûts 10 000 €
- Frais de fonctionnement (frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de matériel, frais d'encadrement)	15 000 €
- Conception et réalisation d'une plaquette sur le Gravelot et l'avifaune des plages	5 000 €
- Matériel de piégeage	1 000 €
Total sur 5 ans	31 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mise en place des enclos, de la surveillance, du suivi, bilans annuels						
Bilan global						

ANNEXE : financements possibles

Financement PDRH :

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception et fabrication de panneaux, entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

20	★	Expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage extensif
----	---	----------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'évolution naturelle des dunes conduit généralement à la fermeture du milieu : développement des graminées sociales, puis fourrés et enfin boisements.

Ce processus s'accompagne d'une perte de biodiversité et n'est pas favorable aux espèces dunaires tel le Pipit rousseline qui préfère les milieux ouverts.

La mise en place d'un pâturage extensif permettrait de bloquer le processus, voire de favoriser une réouverture de certains secteurs. Ce pâturage devra être réalisé avec des animaux légers (ovins, caprins...) afin d'éviter un impact trop fort sur la structure du sol, particulièrement fragile dans ce type de milieu. La périodicité et l'intensité du pâturage devront faire l'objet d'une réflexion entre les différents acteurs du site et être validées par des experts botanistes ; En aucun cas le troupeau ne pourra stationner de façon permanente sur le site. Des parcelles de repli seront donc à prévoir.

Correspondance fiches milieux : fiche milieu "dunes", objectif 2

Correspondance DOCOB Habitats : action 25

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Toutes les espèces fréquentant les dunes du site Natura 2000 et plus particulièrement : Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Alouette calandrelle, Alouette lulu.

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Toutes les espèces fréquentant les dunes du site Natura 2000 et plus particulièrement : Tadorne de Belon, Cochevis huppé, Traquet motteux, Pipit farlouse.

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes grises (2132), Dunes à Salix arenaria (2170), Dépressions humides intradunales (2190)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : la fréquentation humaine peut parfois favoriser l'ouverture des milieux mais elle s'accompagne malheureusement d'une banalisation de la végétation

Facteurs négatifs : fermeture du milieu, fréquentation (promeneurs, sports de nature, estivants, ...)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, Conseils Généraux, ONF, Associations de Protection de la Nature...

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : toutes les dunes identifiées « à enjeux fort » du site Natura 2000, en priorité : dunes de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, dunes de Barbâtre, dunes de la Tresson à La Guérinière, dunes de la Pointe des Sableaux à Noirmoutier-en-l'Île.

Surface concernée estimée : au moins 250 ha

Principaux statuts réglementaires :

Principaux statuts fonciers : propriété de l'ONF, du Conseil Général de la Vendée, DPM

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Evolution de la végétation, Reproduction des espèces concernées (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Cochevis huppé, Traquet motteux, Alouette calandrelle, Pipit farlouse...) : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Pas de manifestation sportive dans les secteurs dunaires concernés
- Pas d'opération de nettoyage des dunes en périodes de nidification (mars à août)

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Diagnostic biologique
- Pose de clôtures
- Aménagements divers liés à la gestion pastorale (points d'eau ou abreuvoirs, parc de contention...)
- Réalisation d'une signalétique adaptée
- Coupe de ligneux (débroussaillage sélectif)
- Eradication des espèces invasives (Rhamnus alaternus, yucca...)
- Suivi biologique (végétation / nidification)

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

- Pose de clôture	coûts 50 000 €
- Aménagements pastoraux	25 000€
- Réalisation de panneaux d'information	25 000 €
- Maintenance des clôtures	10 000€
- Temps de gestion du troupeau (surveillance, rotation...)	10 000€
- Diagnostics et suivis biologiques	1 500 €/an
Total sur 5 ans	127 500€

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mise en place des enclos, aménagements pastoraux et signalétique, suivi de la végétation et suivis biologiques						
Maintenance des clôtures, des équipements, suivi de la fréquentation et suivis biologiques						
Maintenance, suivis et bilan.						

ANNEXE : financements possibles

Financement PDRH :

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception et fabrication de panneaux
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

Mesure A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau

- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires ...)

Autres financements possibles :

Région, MEDDAT :

- suivi de la végétation et de la reproduction des oiseaux

Les vasières, les récifs et les prés salés

21

★★★

Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'augmentation du nombre de personnes qui fréquentent la baie et son pourtour font craindre des effets de dérangement et de concurrence trophique importants pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs, pour lesquels la baie de Bourgneuf joue un rôle primordial au niveau régional et français.

En particulier, le nombre de pêcheurs à pied amateurs est en forte augmentation. Outre les probables interactions entre cette activité et les populations d'oiseaux (concurrence spatiale et trophique, report des bernaches dans les cultures lié à l'évolution des herbiers de zostères), cette augmentation pose des problèmes de sécurité mais également de non respect de la réglementation (engins utilisés, tailles et quantités de coquillages pêchés), notamment aux abords du Gois et du polder de Sébastopol.

Enfin, les reposoirs de marée haute en haut de vasière souffrent du dérangement du fait du développement des sports nautiques.

Afin que la baie conserve son rôle primordial pour l'accueil des oiseaux d'eau sur la côte atlantique, en hiver et en migration en particulier, et dans la continuité des mesures d'étude du fonctionnement biologique et sociologique de la baie (cf. actions n° 13, 22, 24 et fiche action 17 du DOCOB Habitats), il est souhaitable de travailler sur le partage de l'espace entre les activités humaines et les populations d'oiseaux.

Il s'agirait ici de travailler sur plusieurs points :

- l'harmonisation "par le haut" de la réglementation entre les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée (tailles, quantités et outils autorisés : interdiction du râteau en Vendée) ; NB : l'interdiction du râteau en Vendée est entrée en application au 1^{er} janvier 2011 (arrêté préfectoral n°99/2010).

- le partage de l'espace dans la baie entre activités humaines et oiseaux : travail en commun avec les pêcheurs professionnels et amateurs sur les secteurs de pêche à pied, en fonction des résultats de l'étude sur le fonctionnement de la baie (cf. fiche 24) et des réserves de pêche déjà existantes ; réglementation de la circulation des voitures sur le Gois ; aménagement de structures nécessaires à l'accueil d'un nombre raisonné de pêcheurs... ;

- une campagne d'information et de sensibilisation des personnes qui fréquentent la baie ou les reposoirs de marée haute (pêcheurs à pied, chasseurs, clubs de sport). Lien à faire avec la même action sur les prés salés : pose de panneaux, sessions de formation des responsables de clubs de sport, diffusion de documents à un large public ;

- un renforcement des moyens de contrôle de la pêche à pied (quantité, maille), par exemple sur le modèle de ce qui se pratique sur le traict du Croisic.

Correspondance fiches milieu : Fiche milieu vasières, objectif 1.

Correspondance DOCOB Habitats : fiches action 16 et 21

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : toutes espèces fréquentant la baie à marée basse, en particulier Spatule blanche, Avocette élégante, Bécasseau variable (ssp. *schinzi*), Barge rousse

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : toutes espèces fréquentant la baie à marée basse, en particulier Bernache cravant, Tadorne de Belon, Canard siffleur, Huîtrier pie, Grand Gravelot, Pluvier argenté, Bécasseau maubèche, Bécasseau variable, Courlis cendré, Courlis corlieu, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Chevalier arlequin, Chevalier aboyeur, Tournepiere à collier

Habitats d'intérêt communautaire replats exondés à marée basse (1140), Estuaires (1130), bancs de sable à faible couverture marine (1110)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : réserve de pêche sur une partie de la baie et une partie de l'année

Facteurs négatifs : concurrence spatiale oiseaux/pêcheurs (dérangement), possible concurrence "trophique", dérangement de certains reposoirs de marée haute (Gois, Collet...)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, Associations de pêcheurs à pied amateurs, Clubs de sports nautiques, Société et associations de chasse, Associations de protection de la nature, ASVPG, Comité Régional des Pêches, Direction Départementale des Affaires Maritimes, Exploitants ostréicoles (gestionnaires ou propriétaires), autres professionnels de la conchyliculture (SRC, SMIDAP...), associations de professionnels (OP des Pays de la Loire), IFREMER, Université de Nantes

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : vasière de la baie prioritairement. De façon secondaire, zones exondées sur la côte ouest de l'île et sur la côte des pays de Monts (Pont d'Yeu)

Surface concernée estimée : minimum 10 000 ha

Principaux statuts réglementaires : réserve de chasse dans la partie est de la baie

Principaux statuts fonciers Domaine public maritime

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Amélioration de la circulation sur le Gois et autour du polder de Sébastopol

Nombre de panneaux d'information, de documents diffusés et de sessions réalisées

Evolution des herbiers de zostères (et fréquentation des herbiers par les bernaches)

Suivi de l'application de la réglementation

Evolution des secteurs de pêche à pied

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Bilan de la réglementation existante dans la baie (périodes et zones d'interdiction actuelles de la pêche à pied)

Harmonisation de la réglementation sur les techniques et le matériel utilisé.

Engagement des clubs de sports à informer leurs adhérents et à ne pas fréquenter certains secteurs à certains moments (proximité des reposoirs de marée haute)

Engagement des associations de pêcheurs à pied amateurs à diffuser l'information sur la sensibilité des oiseaux et sur les réserves de pêche auprès de leurs réseaux.

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Suite à l'étude sur le fonctionnement de la baie, travail en commun des collectivités, des associations de pêcheurs à pied, des pêcheurs professionnels et des associations de protection de la nature sur les secteurs de pêche à pied

- Travail des collectivités sur l'amélioration de la circulation et du stationnement sur le Gois et aux alentours (dont Sébastopol).

- Travail en commun des clubs de sport et des associations de protection de la nature sur la définition de zones de tranquillité (à recouper avec les fiches action 22 et 8)

- Réalisation de panneaux et de documents d'information sur les secteurs de pêche autorisés et la sensibilité des espèces, à destination des pêcheurs à pied amateurs, par exemple sur le modèle de ce qui se pratique à Guérande (plaquette réalisée en collaboration avec les professionnels de la pêche)

- Réalisation de panneaux, de documents et de sessions d'information sur la sensibilité des espèces à destination des pratiquants de sports nautiques

- Mise en place de "brigades" de surveillance des secteurs les plus fréquentés pour informer les pêcheurs et faire respecter la réglementation (engins, tailles et quantités)

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Concertation sur les secteurs de pêche à pied	Coûts 5 000 €
Réflexion amélioration circulation autour du Gois	
Panneaux réglementaires, panneaux d'information et pose des panneaux	≈1 500 € /panneau
Documents d'information et diffusion	devis
Sessions de formation	600 €/j
Création d'une brigade de surveillance	80 000 €/an ?
Total sur 5 ans	500 000 €

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Concertation sur les secteurs de pêche à pied</i>						
<i>Réglementation de la circulation autour du Gois (réflexion et mise en œuvre)</i>						
<i>Réalisation de panneaux d'information et pose</i>						
<i>Création de diffusion de documents d'information</i>						
<i>Sessions de formation</i>						
<i>Création d'une brigade et mise en œuvre</i>						

ANNEXE

Financement PDRH :

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception de panneaux
- Fabrication, entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

Mesure A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge l'objectif d'amélioration de la circulation autour du Gois.

Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / fondation de France / Collectivités :

- Concertation sur les secteurs de pêche à pied (par ex Fondation de France)
- Documents d'information (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Sessions de formation (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Création d'une brigade de surveillance

22	★★	Améliorer la fonctionnalité biologique des prés salés et favoriser leur développement
-----------	-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Les prés salés en contact avec la baie jouent un rôle essentiel dans la production primaire. A la base des chaînes alimentaires (richesse en invertébrés, nurseries de poissons, ...), ils jouent également un rôle très important pour le reposoir des oiseaux d'eau à marée haute et pour la nidification de certains d'entre eux. Enfin, ils ont une fonction d'épuration des eaux (activité bactérienne importante) et de protection du littoral contre l'érosion. Dans la baie de Bourgneuf, ces prés salés occupent actuellement une assez faible surface (70 ha environ) ; certaines pratiques entraînent de forts dérangements des populations d'oiseaux.

En outre, le long des fossés du marais salé, des petites surfaces de pré salé se développent sur un assez long linéaire (non quantifié). Ces petites surfaces jouent aussi un rôle, par exemple pour le nourrissage des limicoles et passereaux nicheurs du marais. Ces zones, non valorisables dans les surfaces agricoles non déclarées à la PAC, risquent de disparaître à terme, alors qu'elles sont importantes pour la biodiversité des fossés et parcelles attenantes (cf. aussi fiches "encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité" et "entretien du réseau de fossés").

L'objectif est

- d'une part de concilier les activités humaines autour des prés salés avec l'accueil des oiseaux d'eau (réalisation de panneaux, documents et actions d'information des différents utilisateurs, adaptation de zones de tranquillité pour l'avifaune en partenariat avec les sociétés et associations de chasse, avec les clubs de sport, les sauniers, les clubs aéronautiques). Un lien devra être fait avec la charte "sports de nature" en cours de réalisation au niveau départemental, qui associe les services de l'état, les associations de sport et de protection de l'environnement, les collectivités locales.

- d'autre part de favoriser le maintien et l'extension des surfaces de prés salés existantes (mise en gestion conservatoire par l'affectation au Conservatoire du Littoral, mise en gestion pastorale de certains secteurs de prés salés en contact avec la baie, sauvegarde des petites zones de prés salés en bordure des prairies du marais salé)

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu pré salé, enjeux 1 et 2

Correspondance DOCOB Habitats : Fiches action 8, 19, 20 et 31

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : toutes les espèces fréquentant les prés salés en période de nidification, de migration ou d'hivernage, en particulier : Avocette élégante, Barge rousse, Gorgebleue à miroir blanc

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : toutes les espèces fréquentant les prés salés en période de nidification, de migration ou d'hivernage, en particulier : Bernache cravant, Tadorne de Belon, Canard siffleur, Huîtrier pie, Grand Gravelot, Pluvier argenté, Bécasseau maubèche, Bécasseau variable, Courlis cendré, Courlis corlieu, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Tournepie à collier, Alouette des champs, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse, Bruant des roseaux

Habitats d'intérêt communautaire : replats exondés (1140), prés salés (1310, 1320, 1330), fourrés thermo-atlantiques (1420)

Facteurs actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : accès naturellement difficile à certains secteurs de prés salés

Facteurs négatifs : dérangement ponctuel ou continu (promeneurs, cueilleurs de salicorne, sports nautiques, pêcheurs, conchyliculteurs, chiens, chasseurs)

Maîtres d'ouvrages potentiels

Collectivités, Clubs de sports nautiques, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Sociétés de chasse, Sauniers, Profession ostréicole et représentants, magasins de sport, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Etat, Agriculteurs, Universités, Conservatoire Botanique National de Brest, IFREMER

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : tous les secteurs de prés salés, en particulier les grandes surfaces du continent (Ancien polder de la Prise, Noue Fromagette, Trente Salops, Port du Bec, Parracaud, Collet) et la pointe Brémaud à Noirmoutier (cf. cartographie des milieux). On peut également y inclure la bordure littorale où des herbiers commencent à se former

Surface concernée estimée : Minimum 70 ha

Principaux statuts réglementaires : réserve de chasse sur une grande partie (sauf pointe Brémaud et une partie de l'ancien polder de la Prise)

Principaux statuts fonciers : Domaine public maritime, propriétés privées, propriétés communales, propriété ou zone d'intervention CELRL

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Nombre d'actions de communication/formation engagées
Nombre de documents diffusés, panneaux posés
Surfaces de prés salés "protégées" des dérangements
Surface placée en gestion conservatoire
Surface mise en pâturage et faisant l'objet d'un suivi
Evolution de la surface des habitats de prés salés (en contact avec l'estran et le long des fossés salés) et de leur état de conservation

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Engagement des clubs de sports à informer leurs adhérents et à ne pas fréquenter certains secteurs à certains moments (proximité des reposoirs de marée haute)
Information des sportifs *via* les magasins locaux (plaquettes d'information à distribuer aux magasins)
Engagement des collectivités à ne pas favoriser l'accès aux secteurs sensibles
Consultation des Services Vétérinaires et de l'IFREMER pour identifier les risques sanitaires du pâturage vis-à-vis de la conchyliculture.

Rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000

- Inventaires des populations de laro-limicoles et de passereaux dans les prés salés non ostréicoles
- Cartographie précise des habitats dans les grandes surfaces de prés salés, dans la zone de balancement des marées et dans les zones protégées des digues
- Réalisation de panneaux, de documents et de sessions d'information sur la sensibilité des espèces des prés salés à destination des pratiquants de sports nautiques
- Réalisation de panneaux et de documents d'information sur la sensibilité des espèces des prés salés à destination d'un public plus large (promeneurs, sauniers, chasseurs)
- Définition des zones de "non fréquentation" par les sportifs (réunions de concertation) et de zones adéquates pour l'accès à la baie
- Création d'un "label biodiversité" pour les clubs de sport : travail en commun entre experts environnement, structure animatrice et clubs de sports nautiques
- Etude de la possibilité de mettre en pâturage certains secteurs (bibliographie, étude des particularités du seul pré salé pâturé de la baie : la Noue Fromagette)
- Mise en pâturage de nouveaux secteurs (en fonction des résultats de l'étude)
- Conservation des zones de prés salés en bordure des fossés du marais salé

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	Coûts
Inventaire des populations de laro limicoles et de passereaux	≈1 000 à 1 500 €
Cartographie des habitats des "grands" prés salés	≈ 1200 €
Panneaux d'information	≈1 500 €/panneau
Documents d'information	selon devis
Sessions de formation des sportifs	600 €/jour
Définition de zones de non fréquentation et création d'un "label biodiversité"	5 000 €
Suivi des populations d'oiseaux (repositoires de marée haute)	2 000 €/an
Etude pâturage	3 000 €
Mise en pâturage	300 €/ha/an
Conservation prés salés des fossés	300 €/ha/an
Total sur 5 ans	200 000 €

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X	X	X	X	X	CELRL Fondation France

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaires oiseaux</i>						
<i>Création des panneaux et pose</i>						
<i>Création et diffusion des documents</i>						
<i>Sessions d'information</i>						
<i>Définition des zones de non fréquentation</i>						
<i>Label biodiversité</i>						

ANNEXE : financements possibles

Financement PDRH :

Mesure A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception et fabrication de panneaux
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

Mesure 214 I du PDRH (mesures agroenvironnementales territorialisées, enjeu Natura 2000)

- Mise en pâturage de certains secteurs, avec cahier des charges chargement et rotation
- Engagement d'un contrat pour le pâturage existant

Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / CELRL/ Fondation de France :

- Inventaire et suivis des populations de laro limicoles et de passereaux
- cartographie précise des habitats de prés salés
- Documents d'information (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Sessions de formation des sportifs (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Définition de zones de non fréquentation et création d'un "label biodiversité" (réunions de concertation, communication)
- Mise en gestion de terrains à vocation conservatoire
- diagnostic pâturage
- Recherche d'éleveurs intéressés par la démarche du pâturage
- Diagnostic "prés salé de fossé"
- Mesure conservation prés salé de fossé (si pas de MAE possible puisque hors PAC)

23	★★	Favoriser la nidification des oiseaux dans les zones ostréicoles
-----------	-----------	-------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif est de conforter ou favoriser la présence des oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale (Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Petit Gravelot...) dans les zones ostréicoles, en développant une mosaïque de milieux. En effet, les secteurs de dépôts coquilliers ou peu fréquentés par les professionnels sont favorables à la tranquillité des oiseaux nicheurs. Il s'agirait ici de mettre en valeur ce qui se pratique déjà et d'améliorer la gestion des zones ostréicoles, sur la base du volontariat et tenant compte des normes sanitaires qui s'appliquent dans les zones de production et de stockage des coquillages.

Correspondance fiches milieux : Fiche milieu pré salé, enjeu 1, objectifs 2 et 3.

Correspondance DOCOB Habitats : fiche action 8

Espèces visées et milieux concernés

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Avocette élégante, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Sterne pierregarin, Gorgebleue à miroir

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Vanneau huppé, Petit Gravelot, Chevalier gambette, Bergeronnette printanière, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse, Bruant des roseaux, ...

Habitats d'intérêt communautaire : lagunes (1150), replats exondés (1140) prés salés (1310, 1320, 1330), fourrés thermo-atlantiques (1420)

Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation

Facteurs positifs : utilisation de coquilles sur les chemins et les bords de bassin, conservation d'une mosaïque de végétation, bassins avec pentes douces et faibles niveaux d'eau, faible fréquentation de certains secteurs.

Facteurs négatifs : artificialisation des bordures de bassins (accentuation des pentes, bordures en béton), dérangement ponctuel ou continu (personnes, machines, chiens), hauts niveaux d'eau toute l'année

Maîtres d'ouvrages potentiels

Exploitants ostréicoles (gestionnaires ou propriétaires), autres professionnels de la conchyliculture (SRC, SMIDAP...), associations de professionnels (OP des Pays de la Loire), experts environnementaux, IFREMER

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : zones ostréicoles de l'île et du continent

Surface concernée estimée : 250 à 300 ha

Principaux statuts réglementaires : réserve de chasse (une partie de l'ancien polder de la Prise)

Principaux statuts fonciers : Propriétés privées en grande majorité

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Nombre de contrats engagés (Mesures Agri Environnementales ou contrat N2000)

Evolution du nombre de couples nicheurs et de la réussite de reproduction

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou d'une Mesure Agri Environnementale:

- Consultation de la DDTM/DML, de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et de l'IFREMER pour évaluer les risques sanitaires de cette action
- Surveillance des chiens, en particulier entre mars et août
- Sens de circulation ou zones de non fréquentation, selon diagnostic
- Pas de travaux (y compris ceux prévus dans le contrat) pendant la période de nidification (de mars à août), sauf consultation de l'expert
- Pas de produits phytosanitaires pour l'entretien des bordures de bassins et de claires
- Pas de recreusement de bassins ou de reprofilage à la verticale
- Surveillance de l'apparition de Baccharis (en lien avec l'animation du DOCOB)
- Pas de dépôt de déchets et gravats (hormis coquilles vides)
- Pas de brûlis de végétation

Rémunérés (cf. en annexe la liste des mesures PDRH correspondantes)

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou d'une Mesure Agri Environnementale:

- Complément d'inventaire des populations de laro-limicoles et de passereaux nicheurs dans les prés salés "ostréicoles", afin d'établir des secteurs prioritaires

Les engagements seront choisis en fonction des résultats du diagnostic

- Diagnostic naturaliste et de gestion dans les concessions ostréicoles volontaires, réalisé par un expert et sous la responsabilité de la structure animatrice
- Dans les zones accessibles aux engins, travaux de reprofilage des berges des bassins et/ou des fonds de bassins
- Travaux de "rajeunissement" de la végétation sur chemins ou îlots. La nécessité, la méthode et les outils seront à déterminer selon le diagnostic (pose de coquilles, débroussaillage...)
- Lutte contre les espèces végétales invasives, en particulier le Baccharis
- Encadrement des travaux lors de leur réalisation si le diagnostic le prévoit, par un expert environnement
- Gestion des niveaux d'eau dans les bassins non utilisés par les professionnels (niveau d'eau optimal 10 cm), et pose d'ouvrages nécessaires à la gestion de l'eau si besoin. La gestion pourrait se faire en régie ou par un organisme compétent en matière de gestion des milieux naturels, par convention avec la profession. Cet engagement doit tenir compte du besoin d'assec estival nécessaire à la minéralisation des claires (grâlage) et de la nécessité de ne pas voir se développer des végétations algales dans les bassins en activité
- Création d'outils de valorisation des engagements : panneaux et plaquettes d'information, création d'un "label biodiversité" ou d'une mesure spécifique à intégrer dans le label produit en cours de création
- Suivi de l'évolution des colonies d'oiseaux nicheurs

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Complément d'inventaire des populations de laro limicoles et de passereaux	<i>Coûts</i> ≈1 500 €
Diagnostic naturaliste et de gestion	≈300 € / diagnostic
Travaux de reprofilage des berges et des bassins (si nécessaire)	2,20 € / ml
Travaux de rajeunissement de la végétation et lutte contre les espèces envahissantes	manuel : devis mécanique : devis
Encadrement des travaux	300 €/j
Concertation gestion des niveaux d'eau	< 1 000 €
Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau	devis
Gestion des niveaux d'eau	< 1 000 €/an
Suivi de l'évolution des colonies d'oiseaux nicheurs	≈1 500 € par an
Total sur 5 ans	322 500€

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X		X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaire des oiseaux nicheurs</i>						
<i>Diagnostics</i>						
<i>Travaux</i>						
<i>Suivi des oiseaux nicheurs</i>						

ANNEXES

Financement PDRH (à intégrer dans une éventuelle MAE) :

A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Diagnostic
- Travaux de rajeunissement de la végétation
- Encadrement des travaux

A32331 : Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires

Cette mesure du PDRH (spécifique aux milieux côtiers) peut prendre en charge les engagements suivants :

- Diagnostic
- Travaux de reprofilage des berges et des bassins
- Encadrement des travaux
- Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau
- Gestion des niveaux d'eau

Dans les 2 cas, le diagnostic permettra au service instructeur de constater l'éligibilité des travaux à la mesure et de contrôler ces travaux

A32320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Cette mesure du PDRH (spécifique aux milieux côtiers) peut prendre en charge les engagements suivants :

- Lutte contre les espèces végétales invasives, en particulier le Baccharis

Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / Fondation de France :

- Complément d'inventaire laro-limicoles et passereaux
- Diagnostics
- Concertation avec les associations de professionnel pour la gestion des niveaux d'eau
- Gestion des niveaux d'eau
- Création d'un label biodiversité
- Suivi de l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, dans les zones concernées par les contrats en en dehors.

Ensemble du site

24



Améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de mieux caractériser les interactions entre les activités humaines et l'évolution des populations d'oiseaux. Il est nécessaire de d'approfondir certaines connaissances sur les populations d'oiseaux du territoire.

Cette action permettra de poursuivre les études déjà existantes et les compléter par de nouvelles études si cela semble nécessaire, notamment:

- fonctionnement de la baie de Bourgneuf (invertébrés présents, régime alimentaire des oiseaux, zones fréquentées à marée basse par les pêcheurs et par les oiseaux, évolution des herbiers de zostères). Cette action est un préalable indispensable au travail de concertation sur les secteurs de pêche à pied décrit dans la fiche 21.
- inventaires de tous les plans d'eau à vocation cynégétiques existants et réalisation d'un diagnostic de la gestion existante
- utilisation des différents milieux du territoire dans l'espace et le temps par les oiseaux (répartition des oiseaux à marée basse, suivis sur les reposoirs et l'utilisation du marais à marée haute, répartition des espèces de forêt nicheuses et hivernantes)
- répartition et effectifs de passereaux nicheurs dans le marais.

Cette amélioration des connaissances permettrait de mettre en œuvre des actions efficaces accompagnées de documents de communication et d'informations sur les moyens de gérer durablement le territoire. Elle permettrait également d'évaluer l'efficacité des actions.

Les informations recueillies seraient intégrées dans une base de données d'un observatoire sur le territoire.

Correspondance fiches milieux : Marais doux, enjeu 1, objectif 3 ; Marais salé, Plans d'eau artificiels, enjeu 1, objectif 3 ; Roselières, objectif 3 ; Forêt, enjeu 1, objectif 4 et enjeu 2, objectif 2 ; Prés salés, enjeu 1, objectif 3 ; Vasières et récifs, objectif 2 ; Milieu marin, objectif 2

Espèces visées et milieux concernés

Toutes les espèces justifiant la désignation de la zone et toutes les espèces à forte valeur patrimoniale associées, en particulier les oiseaux d'eau

Maîtres d'ouvrages potentiels

Associations de protection de la nature, Fédération Départementale des Chasseurs, Universités, bureaux d'études, IFREMER, Direction Départementale des Affaires Maritimes, ONCFS

PERIMETRE D'APPLICATION

Principaux secteurs : L'ensemble de la ZPS et les secteurs compris dans l'unité fonctionnelle du territoire en particulier :

- les vasières et prés salés,
- toutes les roselières (Typhaies, Phragmitaies mais aussi rouchères)
- l'ensemble du marais (doux et salé)
- l'ensemble des plans d'eau à vocation cynégétique existants se trouvant sur la ZPS
- la forêt de Monts

Surface concernée estimée : supérieure à 57 000 ha

Principaux statuts réglementaires
Principaux statuts fonciers

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Compte rendu annuel des études réalisées
Cartographie
Analyse des données
Synthèses de données (invertébrés, régime alimentaire, fréquentation humaine, évolution des herbiers de zostères) et mise en œuvre d'études complémentaires
Mise en œuvre d'une étude sur la répartition des oiseaux à marée basse et résultats
Cohérence des résultats des suivis de reposoirs de marée haute
Rédaction d'un document sur la gestion des plans d'eau de chasse
Compte rendu annuel & bilan annuel de la nidification cartographié

ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

Non rémunérés
Dans le cadre d'un contrat Natura 2000
Protocole de l'étude défini lors la signature du contrat.
Diffusion des résultats au grand public et en particulier aux acteurs concernés par la problématique : communes et communautés de communes, pêcheurs à pied professionnels, société et associations de chasse, associations de pêcheurs à pied de loisir, associations naturalistes, universités, syndicats de marais.

Rémunérés
Dans le cadre d'un contrat Natura 2000
Réalisation des synthèses de données
Réalisation des études
Réalisation des études complémentaires
Suivi des reposoirs de marée haute
Diffusion des études et suivis
Mise en place de l'observatoire

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Réalisation des études	coûts 50 000 €/étude
Réalisation des synthèses de données	Sur devis
Diffusion des études et suivis	Sur devis
Total sur 5 ans	250 000€

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X	X	X	X	X	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Réalisations des études						
Synthèses des données						
Diffusions des résultats						

25	★★★	Assurer le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
-----------	------------	---------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

L'objectif est d'assurer par la réalisation d'actions d'animation, d'assistance technique, d'assistance administrative, le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, tel que confié par les textes au comité de pilotage Natura 2000.

Ces actions se déclinent de la manière suivante :

- Animer les réunions, informer et sensibiliser le public et les usagers des enjeux et objectifs du DOCOB et du site Natura 2000.
- Aider à la rédaction des projets de contrats Natura 2000, sensibiliser, et informer les bénéficiaires potentiels, apporter les expertises nécessaires, suivre le projet de contrat jusqu'à la prise en charge de l'instruction par la DDT.
- Apporter l'assistance technique à l'élaboration des projets, coordonner les partenaires, s'assurer de la conformité des actions au docob.
- Participation au projet de territoire et suivi de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales
- Suivre la mise en œuvre des actions prévues dans le docob.
- Organiser la concertation locale (groupes de travail thématiques...)
- Préparer et participer aux comités de pilotage, rédiger les comptes-rendus
- Etablir la programmation annuelle des actions (technique et budgétaire).
- Dans la mesure où le SIC et la ZPS ont des périmètres très proches, l'animation des deux documents d'objectifs se fera de manière complémentaire.

Espèces visées et milieux concernés

Tous

Maîtres d'ouvrages potentiels

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

PERIMETRE D'APPLICATION

L'ensemble du périmètre du site « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »

Surface concernée estimée : supérieure à 57 000 ha

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Actions réalisées dans le cadre de l'animation du Docob
Evaluation du programme d'actions

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Animation du docob	Coût annuel 39 000 €
Total sur 5 ans	

	<i>Europe</i>	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Animation du DOCOB						
<i>Evaluation du programme d'actions</i>						

26	★★	Communiquer sur les enjeux environnementaux et les actions réalisées ou à mettre en oeuvre
-----------	-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Objectif et description de l'action

Assurer une information régulière du public sur le site.
Faire prendre conscience de l'intérêt de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
Expliquer et valoriser les actions engagées.

Edition d'une lettre d'information régulière
Rédaction d'articles dans les bulletins municipaux
Exposition itinérante présentant le site (dispositif Natura 2000, enjeux environnementaux, actions mises en oeuvre...)
Exposition thématique sur une action particulière ou un enjeu particulier

Espèces visées et milieux concernés

Tous

Maîtres d'ouvrages potentiels

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
Collectivités, Associations

PERIMETRE D'APPLICATION

L'ensemble du périmètre du site « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » et ses abords.

Surface concernée estimée : supérieure à 57 000 ha

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

--

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	coûts
Lettre d'information	2500 € par an
Exposition itinérante	8 000 €
Exposition thématique	8 000 €
Total sur 5 ans	28 500 €

	Europe	Etat	Ag.eau	Region	Dpt	EPCI	Autres
Contribution potentielle	X	X					

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Lettre d'information</i>						
<i>Exposition itinérante</i>						
<i>Exposition thématique</i>						

N°	Priorité	Secteur	intitulé	BUDGET total docob oiseaux sur 6 ans	Outil contractuel		CALENDRIER PREVISIONNEL					
					MAE	Contrat Natura 2000 ou autre	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	★★★	Marais	Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité (élevage extensif)	5 610 000	2 580 000 19 600 <i>prévus dans le docob habitats</i>	3 030 000 630 400	■	■	■	■	■	■
2	★★★		Entretien du réseau de fossés tertiaires	5 300 000	4 300 000 4 800 000 <i>prévus dans le docob habitats</i>	1 000 000 697 500	■	■	■	■	■	■
3	★★★		Gestion concertée et différenciée des niveaux d'eau permettant la conservation des prairies humides	2 500 000	2 373 800 <i>prévus dans le docob habitats</i>	126 200 195 500	■	■	■	■	■	■
4	★★		Maintenir une mosaïque de milieux dans le marais salé	40 000	<i>prévus dans le docob habitats</i>	40 000 861 025	■	■	■	■	■	■
5	★★		Aménager et maintenir les mares d'eau douce	150 000	110 000 <i>prévus dans le docob habitats</i>	40 000 32 400	■	■	■	■	■	■
6	★★		Création de jachères tournantes pour le Hibou des marais et le Busard cendré	56 000	36 000	20 000	■	■	■	■	■	■
7	★		Fauche des prairies de bossis des marais salants	500 000	430 000 <i>prévus dans le docob habitats</i>	70 000 195 878	■	■	■	■	■	■
8	★		Garantir la quiétude des reposoirs de marée haute et des sites de nidification	150 000		150 000	■	■				
9	★	Plans d'eau	Améliorer la capacité de reproduction des anatidés sur les stations de lagunage	180 000		180 000	■	■	■	■	■	■
10	★★	Roselières	Restauration et entretien des roselières	800 000	710 000 <i>prévus dans le docob habitats</i>	90 000 82 025	■	■	■	■	■	■
11	★★	cultures	Préservation des populations de Busards cendrés			50 000	■	■	■	■	■	■
12	★★		Retour prairies naturelles (reconversion terres arables)	851 000	851 000		■	■	■	■	■	■
13	★		Concilier l'activité agricole et la présence de la Bernache cravant	800 000		100 000	■	■	■	■	■	■
14	★★★★	Forêts	Favoriser le maintien des zones de clairières favorables à l'Engoulevent d'Europe	564 000		564 000	■	■	■	■	■	■
15	★★		Maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements forestiers	46 000		46 000	■	■	■	■	■	■
16	★		Préservation de zones de quiétude favorables à la nidification de l'avifaune forestière	240 000	<i>prévus dans le docob habitats</i>	240 000 558 100	■	■	■	■	■	■
17	★★★★	Plages et dunes	Organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux forts	92 500	<i>prévus dans le docob habitats</i>	92 500 389 500	■	■	■	■	■	■
18	★★★★		Rationalisation des accès aux plages à enjeux forts	92 500		92 500	■	■	■	■	■	■
19	★★		Aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu	31 000		31 000	■	■	■	■	■	■
20	★		Expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage extensif	127 500		127 500	■	■	■			
21	★★★★	Vasières de la baie de Bourgneuf	Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière	433 500	<i>prévus dans le docob habitats</i>	433 500 122 400	■	■	■	■	■	■
22	★★		Améliorer la fonctionnalité biologique des prés salés et favoriser leur développement	263 700	<i>prévus dans le docob habitats</i>	263 700 12 240	■	■	■	■	■	■
23	★★		Favoriser la nidification des oiseaux dans les zones ostréicoles	322 500	<i>prévus dans le docob habitats</i>	322 500 77 575	■	■	■	■	■	■
24	★	Ensemble du site	Améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux	250 000		250 000	■	■	■	■	■	■
25	★★★★	Ensemble du site	Assurer le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs	234 000		234 000	■	■	■	■	■	■
26	★★	Ensemble du site	Communiquer sur les enjeux environnementaux et les actions réalisées ou à mettre en œuvre	31 000		31 000	■	■	■	■	■	■
TOTAL				19 665 200,00								

BIBLIOGRAPHIE

Besse V., Charbonnier C., 2006, La situation du logement sur les 109 communes vendéennes recensées par l'INSEE, Observatoire de l'Habitat, Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vendée, 4p.

CAAM, 2004, DREAL Pays de la Loire, COREPEM.

Comité Régional des Pêches et Elevages Marins des Pays de la Loire, 2008, Gestion de la ressource pêchée à pied en Vendée, 8p.

Ecodecision, 2006, Etude des incidences socio-économiques de la mise en œuvre du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de bourgneuf, 62p.

Graph agri, 2009, MAP, DPMA Enquete aqua 2006, p140 et 141

Hydro concept, 2005, étude préalable à la mise en place d'un contrat restauration entretien zone humide, 54p.

Journal Officiel, 2008, annexe XIX : Liste des établissements de purification et d'expédition de coquillages vivants

Muller P., Petillon X., Remondini V., Harnois A., 2007, Etude N°61. « Pays de la Loire en 2030, 4 millions d'habitants », INSEE, 4p.

SCE, 2000, SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf, Diagnostic global : deuxième partie – usages et fonctions de l'eau et des milieux aquatiques, pp150.

SCE, 2000, SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf, Diagnostic global : première partie – caractéristiques générales, pp29.

Schéma d'aménagement Touristique 2004/2006, Comité Départemental du Tourisme de la Vendée, 34p.

Site internet du CG 85 <http://www.vendee.fr/vendee/actualites/default.asp?art=1985>, Lundi 18/02/2008.

Tregouet B, Malmartel A., Pilet G., Verron H., Brickard M.A., 2002, « Une offre touristique de plein air » insee Pays de la Loire, Etudes N°6, 4p.

Atlas cartographique des zones à enjeux environnementaux

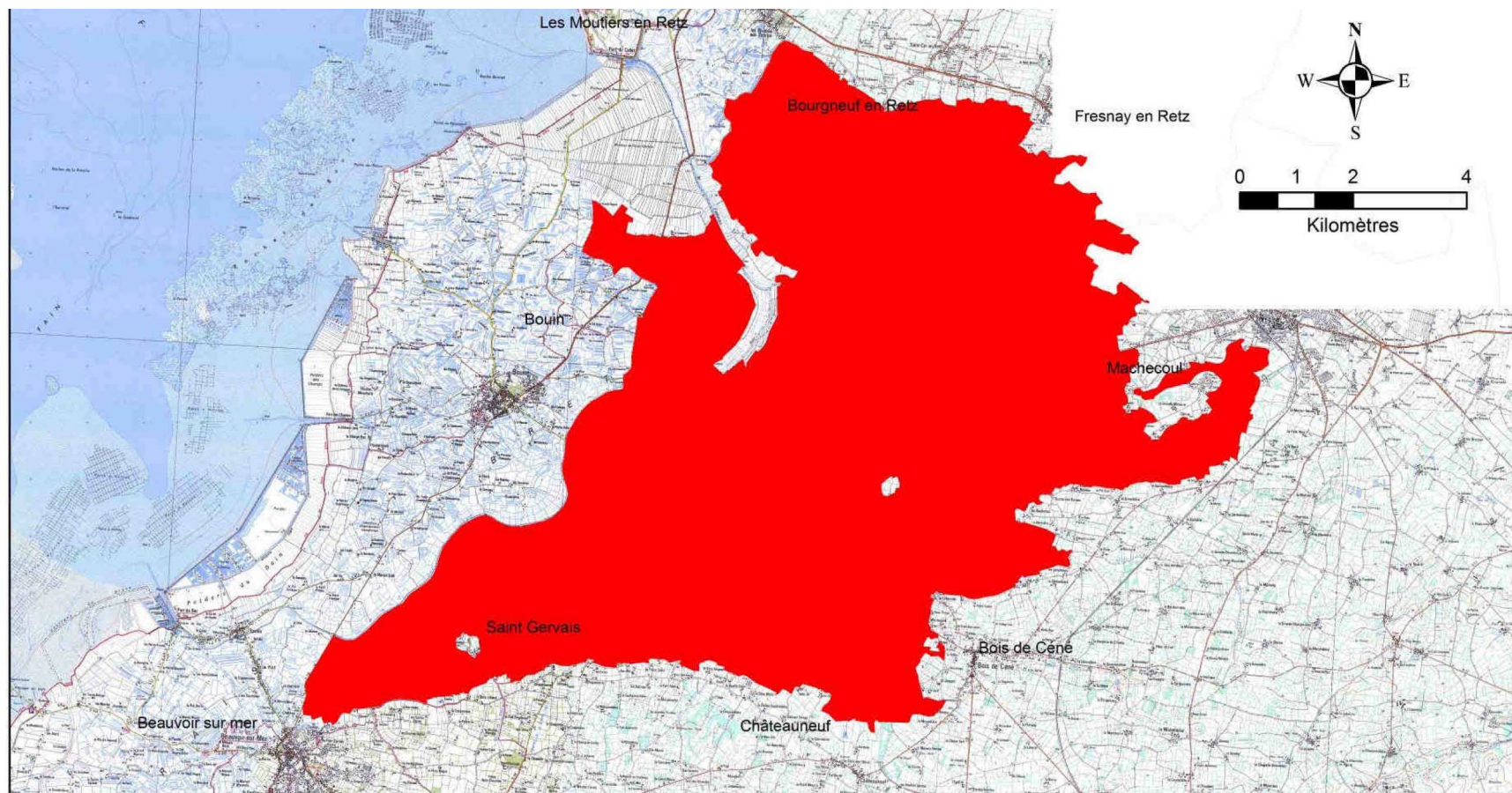
Marais Doux.....	p 128 - 129
Marais Salé.....	p 130
Plans d'eau artificiels.....	p 131
Roselières.....	p 132 - 133
Cultures.....	p 134
Forêt.....	p 135
Les dunes.....	p 136 - 137
Les plages.....	p 138 -139
Les prés salés.....	p 140
Vasières et récifs.....	p 141
Le milieu marin.....	p 142

Janvier 2009

Document de travail validé lors du comité de pilotage du 10 février 2009



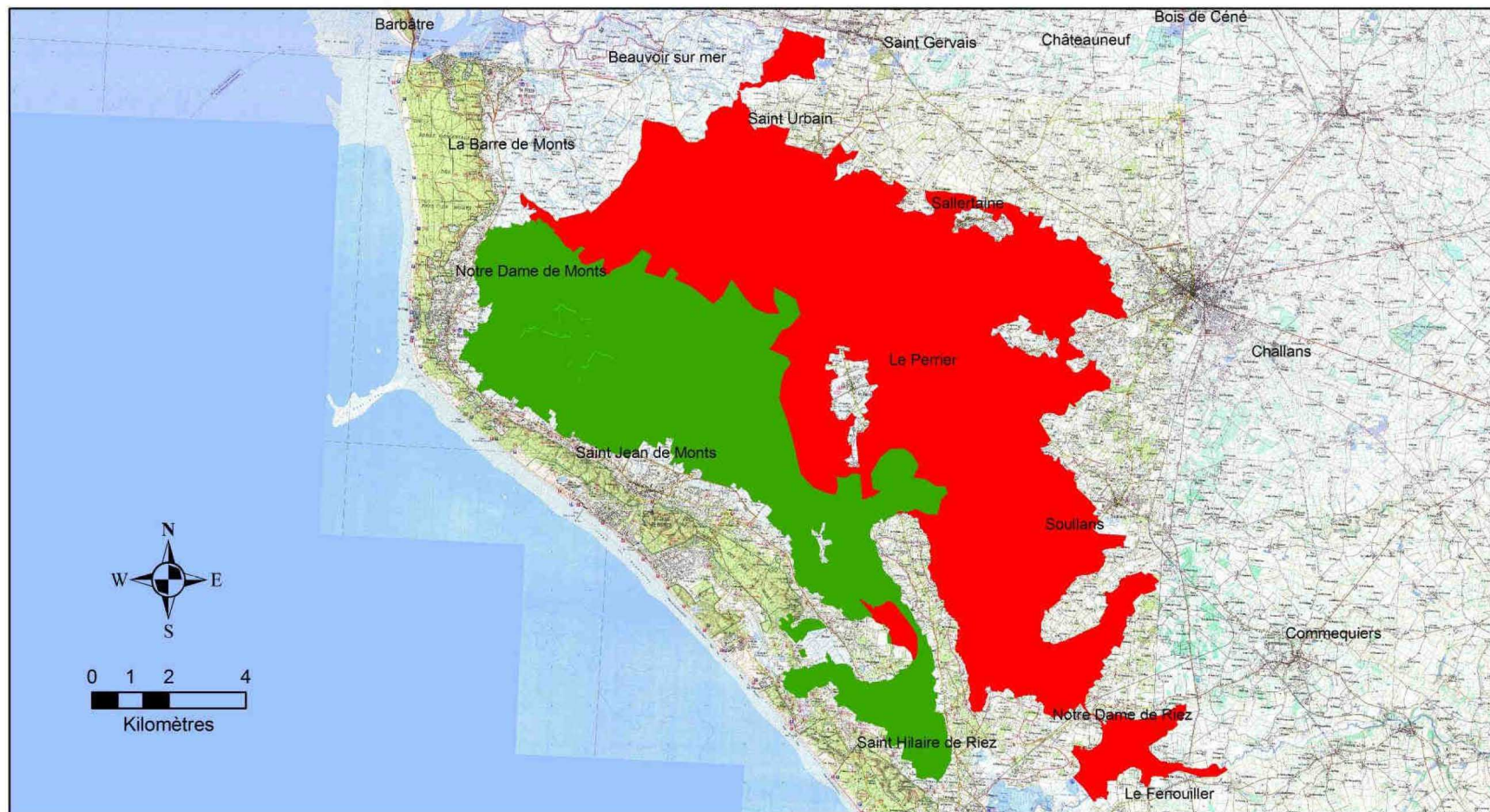
Marais Doux



Légende :

- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen

Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée

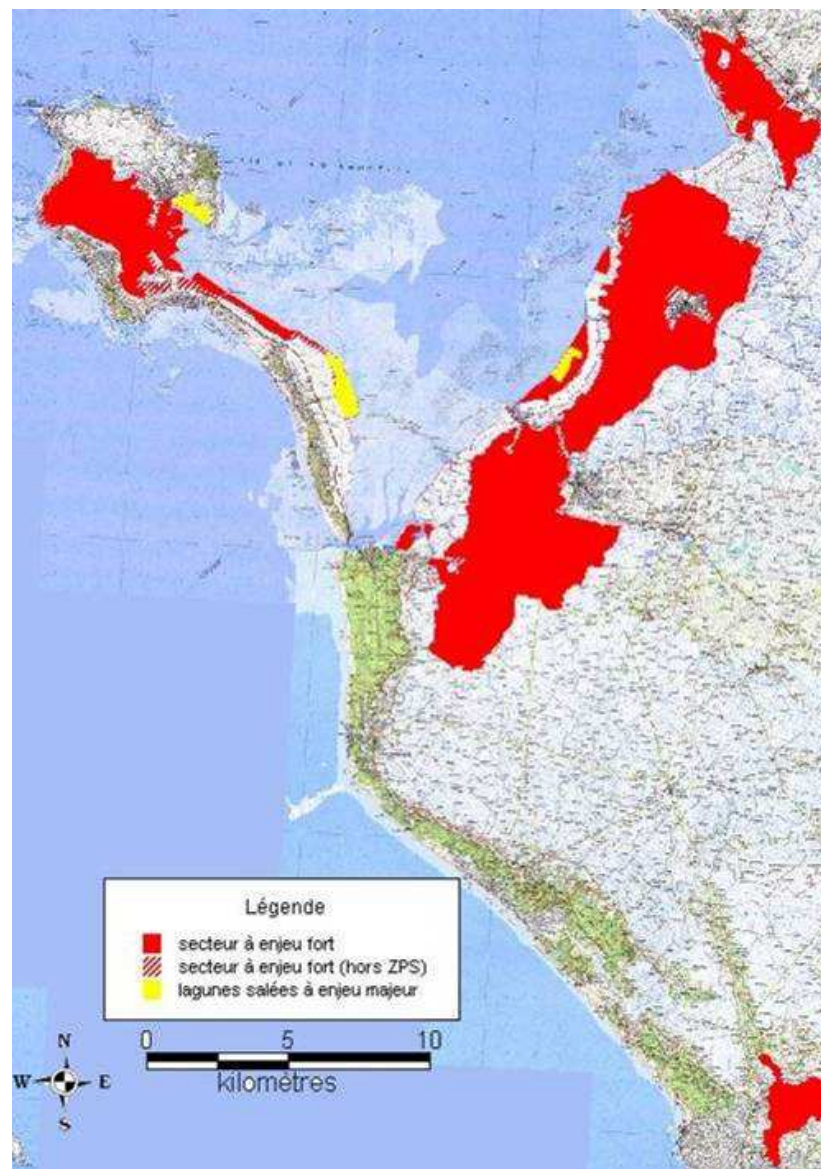


Légende :

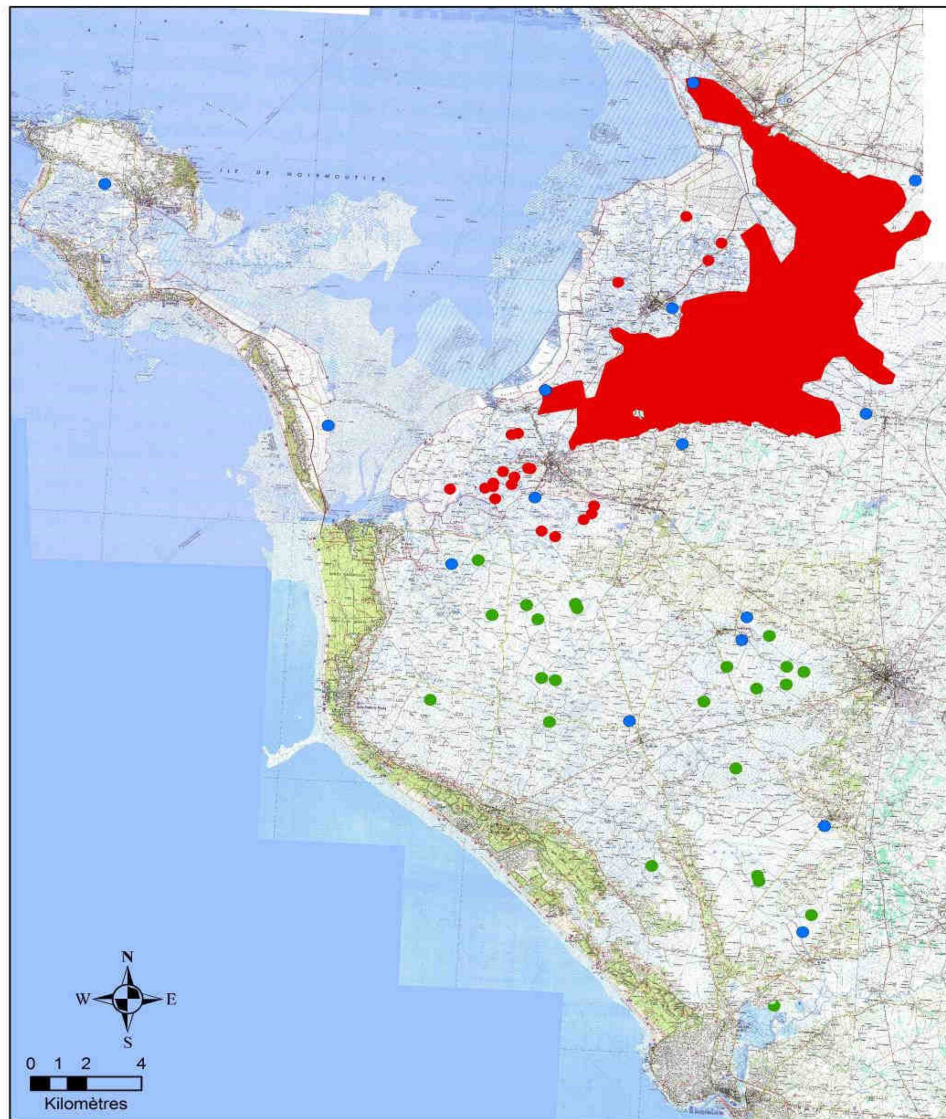
- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen

Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée

Marais Salé



Plans d'eau artificiels

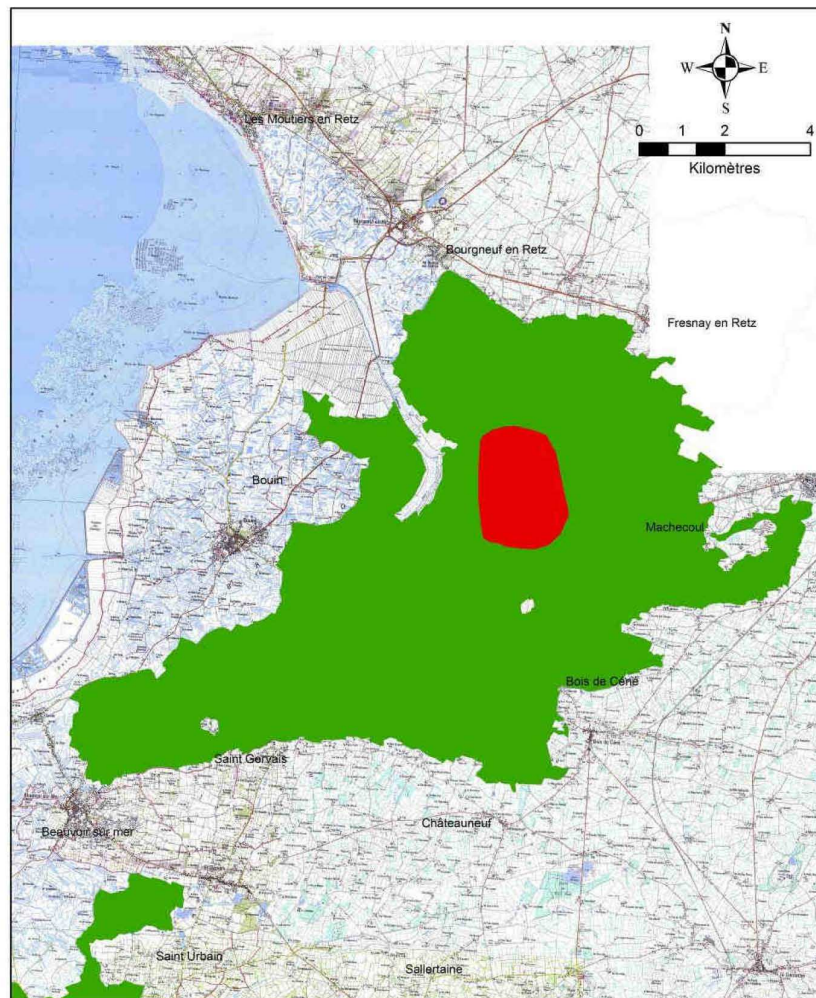


Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée

Légende :

- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen
- Lagunage STEP

Roselières



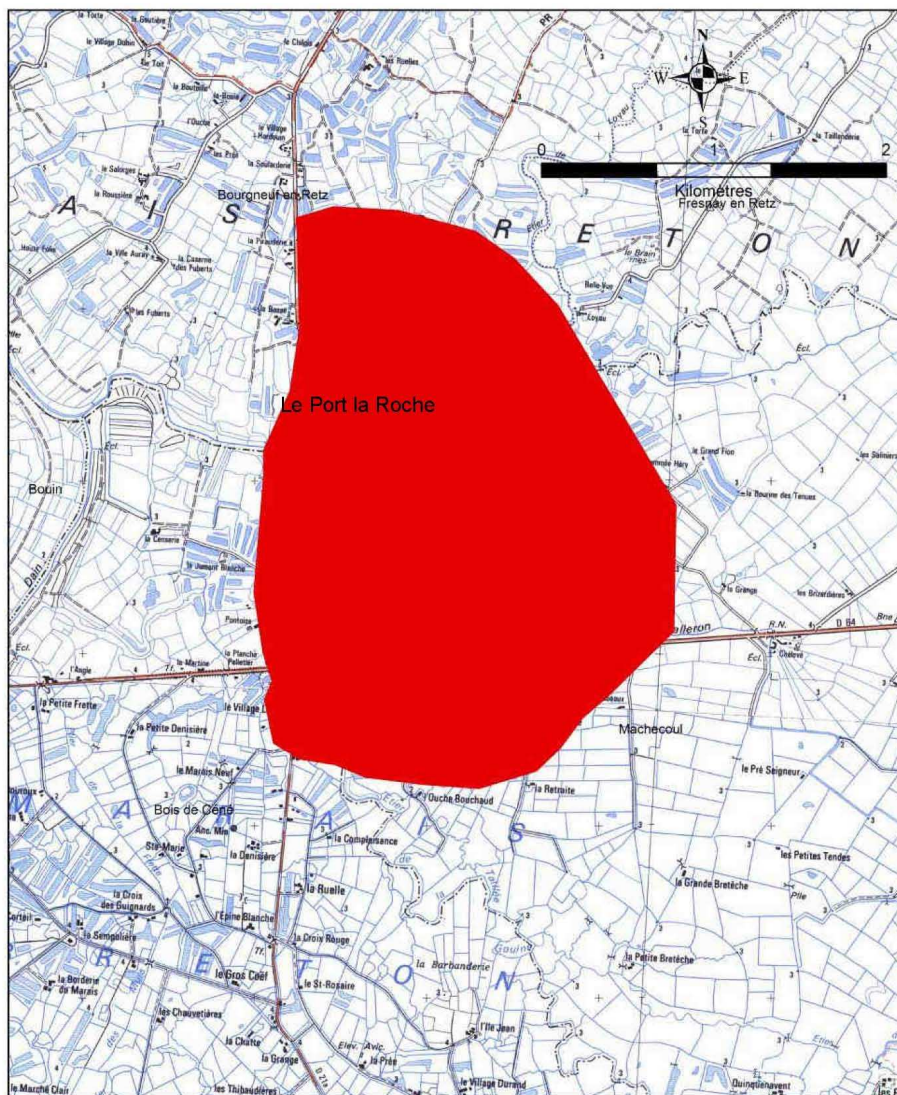
Légende :
■ Secteur à enjeu fort
■ Secteur à enjeu moyen

Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée



Légende :
■ Secteur à enjeu fort
■ Secteur à enjeu moyen

Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée



Légende :

- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen

Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée

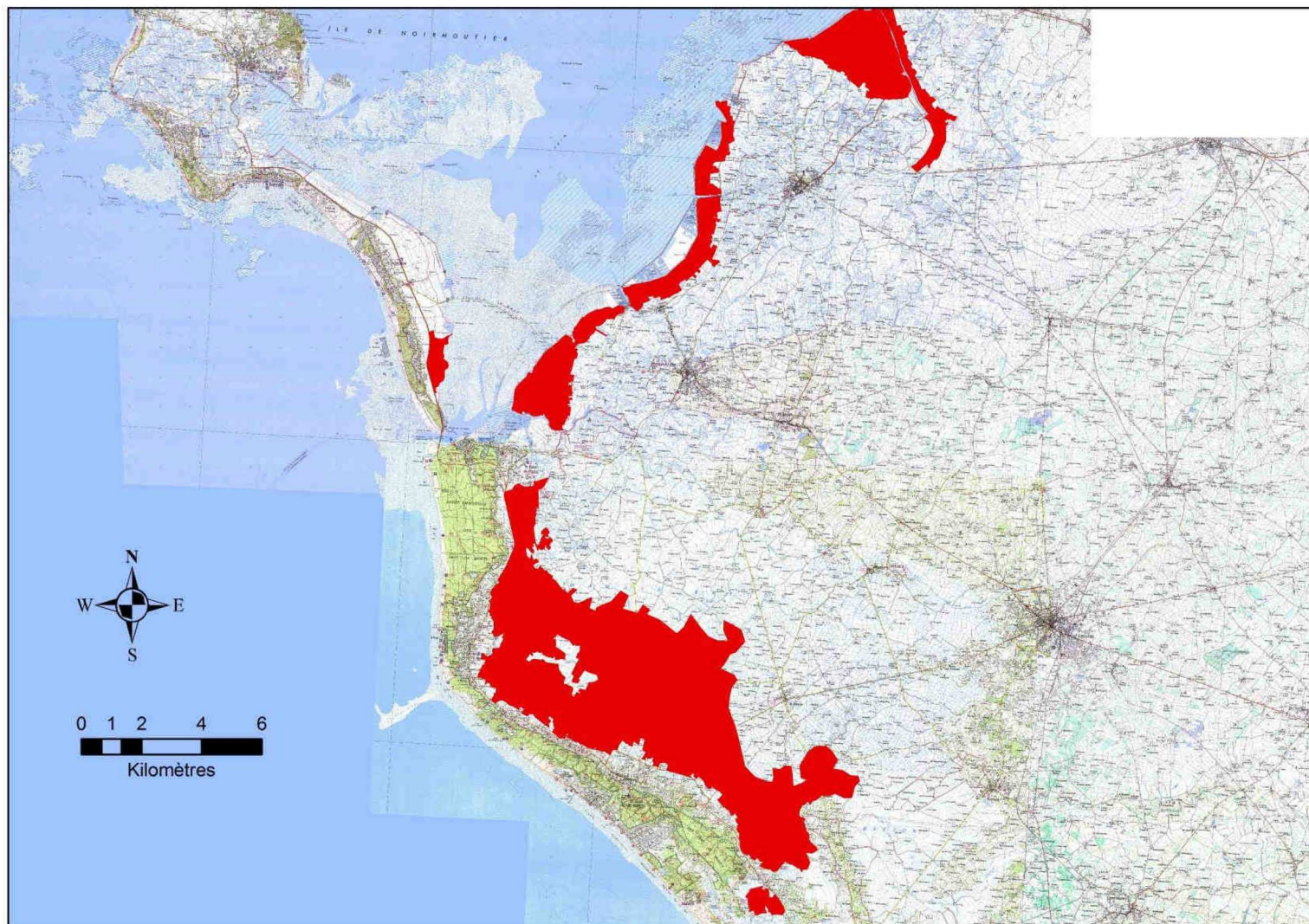


Légende :

- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen

Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée

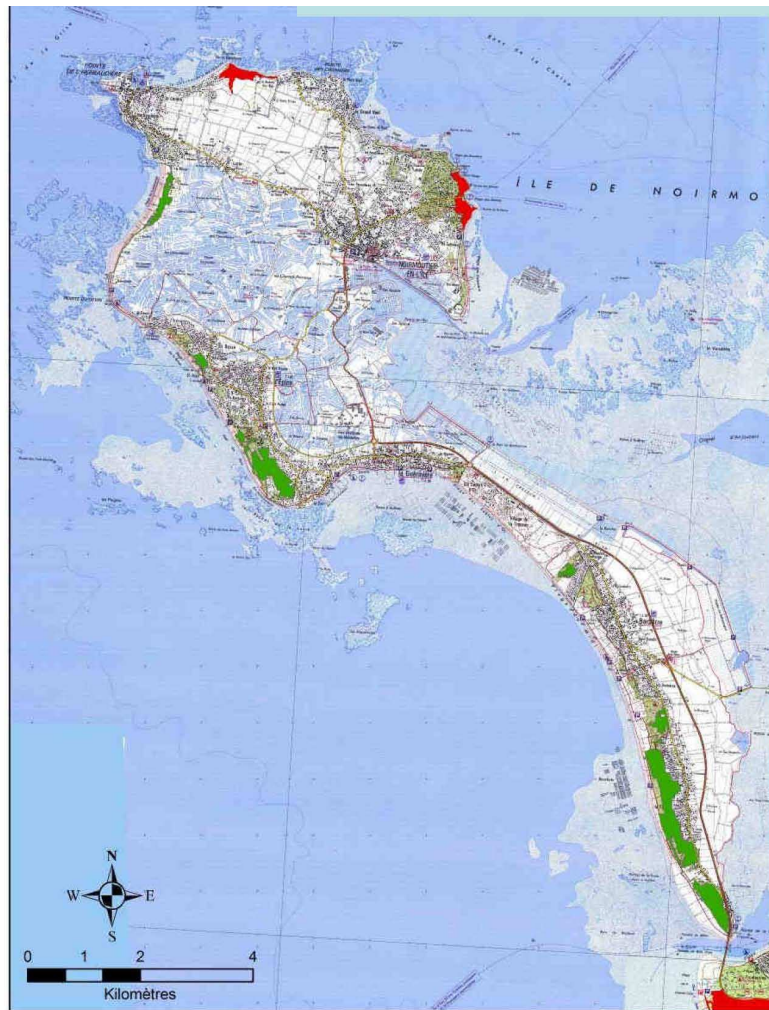
Cultures



Source: BD carto IGN
Réalisation : FDC Vendée

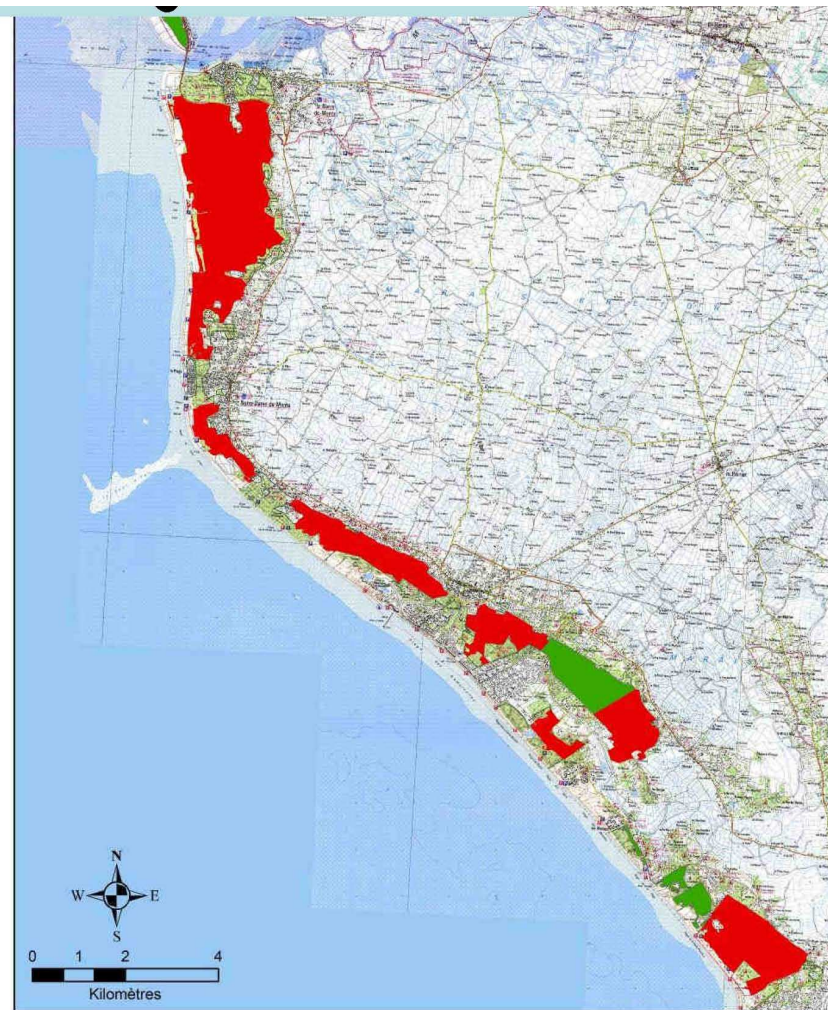
Légende : ■ Secteur à enjeu fort

Forêt



Légende :

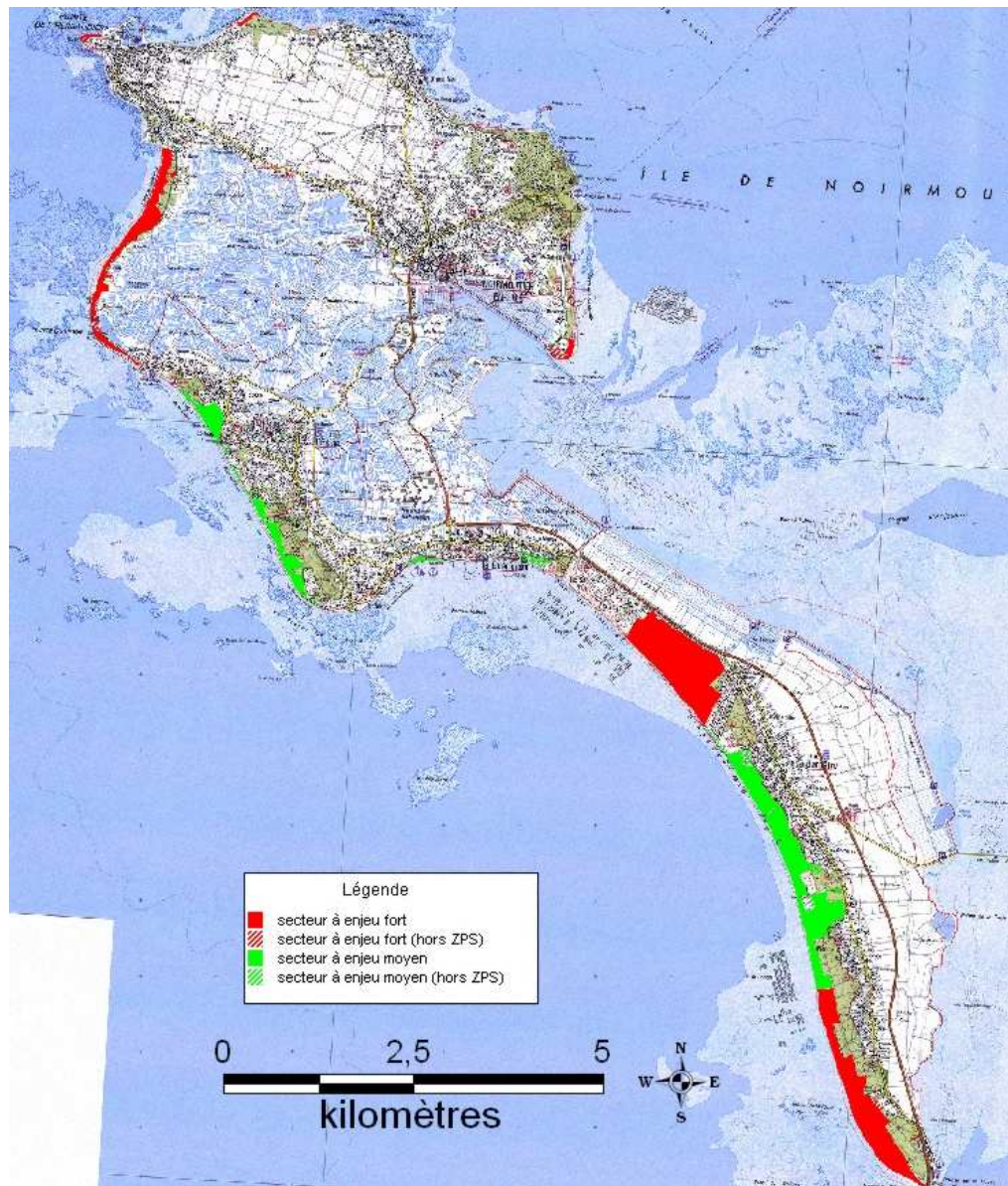
- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen



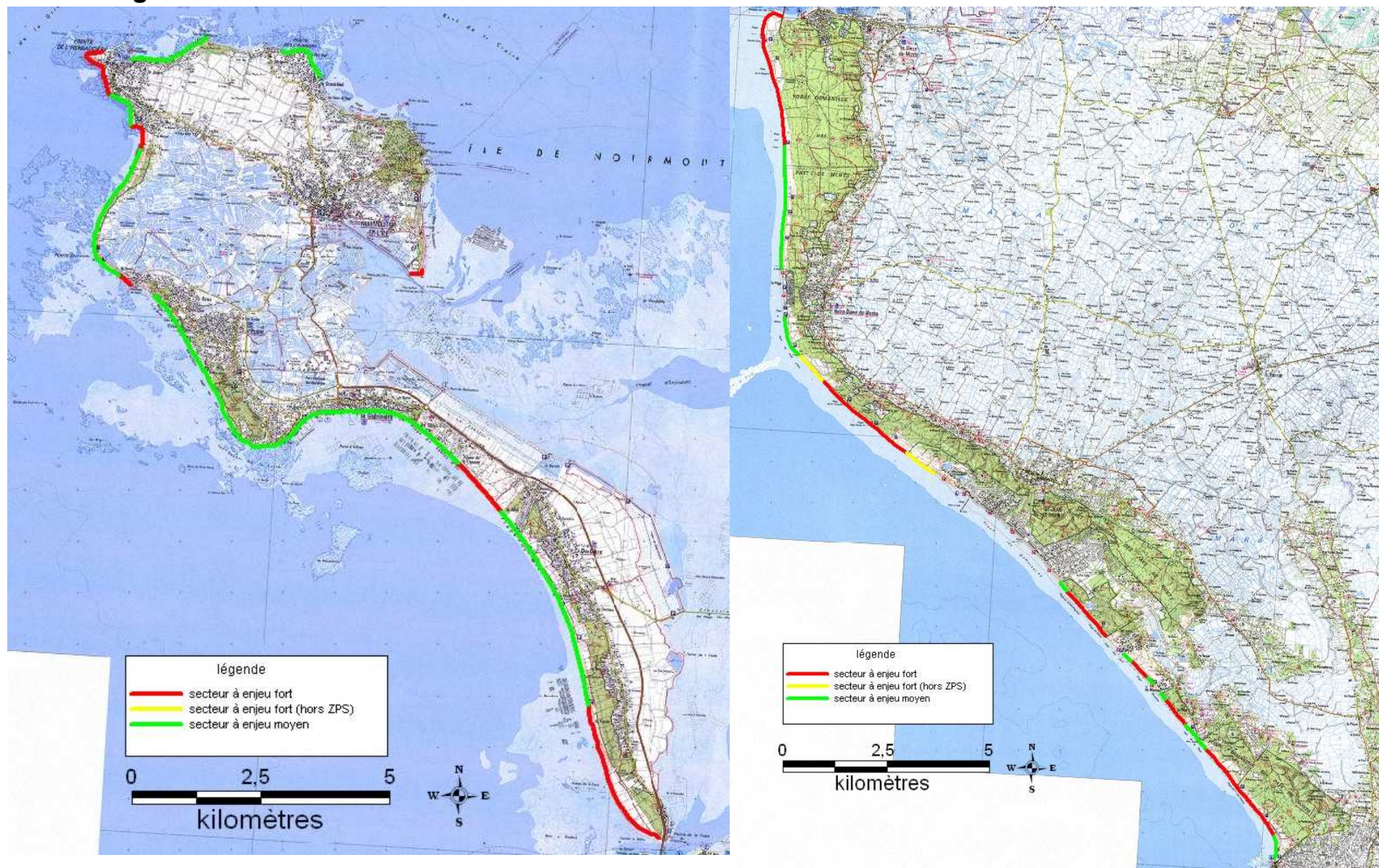
Légende :

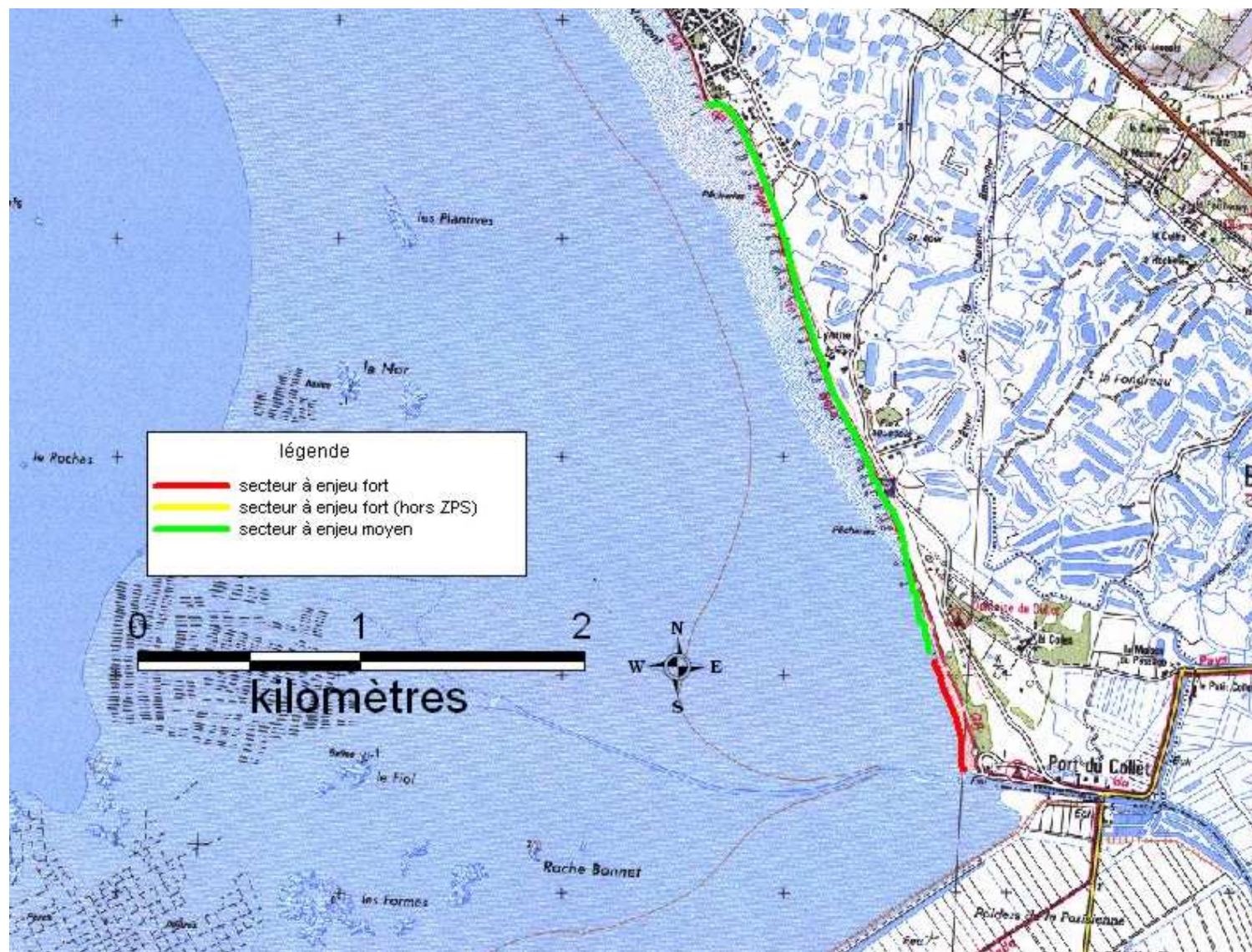
- Secteur à enjeu fort
- Secteur à enjeu moyen

Dunes



Plages

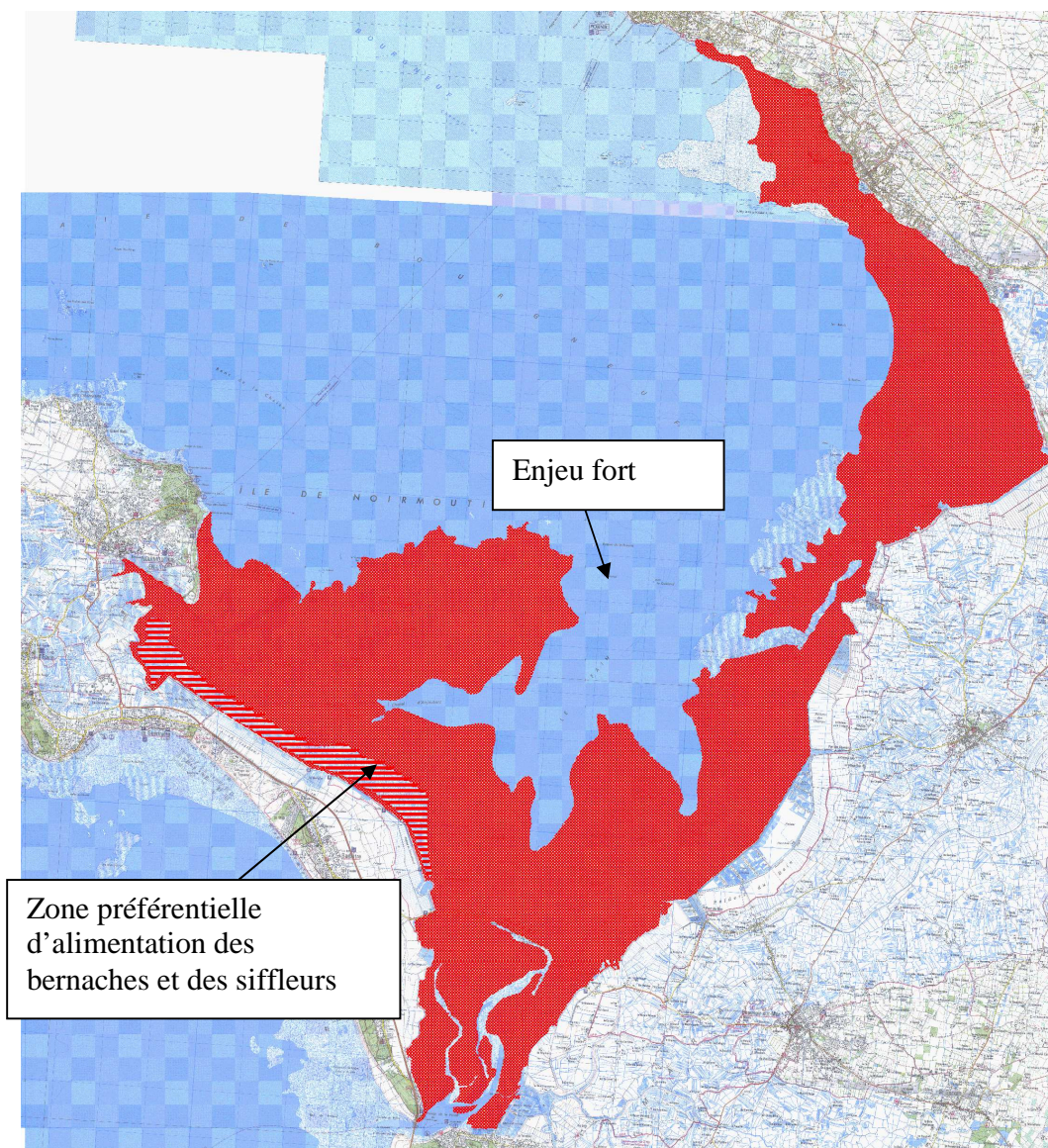




Prés salés



Vasières et récifs



Milieu marin



Charte Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »

La charte Natura 2000 est un document annexé au document d'objectifs (Docob) pour chaque zone Natura 2000.

La charte permet aux adhérents de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 et de souligner la contribution de leurs pratiques de gestion à la réalisation des objectifs du Docob, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000.

La charte est également un document d'information et de sensibilisation qui permet de traduire les objectifs de conservation en recommandations ou en engagements volontaires à intégrer dans les pratiques régulières des usagers des sites Natura 2000.

L'adhésion à la charte est volontaire et donne droit notamment à l'exonération de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti.

Engagements et recommandations de portée générale applicables à l'ensemble du site

Ensemble du site	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
M'informer et respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site (circulation des véhicules à moteur, divagation des chiens, loi sur l'eau, ...)	Absence/présence de procès verbal.
Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob. (les personnes qui adhéreront à la charte Natura 2000, si elles en font la demande, seront prévenues du passage de l'animateur ou d'experts)	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.
Informers les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la présente Charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.
Informers tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.	
Ne pas introduire d'espèce(s) animale(s) ou végétale(s) envahissante(s), invasive(s) ou exogène(s) cf liste annexée	Absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes
Ne pas m'opposer et faciliter la destruction des espèces animales ou végétales envahissantes, invasives ou exogènes.	
Ne pas dégrader les aménagements réalisés sur les sites dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob.	Absence de dégradation des aménagements réalisés
Prendre connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, protégés ou patrimoniaux présents sur les parcelles engagées.	Correspondance avec l'animateur Natura 2000
Informers la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle	Correspondance avec l'animateur Natura 2000
Interdire d'une manière générale les apports de produits dangereux pour l'environnement (ne pas utiliser de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux sur les habitats naturels d'intérêt communautaire ainsi qu'à leurs abords immédiats; en cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés)	

Recommandations :

Adapter les travaux aux caractéristiques environnementales du site :

- Choisir la période d'intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore (aucune intervention au printemps pour des travaux concernant les milieux naturels)
- Se rapprocher de la structure opératrice Natura 2000 pour des précautions adaptées

Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans les sites Natura 2000 et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations

Engagements et recommandations « zonés » par grands types de milieux.

Les plages et les dunes	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte. (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	Absence de travaux
Respecter et faire respecter un guide du prélèvement de goémon échoué (à rédiger)	Absence de prélèvement sur les zones à forts enjeux
Ne pas réaliser de prélèvement de sable ou de toute autre modification du profil dunaire (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	Absence de prélèvements / présence de modifications
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien de la dynamique dunaire • Privilégier la non-intervention • Privilégier la régénération naturelle plutôt que les plantations • Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des reposoirs des oiseaux. 	

La forêt	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Préserver une mixité chêne vert-pin maritime.	
Favoriser la diversité des essences (non exogènes)	
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une plus grande place à l'irrégularisation de peuplements pour diversifier • Privilégier la régénération naturelle des peuplements d'essences locales 	

Marais (doux, salé)	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Pérenniser les modes de gestion favorables au maintien des habitats du marais (Pâturage extensif à des périodes et des chargements adaptés, gestion traditionnelle des eaux, Entretien traditionnel des marais salants) informations qui seront précisées à la signature de la charte	Absence de surpâturage, absence de remplissage de bassin par pompage en été,
Ne pas créer de nouvel endiguement rompant les échanges d'eau nécessaires au maintien des habitats naturels remarquables (sauf ceux prévus dans le cadre du Docob)	Absence d'aménagements
Préserver la quiétude des zones de reproduction des oiseaux et des reposoirs de marée haute	
Réaliser un curage adapté aux enjeux de conservation en maintenant la végétation de bords d'étiers, des fossés ou des mares (se référer au cahier des charges existant sur le territoire)	
Entretien des roselières (pas de destruction)	
Ne pas assécher	Absence d'éléments de drainage (tuyau, rigole, drain,...)
Informez si possible l'opérateur Natura 2000 en cas de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide ou de dysfonctionnement hydraulique.	Correspondance avec la structure animatrice
Ne pas procéder à la destruction chimique du couvert végétal	Absence de traitement
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier installé et à sa réversibilité : Ne pas stocker de matériel ou de tout autre élément (matériaux, cabane, caravane...) dans les secteurs sensibles, • Garantir la préservation des zones humides arrière littorales en ne favorisant pas leur boisement, le retournement ou la mise en culture de ces milieux, 	

Engagements zonés sur l'Estran (vasières, récifs, prés salés)

Pour ce type de milieux, les usagers et les gestionnaires ne sont pas propriétaires. Cependant, les collectivités publiques, les associations sportives, les prestataires de services qui proposent des activités ou les occupants du domaine public peuvent souscrire à la Charte Natura 2000 et participer ainsi à la préservation des habitats naturels et des espèces littorales.

Estran (vasières, récifs, prés salés)	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Informier le public sur les enjeux environnementaux de la baie et la préservation du patrimoine naturel.	Présence de moyens d'information
Informier et tenter de faire respecter les recommandations et réglementations sur la pêche à pied (taille et quantité des coquillages et des poissons).	Présence de moyens d'information
Informier les clubs nautiques et, dans la mesure du possible, l'ensemble des pratiquants sur le partage de l'espace dans la baie (prendre connaissance des mesures de gestion en vigueur)	Présence de moyens d'information
Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des reposoirs des oiseaux.	
Préserver les récifs (notamment les récifs d'hermelles) et prés salés	
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	